

Le futur nous appartient

RAPPORT ANNUEL
2020



COGECO

Votre monde à vous

Cogeco: plus de 60 ans d'histoire, de dévouement et de croissance

Cogeco est le deuxième câblodistributeur en importance au Québec et en Ontario et le neuvième en importance aux États-Unis, en plus d'être le radiodiffuseur dominant au Québec. Nous sommes profondément engagés à servir nos clients localement dans plus de 1 000 communautés.

Nos milliards de dollars d'investissements au fil des années nous ont permis de bâtir un réseau de pointe robuste qui garantit à nos clients une connectivité fiable, ainsi que des services de télévision et de téléphonie de qualité.

Nous sommes solidement ancrés dans la vie sociale et culturelle des régions que nous desservons, soutenant chaque année plus de 700 organismes sans but lucratif et offrant une programmation locale grâce à nos 37 stations de télévision communautaire.

Avec plus de 4 300 employés au Canada et aux États-Unis, Cogeco est fière de contribuer à la croissance de l'économie. Parce que Cogeco, c'est plus que des services à large bande et de la radio; c'est un lien qui unit les communautés... **un lien qui est là pour durer !**

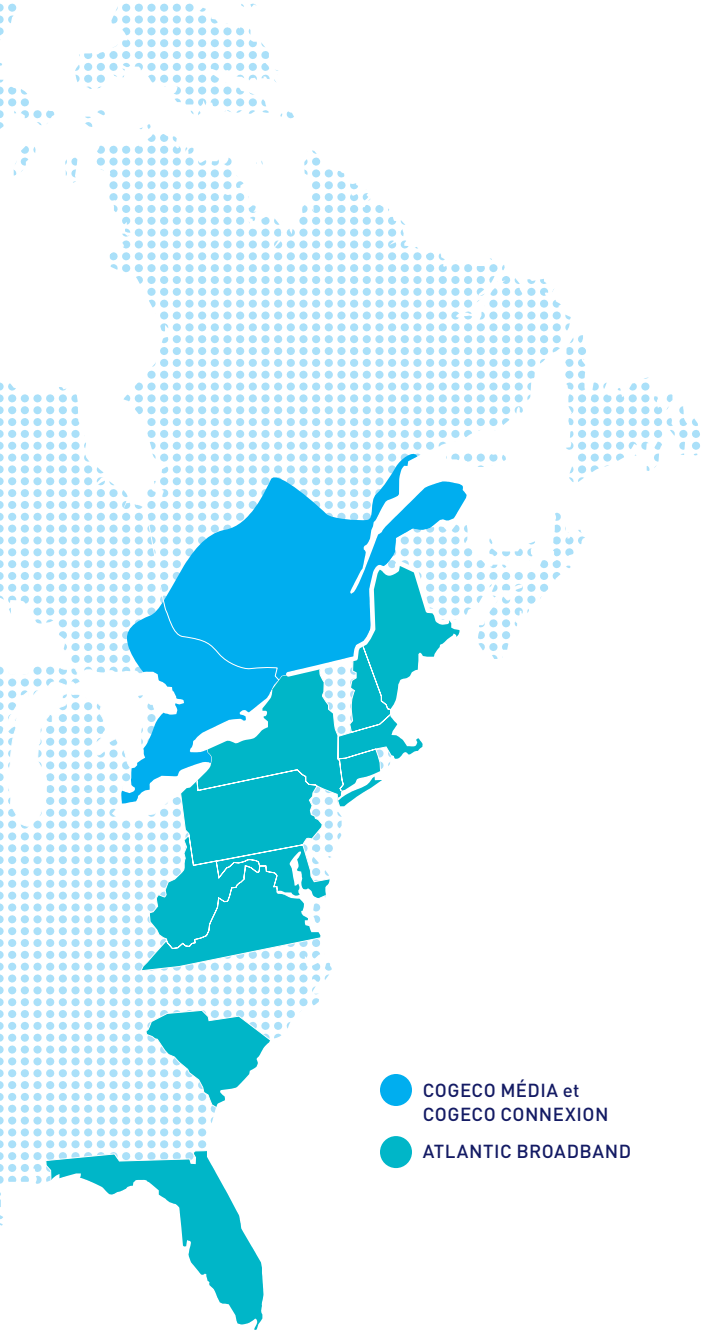
- 
- COGECO MÉDIA et COGECO CONNEXION
 - ATLANTIC BROADBAND

TABLE DES MATIÈRES

Performance financière pour 2020	2	Renseignements à l'intention des investisseurs	127
Faits saillants	3	Statistiques sur les unités de service primaire	
Message du président exécutif	4	du secteur des Communications	129
Message du président et chef de la direction	5	Conseil d'administration et direction	130
Rapport de gestion	9	Renseignements sur les filiales	132
États financiers consolidés	68	Renseignements sur l'entreprise	133

Performance financière pour 2020

+1,4 %

PRODUITS
(en milliers de dollars canadiens)

2020		2 479 474
2019		2 444 062

+3,2 %

BIIIA AJUSTÉ¹
(en milliers de dollars canadiens)

2020		1 168 487
2019 ²		1 131 980

+9,1 %

**BÉNÉFICE DE L'EXERCICE LIÉ
AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES**
(en milliers de dollars canadiens)

2020		401 833
2019 ²		368 165

+5,8 %

**FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**
(en milliers de dollars canadiens)

2020		941 628
2019 ²		890 077

+11,0 %

**ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS
CORPORELLES**
(en milliers de dollars canadiens)

2020		487 240
2019 ²		439 055

(1,1) %

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES¹
(en milliers de dollars canadiens)

2020		464 125
2019 ²		469 155

¹ Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (les «normes IFRS»); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, notamment sur le rapprochement avec les mesures financières les plus comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique «Mesures financières non définies par les normes IFRS» du rapport de gestion.

² La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique «Méthodes comptables» du rapport de gestion.

Faits saillants

EXERCICES CLOS LES 31 AOÛT (en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)	2020 \$	2019 ¹ \$	Variation %	Variation selon un taux de change constant ² %	Incidence du taux de change ² \$
Opérations					
Produits	2 479 474	2 444 062	1,4	0,8	16 477
BALIA ajusté	1 168 487	1 131 980	3,2	2,6	7 176
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition ³	11 562	12 851	(10,0)		
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	401 833	368 165	9,1		
Bénéfice de l'exercice lié aux activités abandonnées	—	75 380	(100,0)		
Bénéfice de l'exercice	401 833	443 545	(9,4)		
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	128 084	119 222	7,4		
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	128 084	143 163	(10,5)		
Flux de trésorerie					
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	941 628	890 077	5,8		
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁴	487 240	439 055	11,0	9,8	5 088
Flux de trésorerie disponibles	464 125	469 155	(1,1)	(1,2)	369
Situation financière					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	406 113	559 393	(27,4)		
Total de l'actif	7 024 696	7 125 037	(1,4)		
Endettement ⁵	3 290 354	3 514 185	(6,4)		
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	761 501	754 768	0,9		
Données par action⁶					
Bénéfice par action					
De base					
lié aux activités poursuivies	8,05	7,38	9,1		
lié aux activités abandonnées	—	1,48	(100,0)		
lié aux activités poursuivies et abandonnées	8,05	8,86	(9,1)		
Dilué					
lié aux activités poursuivies	7,98	7,32	9,0		
lié aux activités abandonnées	—	1,47	(100,0)		
lié aux activités poursuivies et abandonnées	7,98	8,79	(9,2)		
Dividendes	1,90	1,72	10,5		

¹ La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

² Les indicateurs de rendement clés présentés sur la base d'un taux de change constant sont obtenus en convertissant les résultats financiers de la période considérée libellés en dollars américains au taux de change de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 août 2019, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

³ Pour l'exercice clos le 31 août 2020, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition tiennent principalement aux changements organisationnels, ainsi qu'aux coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de Thames Valley Communications et d'ITéract au sein du secteur des Communications. Pour l'exercice clos le 31 août 2019, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition découlaient principalement d'un programme d'optimisation opérationnelle comprenant un programme de départ volontaire dans le secteur des Communications conjugué aux coûts liés à l'acquisition de 10 stations de radio régionales.

⁴ Pour l'exercice clos le 31 août 2020, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont chiffrées à 482,2 millions \$, selon un taux de change constant.

⁵ L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire et du capital de la dette à long terme.

⁶ Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.



Message du président exécutif

En faisant le bilan de notre exercice qui s'est terminé à la fin de l'été, je me réjouis de constater que notre entreprise a su affronter avec détermination cette période difficile hors du commun. Sous la supervision de Philippe Jetté, l'équipe de haute direction de Cogeco a mené la Société à travers une industrie des télécommunications et des médias en constante évolution, des changements au sein de l'équipe de direction de nos unités d'affaires et, évidemment, une pandémie unique. Je suis extrêmement fier de la résilience de notre entreprise et de la force de l'équipe de Cogeco, qui s'est rassemblée pour affronter cette crise complètement inattendue.

Cela dit, je ne suis pas du tout étonné que nous ayons pu surmonter cette crise tout en consolidant notre position, grâce à nos équipes au Canada et aux États-Unis. La résilience et la détermination sont des valeurs qui sont au cœur du parcours de croissance de Cogeco depuis plus de 60 ans. Il faut se rappeler qu'à nos débuts, nous ne comptons qu'une petite station de télévision dans une ville du centre de la province de Québec. Puis, grâce à notre persévérance, au travail acharné et aux convictions de nos employés, nous avons continué de prospérer au fil du temps. Finalement, Cogeco est devenue une société ouverte en 1985, alors que les produits annuels atteignaient la barre respectable des 20 millions \$. Aujourd'hui, les produits annuels atteignent 2,48 milliards \$.

Nos clients et nos communautés savent qu'ils peuvent compter sur nous. Nous sommes à leur service depuis plus de 60 ans et nous comptons continuer de nous appuyer sur nos forces.

Cogeco jouit maintenant d'une position unique et enviable en tant que seule société de services à large bande ayant une présence importante tant au Canada qu'aux États-Unis. Nous réalisons des investissements massifs de 450 millions \$ par année dans notre infrastructure de réseau de fibre et de câble coaxial afin d'améliorer et d'augmenter la connectivité Internet à haute vitesse, particulièrement dans les zones rurales et non desservies, afin de fournir aux communautés que nous desservons de nouveaux services et de nouvelles options concurrentielles.

Bien que nos activités du secteur des médias aient été touchées par la crise plus durement que nous l'aurions espéré, elles nous ont permis de servir de phare dans la tempête pour de nombreuses personnes dans la province de Québec.

Nos clients et nos communautés savent qu'ils peuvent compter sur nous. Nous sommes à leur service depuis plus de 60 ans et nous comptons continuer de nous appuyer sur nos forces et d'élargir nos horizons au moyen de notre gestion financière rigoureuse, de nos solutions d'innovation et de nos partenariats solides avec l'ensemble de nos

parties prenantes. De plus, Cogeco est rentable, et affiche une des meilleures marges du BAIIA ajusté du secteur, en plus de produire des dividendes dont le taux de croissance annuel composé a été supérieur à 12 % au cours des cinq derniers exercices.

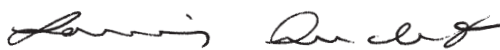
Les pratiques sociales, environnementales et d'emploi de Cogeco sont reconnues comme étant parmi les meilleures du secteur. En tant qu'entreprise, nous traitons nos clients avec respect, nous offrons des services de la plus haute qualité, et nous nous engageons à jouer un rôle responsable au sein des communautés où nous exerçons nos activités et au sein de l'environnement mondial dans son ensemble.

Cogeco a la chance d'avoir une équipe de direction excellente et un conseil d'administration composé de membres chevronnés, hautement qualifiés, et nettement indépendants. Le conseil d'administration est un modèle en matière de diversité et d'équilibre, et ses pratiques de

gouvernance sont reconnues comme étant parmi les meilleures au sein des diverses sociétés publiques familiales, comme l'a démontré année après année le rapport Board Games du Globe and Mail.

Le paysage concurrentiel nord-américain a besoin de joueurs régionaux solides comme Cogeco, qui joue un rôle de plus en plus important en offrant davantage de choix aux consommateurs dans un secteur des télécommunications en évolution.

Cogeco a la chance de pouvoir mettre à profit son riche héritage. Je suis fier de nos réalisations, et j'entrevois l'avenir avec beaucoup d'enthousiasme.



LOUIS AUDET
Président exécutif du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction

Nous avons entamé l'exercice 2020 avec une vision précise et beaucoup de détermination, l'appui d'une équipe de direction solide, ainsi que le soutien de nos collègues déterminés et des membres de notre conseil d'administration. Tout au long de l'exercice, même lorsqu'il a été ponctué d'événements inattendus lourds de conséquences, nous avons continué de nous concentrer sur notre stratégie de croissance afin que notre organisation fournisse à toutes ses parties prenantes la meilleure valeur et la plus durable, qu'il s'agisse de nos clients, de nos communautés, de nos employés, de nos fournisseurs ou de nos actionnaires.

Les produits consolidés ont augmenté de 1,4 % au cours de l'exercice 2020, pour s'établir à 2,48 milliards \$, tandis que le BAIIA ajusté s'est chiffré à 1,17 milliard \$, ce qui représente une hausse de 3,2 %. Le bénéfice de l'exercice a atteint 401,8 millions \$, et la Société a généré des flux de trésorerie disponibles de 464,1 millions \$. Les dividendes versés à nos actionnaires ont augmenté de 10,5 % pour atteindre 1,90 \$ par action.

LE FUTUR NOUS APPARTIENT

Au début de l'exercice, notre objectif était de tirer parti des nombreux projets de transformation que nous avons mis en œuvre en 2019, ainsi que de préciser notre stratégie de croissance continue à long terme. Nous avons apporté des changements à notre équipe de direction de Cogeco Communications. En effet, nous avons d'abord accueilli au début de l'exercice un nouveau président au sein d'Atlantic Broadband, qui y apportera une nouvelle perspective, puis plus tard dans l'exercice, nous avons annoncé la nomination du nouveau président de Cogeco Connexion. Alors que nous étions concentrés sur le suivi de nos plans et sur la réalisation de nos objectifs, nous avons été surpris par l'émergence soudaine et inattendue de la pandémie de COVID-19.

COLLABORATION ET AGILITÉ EN RÉPONSE À LA COVID-19

Partout en Amérique du Nord, les gens, les familles et les organisations ont dû s'adapter rapidement et s'ajuster à la nouvelle réalité. Dans tous les secteurs de Cogeco, les employés se sont attelés à la tâche pour trouver rapidement des solutions, en abordant la situation de front et en mettant tout en œuvre pour aider nos clients et nos collègues. Alors que l'accès aux services Internet, de télévision et de téléphonie devenait de plus en plus

essentiel, toutes nos équipes de Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, ainsi que nos équipes d'Atlantic Broadband sur la côte Est américaine, ont travaillé sans relâche pour s'assurer que nous maintenions des services de connectivité de haute qualité et un accès accru à l'information et au divertissement. Nous avons rapidement adapté nos services et mis en œuvre des mesures personnalisées pour procurer à nos clients une plus grande souplesse, ce qui comprend notamment la suspension temporaire des frais de retard, l'annulation des frais de dépassement de données, et l'accès gratuit à des chaînes de télévision de films.

Malgré les nombreux défis provoqués par la crise qui continue de toucher le monde entier, nous avons maintenu une discipline financière et nous sommes très satisfaits de la réponse de nos équipes.

Nous avons protégé la santé et la sécurité de nos employés en mettant rapidement en place des mesures liées au travail à domicile, ainsi qu'en adoptant des lignes directrices nous permettant de maintenir des normes de productivité très élevées. Nos techniciens, qui étaient autorisés à se rendre au domicile des clients seulement pour effectuer des travaux à l'extérieur, ont fait preuve de créativité pour fournir à nos clients le soutien et les instructions dont ils avaient besoin. Toutes ces actions nous ont permis de poursuivre notre bon fonctionnement et de bien performer, malgré ces circonstances difficiles.

Au sein de Cogeco Média, qui a des millions d'auditeurs partout au Québec, nous avons rapidement transformé notre programmation radiophonique afin de diffuser une couverture continue de la crise dans toutes les régions de la province. Pendant ce temps, nos animateurs ont travaillé sans relâche pour informer les auditeurs tout en continuant de leur procurer le divertissement dont ils avaient grand besoin.

Malgré les nombreux défis provoqués par la crise qui continue de toucher le monde entier, nous avons maintenu une discipline financière et nous sommes très satisfaits de la réponse de nos équipes, qui ont su faire preuve de dévouement ainsi que d'une grande capacité d'adaptation.

INITIATIVES - COGECO COMMUNICATIONS

Services à large bande canadiens

Nous sommes heureux d'entamer l'exercice 2021 avec un nouveau président à la tête de Cogeco Connexion, dont la nomination a été annoncée au printemps dernier. Nous sommes convaincus que sous la direction de Frédéric Perron, notre secteur des Services à large bande

Message du président et chef de la direction (suite)

canadien connaîtra une croissance rapide et que Cogeco Connexion restera un exploitant efficace, qu'elle conservera son environnement de travail stimulant et qu'elle demeurera un joueur important dans notre marché hautement concurrentiel, en procurant de la valeur aux communautés que nous desservons ainsi qu'à nos actionnaires.

Au cours de l'exercice 2020, nous avons amélioré notre offre de services et de produits afin de satisfaire et de dépasser les attentes de notre clientèle en ce qui a trait aux expériences distinctives. Nous avons poursuivi l'expansion de notre offre de service Internet 1 gigabit, en nous assurant de rehausser l'expérience numérique dans son ensemble. La pandémie a accéléré le lancement de nos procédés d'auto-installation, permettant ainsi aux clients de procéder à l'installation de leurs services, à l'aide d'un technicien muni d'un appareil de support vidéo à distance. Nous avons également introduit à la fin de l'exercice notre système de divertissement de télévision Internet (IPTV), qui sera déployé progressivement au cours de l'exercice 2021.

Nous avons ouvert l'exercice avec le renouvellement de notre marque accompagnée d'une nouvelle signature, d'une valeur améliorée et de nouvelles communications avec la clientèle, tout en accordant une importance accrue à notre clientèle régionale. Nous avons également soutenu nos communautés locales pendant la pandémie au moyen de dons remis à diverses organisations locales et au personnel des services de santé, et nous avons fourni à nos clients l'information la plus à jour par l'entremise de la programmation locale de nos stations NousTV.

Au sein de Cogeco Connexion, nous avons offert aux employés une expérience qui favorise le rendement et le bien-être et qui valorise un excellent service à la clientèle, et ce, malgré la pandémie. Nous avons accru nos capacités de travail à distance en tirant parti d'outils de collaboration d'entreprise, et nous avons mis en œuvre de nouveaux protocoles relatifs au travail à distance afin de préserver la santé et la sécurité des employés. Nous sommes heureux de constater que nos efforts se sont traduits par une hausse de notre indice global de mobilisation.

Nous avons poursuivi nos investissements dans nos régions. Au printemps, nous avons conclu une entente visant l'acquisition d'iTéract inc., une société qui agit comme fournisseur de services complets de télécommunications dans le sud du Québec au moyen d'une combinaison de technologies d'accès sans fil fixe et de fibre optique. Dans le cadre de cette transaction, nous avons acquis 15 licences de spectre exclusives dans la bande de 3,5 GHz qui couvrent une part importante de la zone rurale du sud du Québec et qui desservent environ 2 000 clients.

Enfin, Cogeco Connexion a obtenu une part appréciable du financement accordé par le gouvernement pour améliorer la connectivité aux services Internet à haute vitesse et pour combler le fossé numérique entre les centres urbains et les zones rurales. Nous avons également soumis des changements réglementaires ciblés conçus pour accroître la concurrence dans le marché canadien des services sans fil mobiles, dans le cadre de consultations du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le CRTC). Le modèle d'exploitant de réseau mobile hybride (ERHV) présenté par Cogeco permettrait une entrée durable sur le marché pour les nouveaux fournisseurs de services sans fil mobiles partout au Canada, ce qui serait particulièrement avantageux pour les régions mal desservies. Cette proposition permettrait aux fournisseurs de services filaires et sans fil mobiles dotés d'installations d'avoir accès à certaines parties des réseaux sans fil mobiles des entreprises déjà en place à l'échelle nationale, tout en obligeant ces fournisseurs régionaux à effectuer des investissements dans leurs propres infrastructures de télécommunications.

Services à large bande américains

Au cours de l'exercice 2020, avec l'arrivée de Frank van der Post à la tête d'Atlantic Broadband, nous avons jeté les bases pour améliorer la satisfaction de la clientèle et pour établir des relations clients à long terme. Nous avons apporté des améliorations au suivi de notre taux de recommandation net (ou « score NPS »). Nous avons également mis en œuvre un nouveau système de réponse vocale interactive, nous avons accordé plus d'importance à notre programme d'auto-installation et nous avons lancé un outil de connexion virtuel dans nos centres d'appels afin de réduire le nombre d'appels reçus de la part de la clientèle.

Notre acquisition de Thames Valley Communications en mars dernier nous a permis d'ajouter environ 10 000 clients au sein de notre zone de couverture existante. Nous avons poursuivi notre expansion en Floride et nous avons pris des mesures ciblées pour nous démarquer de la concurrence dans toutes les régions.

La performance et la fiabilité de nos produits ont été améliorées dans l'ensemble à la suite des investissements réalisés dans les réseaux relativement à notre service Internet gigabit. Nous avons élargi notre offre de produits avec le lancement de l'application de télévision en ligne et de HBO Max, ainsi qu'avec l'ajout de Showtime Anytime, de YouTube Kids et d'Amazon Prime sur la plateforme TiVo. De plus, nous nous sommes engagés auprès de nos communautés, nous avons privilégié notre présence locale et, dans le cadre de notre réponse à la crise de la COVID-19, nous avons participé à la campagne « Keep America Connected » du gouvernement fédéral afin de garantir un accès aux services essentiels à tous les clients touchés par l'éclatement de COVID-19.

En raison de la pandémie, nous avons assuré la transition harmonieuse vers le travail à domicile pour nos employés tout en procédant à des améliorations continues dans nos processus, comme la migration de l'ensemble des employés vers une même plateforme de méthode de travail et la préparation du lancement d'un nouveau système de gestion intégré d'entreprise. En outre, d'importants changements organisationnels ont été faits afin de simplifier les fonctions, de renforcer les centres d'expertises et de réaliser des gains d'efficacité qui aideront Atlantic Broadband à conserver son agilité sur le marché. Ces changements feront aussi progresser les priorités stratégiques clés comme la transformation numérique, l'expérience client et les ventes.

INITIATIVES - COGECO MÉDIA

L'exercice 2020 a été difficile pour Cogeco Média, notre filiale de radiodiffusion, qui a entamé l'exercice en bénéficiant d'une position concurrentielle solide en raison des excellentes cotes d'écoute que continuent d'enregistrer plusieurs de nos stations de radio, de la priorité accordée à une programmation de grande qualité et du contrôle adéquat de la structure de coûts. Toutefois, le secteur des médias a été particulièrement touché par les effets de la pandémie, et notre filiale de radiodiffusion ne fait pas exception. La majeure partie de nos produits proviennent du secteur du commerce de détail, et comme la plupart des magasins de détail au Québec ont été contraints de fermer temporairement par décret gouvernemental au printemps, ils ont réduit de manière importante leurs dépenses médiatiques ou les ont suspendues. Néanmoins, l'équipe a fait preuve d'une agilité et d'une créativité remarquables pour adapter la programmation en vue d'offrir aux auditeurs des nouvelles de grande qualité, alors que nos stations musicales ont continué de diffuser du divertissement de premier ordre. Tout au long de l'exercice, nos classements au sondage

Numeris ont démontré une fois de plus que nous continuons à occuper une position de leader et ont illustré à quel point nos auditeurs apprécient notre travail. De plus, notre équipe continue de se concentrer sur l'amélioration du contenu de programmation et l'amélioration de ses objectifs numériques.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Nous avons renforcé notre programme de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), qui vise à promouvoir une exploitation responsable et durable ainsi qu'à faire de la Société une entreprise citoyenne remarquable. Pour soutenir la réalisation de nos visées en matière de RSE, nous mesurons notre performance à l'aide d'indicateurs clés associés aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous avons également publié notre cinquième rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise, qui porte sur les exercices 2018 et 2019.

Nous avons dépassé notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la base des produits, et ce, un an plus tôt que prévu. Nous avons versé plus de 12,6 millions \$ en dons en espèces et en nature au cours de l'exercice 2020, ce qui représente 2,4 % du bénéfice avant impôts de Cogeco. Dans les communautés et territoires que nous desservons, nous avons également offert du temps d'antenne à plusieurs organisations pour la réalisation de collectes de fonds. Nous concentrons ce type d'activités dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de l'entrepreneuriat, de la santé et du mieux-être, de l'environnement, de la connectivité ainsi que de la diversité et de l'inclusion.

De plus, nous avons profité du déménagement de notre siège social de Montréal pour rassembler, classer et emballer le matériel et les fournitures de bureau excédentaires, ce qui nous a permis de faire don de l'équivalent de plus de trois camions de ce matériel à des organisations comme Habitat pour l'humanité, Regroupement Partage, Ordinateurs pour l'excellence et Renaissance. Au total, plus de 95 % du matériel excédentaire a été détourné des lieux d'élimination des déchets. Pour ce qui est de l'égalité des sexes, 37 % des postes de gestionnaires au sein de Cogeco étaient occupés par des femmes à l'exercice 2020, ce qui dépasse notre objectif de 35 % d'ici 2021. Parmi les nombreuses marques de reconnaissance obtenues au cours du dernier exercice, notons que Cogeco Communications a figuré au palmarès Corporate Knights des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada pour une troisième année consécutive et qu'elle a reçu la certification Entreprises généreuses accordée par Imagine Canada pour son leadership en matière de philanthropie.

CONCLUSION

Cogeco est une entreprise de plus en plus concurrentielle dans les secteurs nord-américains des télécommunications et des médias, grâce à son héritage qui s'est bâti sur plus de 60 ans. Nous détenons et exploitons maintenant 23 stations de radio, surtout dans la province de Québec, ainsi que la plus importante agence de nouvelles privée de la province. Nous sommes le deuxième câblodistributeur en importance au Québec et en Ontario, et le neuvième câblodistributeur en importance aux États-Unis, où nous exerçons nos activités dans 11 États. Nous continuons de chercher activement des occasions de dynamiser notre croissance par l'entremise d'acquisitions dans les régions où nous sommes en bonne position pour réaliser des regroupements de câblodistributeurs régionaux. Au Canada, nous investissons activement dans nos activités et nos réseaux afin de continuer d'offrir des vitesses Internet toujours plus élevées, ainsi que



Philippe Jetté

Message du président et chef de la direction (suite)

des produits hautement performants. Nous étendons également nos réseaux dans de nouvelles régions afin de combler le fossé numérique entre les grands centres urbains et les zones régionales et rurales. Nous cherchons sans cesse à innover et à investir dans l'amélioration de nos produits et de nos services, et nous avons entamé une transformation numérique qui a été accélérée par la pandémie de COVID-19. Bien que l'avenir demeure incertain et qu'il soit encore difficile d'élaborer des plans à court terme durant la pandémie, nous continuerons à gérer l'entreprise de façon agile et rigoureuse. Malgré les défis, nous continuons à viser la croissance de nos produits, de notre BAIIA ajusté et de nos flux de trésorerie disponibles. Plus que jamais, nous offrirons des services personnalisés de qualité supérieure, en plus de continuer à améliorer notre efficacité opérationnelle. Nous avons démontré notre engagement à fournir une expérience client exceptionnelle et à assurer le développement de nos communautés, et nous continuerons à le faire dans l'avenir. Nos stratégies, nos buts et nos objectifs reposent toujours sur notre approche prudente en matière de gestion financière, ainsi que sur notre capacité d'assurer l'excellence opérationnelle.

L'exercice 2020 a été marqué par de nombreux défis et de grandes turbulences en raison de la pandémie, et je suis extrêmement fier de la manière dont nous avons affronté la situation au sein de Cogeco, c'est-à-dire en faisant preuve de force, d'agilité et de courage. Cela n'aurait pas été possible sans la collaboration de l'équipe de direction, des conseils d'administration et, par-dessus tout, de nos plus de 4 300 collègues. Comme nous avons pu le constater par le passé, cette collaboration et cette volonté de travailler ensemble dans une même équipe sont les éléments qui nous distinguent de nos concurrents et qui nous permettent de remplir notre mission de rassembler les gens au moyen d'expériences remarquables en matière de communications et de divertissement.



PHILIPPE JETTÉ
Président et chef de la direction

Résilience et espoir en temps de COVID-19

Durant cette crise de la COVID-19 qui touche chacun d'entre nous, l'accès à des services Internet, de télévision et de téléphonie, ainsi que des informations et des divertissements de qualité via nos stations de radio, sont d'une importance capitale. Nous sommes fiers de nos équipes qui ont su s'adapter rapidement à la nouvelle réalité et qui travaillent sans relâche pour assurer la prestation de services de grande qualité à nos clients, et ce, de la manière la plus sécuritaire possible, et tout en appuyant nos communautés.

« Nous souhaitons simplement vous écrire pour exprimer notre gratitude envers vos gens chez Atlantic Broadband qui nous ont aidés durant cette période difficile. Nous voulions vous féliciter pendant cette période difficile durant laquelle vos gens travaillent sans relâche. »

– Suisman,
New London, CT



Nos animateurs de radio veillent à ce que tout le monde garde le moral



Chris, prêt à relever les défis du jour

« MERCI! Vous êtes la MEILLEURE personne au service à la clientèle avec laquelle j'ai eu le privilège de m'entretenir en diverses circonstances. J'espère que Cogeco sait à quel point vous apportez de la valeur à l'entreprise! »

– Tereza, Thorold, Ont.



« J'ai reçu un excellent service de la part de Lisa. J'éprouve beaucoup d'anxiété en lien avec la situation qui prévaut actuellement dans le monde et, grâce à elle, je me sens tellement mieux. De plus, elle m'a expliqué comment Cogeco prend soin de ses employés durant cette période. À partir de maintenant, je vais prendre mes décisions d'achats en fonction de la manière dont les entreprises auront pris soin de leurs employés durant cette pandémie. Vous avez pris la bonne décision et je crois avoir fait de même en demeurant l'une de vos clientes. »

– A.H., Belleville, Ont.

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Énoncés de nature prospective.....	10	Activités abandonnées.....	36
Aperçu de l'entreprise.....	11	Résultats d'exploitation trimestriels.....	37
Résultats d'exploitation et financiers.....	18	Projections financières pour l'exercice 2021.....	45
Transactions entre parties liées.....	20	Programme de responsabilité sociale d'entreprise.....	47
Analyse des flux de trésorerie.....	21	Incertitudes et principaux facteurs de risque.....	51
Secteur des Communications.....	25	Contrôles et procédures.....	62
Situation financière.....	29	Méthodes comptables.....	62
Ressources en capital et liquidités.....	30	Mesures financières non conformes aux normes IFRS.....	66

1. ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

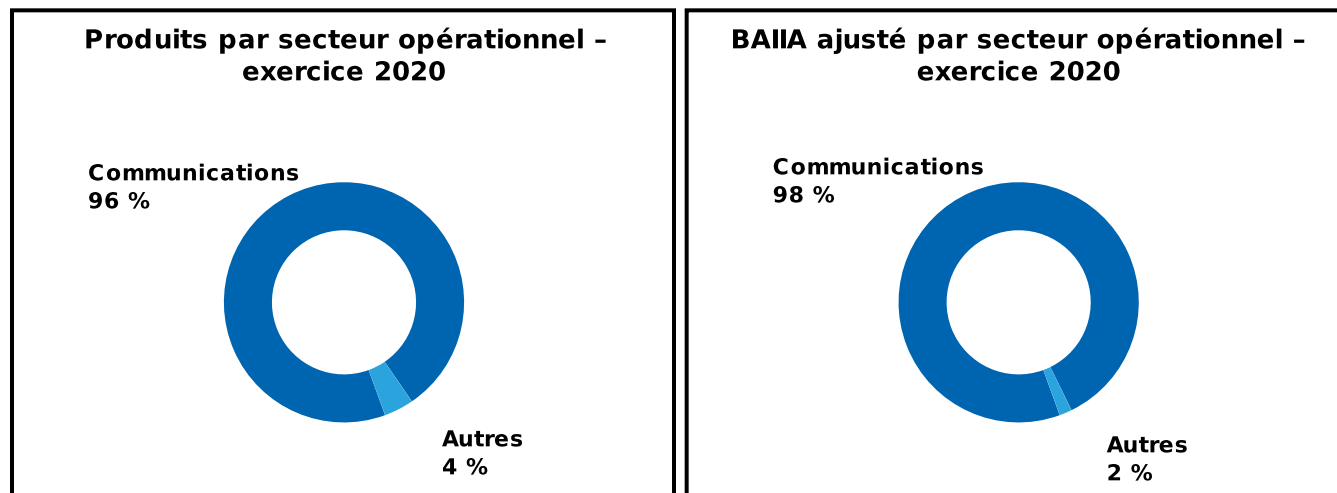
Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives et aux événements, aux affaires, aux activités, à la performance financière, à la situation financière ou aux résultats anticipés de Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « prévoir », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les projections financières, les résultats d'exploitation et la performance économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que Cogeco juge raisonnables au moment de les formuler. Se reporter plus particulièrement aux rubriques « Stratégies et objectifs de l'entreprise » et « Projections financières pour l'exercice 2021 » du présent rapport de gestion pour prendre connaissance de certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs. Bien que la direction les considère comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, ces hypothèses pourraient se révéler inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de Cogeco. Ces facteurs comprennent certains risques, comme ceux liés à la concurrence, au commerce (y compris les perturbations potentielles dans notre chaîne d'approvisionnement), à la réglementation, aux crises et aux urgences en matière de santé publique, comme l'actuelle pandémie de COVID-19, à la technologie, aux finances (y compris les variations des taux de change et des taux d'intérêt), à la conjoncture économique, aux menaces humaines ou naturelles qui pèsent sur notre réseau, sur nos infrastructures et sur nos systèmes, à l'acceptation sociale, au comportement éthique, à la propriété et aux litiges, et bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la Société. De plus, les activités radiophoniques de la Société sont exposées de façon importante au risque lié aux budgets publicitaires du secteur du commerce de détail, lesquels peuvent fluctuer en raison de l'évolution de la conjoncture économique. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, la Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion de la Société. Ces facteurs n'ont pas pour objet de représenter une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur Cogeco, et les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective figurant dans le présent rapport de gestion, renseignements qui représentent les attentes de Cogeco à la date du présent rapport de gestion (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées), lesquels pourraient changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société (et elle rejette expressément une telle obligation) à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes annexes de la Société, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») pour l'exercice clos le 31 août 2020.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 27 octobre 2020, soit la date du présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Web de la Société, à corpo.cogeco.com.

2. APERÇU DE L'ENTREPRISE

Cogeco est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias. Au cours de l'exercice 2020, la Société a présenté ses résultats d'exploitation en deux secteurs opérationnels, soit le secteur des Communications et le secteur Autres. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise, prend des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et évalue leur performance. Pour l'exercice clos le 31 août 2020, la proportion de chaque secteur exprimée en pourcentage des produits consolidés et du BAIIA ajusté⁽¹⁾ de la Société se présentait comme suit :



2.1 SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications »), Cogeco fournit une vaste gamme de services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande au Canada et aux États-Unis, principalement à une clientèle résidentielle, mais aussi aux petites et moyennes entreprises à l'intérieur de ses zones de couverture. Au Canada, Cogeco Communications exerce ses activités sous le nom de Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, et sous la marque Atlantic Broadband sur la côte Est des États-Unis (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride).

2.2 AUTRES

Par l'entremise de sa filiale Cogeco Média inc. (« Cogeco Média »), Cogeco détient et exploite 22 stations de radio au Québec et une station de radio en Ontario, y compris les stations de radio parlée 98,5 à Montréal, 106,9 en Mauricie, 107,7 en Estrie et 104,7 en Outaouais; les stations du réseau Rythme FM à Montréal, en Mauricie et en Estrie; les stations du réseau Planète au Saguenay-Lac-St-Jean, les stations Capitale Rock et Wow en Abitibi-Témiscamingue et du réseau Pop à Lachute et à Hawkesbury (Ontario). Cogeco Média détient les stations de radio CIME dans les Laurentides, CKOI, The Beat et Radio Circulation à Montréal, ainsi que FM 93 et M102,9 à Québec. Cogeco Média détient également Cogeco Nouvelles, la principale agence de radio privée au Québec.

2.3 RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURE DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

ACTIVITÉS À LARGE BANDE

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband fournissent des services résidentiels Internet, de vidéo, de téléphonie et d'affaires au moyen de réseaux évolués de câblodistribution bidirectionnels à large bande et de fibres optiques. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband fournissent ces services au moyen de leurs propres systèmes à fibres optiques longue distance, de réseaux de câblodistribution à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (« HFCC »), de réseaux de fibre point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Le réseau de distribution de Cogeco Connexion couvre un vaste territoire allant de l'ouest de l'Ontario à l'est du Québec. Le réseau de distribution d'Atlantic Broadband couvre la côte Est des États-Unis, du sud du Maine au sud de la Virginie, ainsi que des régions de la Caroline du Sud et une vaste zone de couverture dans le sud de la Floride. La vaste étendue du réseau de transport principal de Cogeco Connexion et d'Atlantic Broadband vise à faciliter la connexion, à une très grande vitesse, de leurs nombreux réseaux de câblodistribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, à d'autres réseaux de téléphonie publics, aux fournisseurs d'applications logicielles et à Internet partout dans le monde.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, y compris un rapprochement avec les mesures financières les plus comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion.

En ce qui a trait aux services résidentiels, Cogeco Connexion et Atlantic Broadband déploient des fibres optiques à des nœuds servant de petits noyaux de foyers câblés à raison de fibres multiples par nœud dans la plupart des cas afin d'accroître rapidement la capacité du réseau jusqu'à des noyaux plus restreints, lorsque cela est nécessaire. Ce processus « juste-à-temps », appelé « fractionnement des nœuds », permet d'améliorer la qualité et la fiabilité tout en augmentant la capacité « juste-à-temps » des services bidirectionnels, comme les services Internet, les services de vidéo sur demande (« VSD ») et les services de téléphonie. Il permet également d'optimiser l'efficacité du capital investi. L'infrastructure de câblodistribution HFCC est dotée d'une capacité de radiofréquence (« RF ») allant jusqu'à 1 GHz de bande passante, selon le marché et les besoins des clients.

Dans chaque marché, les signaux sont transportés au moyen du réseau HFCC afin d'être transmis aux clients. Les fils de fibre optique peuvent transmettre des centaines de canaux vidéo et audio et de données sur de longues distances sans qu'il soit nécessaire d'amplifier le signal. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband continueront à déployer des fibres optiques dans la mesure où cela sera nécessaire pour améliorer davantage la fiabilité du réseau et réduire les frais d'entretien. Cette combinaison hybride de fibre optique et de câble coaxial est le choix le plus efficace pour offrir des réseaux de première qualité tout en investissant le capital de façon judicieuse.

Le service de téléphonie de Cogeco Connexion et d'Atlantic Broadband repose sur la technologie de voix sur IP, grâce à laquelle il est possible d'avoir une conversation téléphonique sur un réseau Internet IP dédié plutôt que par l'entremise de lignes de transmission de la voix dédiées. Les réseaux IP permettent d'éliminer la téléphonie axée sur la commutation de circuits et l'utilisation de bande passante connexe. La technologie de voix sur IP est plutôt axée sur la commutation de paquets; des datagrammes IP comprenant des données vocales sont acheminés sur le réseau en cas de besoin seulement, par exemple lorsqu'un interlocuteur parle. Les avantages de la technologie de voix sur IP par rapport à la téléphonie traditionnelle comprennent la baisse des coûts par appel, particulièrement pour les appels interurbains, ainsi que la baisse des coûts liés aux infrastructures, étant donné qu'une fois les infrastructures IP installées, presque aucune autre infrastructure de téléphonie n'est requise.

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband ont recours à la technologie DOCSIS de CableLabs pour fournir des services Internet et des services aux entreprises sur leurs réseaux HFCC. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions qui assurent la continuité de la transmission et l'excellence de la prestation. Par ailleurs, cette technologie fournit une plateforme souple et évolutive qui permet d'augmenter davantage la vitesse de transmission IP et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins de la clientèle commerciale. Cogeco Connexion offre des vitesses Internet allant jusqu'à 1 Gbps dans environ 72 % de sa zone de couverture et des vitesses allant jusqu'à 120 Mbps dans la presque totalité de sa zone de couverture. Atlantic Broadband offre des vitesses Internet allant jusqu'à 1 Gbps dans environ 90 % de sa zone de couverture de foyers et d'entreprises pouvant être desservis. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband comptent poursuivre au cours des prochaines années le déploiement de vitesses de 1 Gbps au moyen de plusieurs technologies, selon l'endroit visé, la technologie DOCSIS 3.1 étant la plus économique.

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband déploient actuellement une technologie de FTTH dans tous les nouveaux projets résidentiels qui remplissent certains critères en matière de taille, de proximité par rapport aux installations existantes et de pourcentage de pénétration du service. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband utilisent une technologie de FTTH appelée « radiofréquence sur fibre optique » (« RFOG »), dont l'avantage principal est la compatibilité avec les investissements en matière de systèmes de terminaison par modem câble (« CMTS ») existants et les systèmes administratifs.

2.4 MISE À JOUR RELATIVE AUX RÉPERCUSSIONS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES ACTIVITÉS ET LES RÉSULTATS

DONNÉES CONSOLIDÉES

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur des Communications sont décrites ci-dessous.

Nos activités du secteur des médias, qui sont comprises dans le secteur Autres, ont été touchées défavorablement par la pandémie de COVID-19, étant donné que la majeure partie des produits liés à la radio proviennent du secteur du commerce de détail, qui a été durement touché par la pandémie de COVID-19 au second semestre de notre exercice. Comme la plupart des magasins de détail au Québec ont été contraints de fermer temporairement par décret gouvernemental de mars à juin, ils ont réduit de manière importante leurs dépenses médiatiques, ce qui a eu une incidence directe sur nos activités de radiodiffusion, qui ont enregistré une baisse de 33 % de leurs produits au cours du troisième trimestre et de 29 % au cours du quatrième trimestre, par rapport à l'exercice précédent. Pour atténuer l'incidence négative d'une telle baisse, l'entreprise a pris des mesures immédiates pour réduire ses charges d'exploitation, ce qui a partiellement atténué la baisse des produits. La gravité et la durée de la pandémie, ainsi que ses répercussions économiques, surtout sur le secteur du commerce de détail, demeurent pour le moment inconnues. Néanmoins, nous croyons que nos activités du secteur des médias seront en bonne position sur le plan des parts de marché lorsque la situation se sera éventuellement stabilisée.

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

La pandémie de COVID-19 a eu les répercussions suivantes sur notre entreprise au cours du second semestre de l'exercice.

- demande accrue pour notre service Internet à haute vitesse (augmentation du nombre de clients et forfaits plus élevés);
- stabilisation de la clientèle en ce qui concerne nos produits de vidéo et de téléphonie (moins de connexions et de déconnexions) et augmentation du taux d'utilisation de la vidéo sur demande et des interurbains;
- diminution des produits liés aux services de vidéo résidentiels au sein de notre filiale des Services à large bande canadiens en raison des crédits accordés aux clients relativement à certains forfaits de programmation sportive;
- diminution des produits découlant du report des hausses tarifaires au sein de nos filiales des Services à large bande canadiens et américains;

- diminution des produits découlant de l'annulation temporaire des frais de dépassement de consommation de données au sein de notre filiale des Services à large bande canadiens et de la suspension des frais de retard au sein de notre filiale des Services à large bande américains;
- diminution des produits commerciaux principalement attribuable aux services de vidéo et de téléphonie et à certains secteurs commerciaux tels que les hôtels et les restaurants;
- diminution des produits tirés de la publicité, y compris une réduction de la publicité de nature politique au sein de notre filiale des Services à large bande américains;
- diminution des charges liées au service à la clientèle en raison de l'augmentation du recours à l'auto-installation pour les nouveaux clients, contrebalancée par l'augmentation temporaire des coûts liés à la COVID-19;
- diminution des charges découlant de la fermeture de la totalité de nos commerces de détail durant la période de confinement; et
- augmentation des dépenses d'investissement découlant de l'accélération de certains projets en raison de l'augmentation de la consommation de données de la part des utilisateurs de nos réseaux et dans le but d'éviter d'éventuelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement au début de la pandémie, facteurs partiellement contrebalancés par un ralentissement des activités de construction dans certains secteurs.

Prises dans leur ensemble, ces répercussions liées à la COVID-19 n'ont pas eu d'effet significatif sur nos résultats. Nous avons également profité des changements relatifs au comportement des clients et aux méthodes de travail pour accélérer la transition de nos activités vers le numérique. Nous entendons lancer de nouveaux projets de transition vers le numérique afin de mieux servir nos clients, d'accroître la satisfaction des employés et d'améliorer la productivité.

2.5 DÉVELOPPEMENTS DE L'ENTREPRISE

Acquisition de DERYtelecom

Le 21 octobre 2020, Cogeco Communications a annoncé que sa filiale, Cogeco Connexion, avait conclu un accord définitif pour acquérir DERYtelecom, le troisième câblodistributeur en importance de la province de Québec, pour un montant de 405 millions \$. DERYtelecom offre des services Internet, de télévision et de téléphonie à environ 100 000 clients dans plus de 200 municipalités de plusieurs régions du Québec.

Le prix d'achat sera financé avec une combinaison de fonds en caisse et de la facilité à terme renouvelable de Cogeco Communications. La transaction, qui se fera essentiellement par l'achat d'actifs, est assujettie aux approbations réglementaires prévues dans la *Loi sur la concurrence* ainsi qu'aux autres conditions de clôture habituelles et devrait être conclue d'ici la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2021.

Décision sur l'établissement des coûts des services Internet de gros rendue par le CRTC en 2019

Le 10 septembre 2020, la Cour d'appel fédérale (la « Cour ») a rejeté l'appel interjeté par Cogeco Communications, conjointement avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications (les « entreprises de câblodistribution ») relativement à la décision sur l'établissement des coûts des services rendue en 2019 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») au sujet des nouveaux tarifs des services de gros groupés pour les revendeurs Internet (l'« Ordonnance de télécom 2019-288 »). Le 28 septembre 2020, le CRTC a approuvé la demande des entreprises de câblodistribution de suspendre l'application de l'Ordonnance de télécom 2019-288 sur les tarifs définitifs des services Internet à haute vitesse de gros groupés jusqu'à ce que le CRTC termine son examen de l'ordonnance. Au 31 août 2020, le total estimatif des paiements rétroactifs calculé en fonction des tarifs définitifs de gros groupés établis par le CRTC dans la décision sur l'établissement des coûts rendue en 2019, si elle n'est pas autrement modifiée, se chiffrait à environ 43 millions \$, dont une tranche d'environ 25 millions \$ se rapporte aux exercices 2016 à 2019 et une tranche d'environ 18 millions \$ se rapporte à l'exercice 2020. En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et ses répercussions financières, Cogeco Communications n'a pas comptabilisé l'incidence des tarifs réduits aux 31 août 2020 et 2019. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Engagements, éventualités et garanties ».

Proposition d'Altice USA, Inc. et de Rogers Communications Inc.

Le 1^{er} septembre 2020, Cogeco et Cogeco Communications ont reçu une proposition non sollicitée et non contraignante de la part d'Altice USA, Inc. et de Rogers Communications Inc. visant l'acquisition de la totalité des actions à droits de vote multiples et des actions subalternes à droit de vote émises et en circulation des deux sociétés. Le 2 septembre 2020, à la suite des discussions séparées des membres indépendants des conseils d'administration, les conseils d'administration de Cogeco et de Cogeco Communications ont rejeté la proposition après que Gestion Audem, la société de portefeuille de la famille Audet, a déclaré que ses actions n'étaient pas à vendre. Le 18 octobre 2020, Cogeco et Cogeco Communications ont reçu une proposition révisée non sollicitée et non contraignante d'Altice USA, Inc. et de Rogers Communications Inc. Le même jour, Gestion Audem a rejeté cette proposition révisée en déclarant une fois de plus qu'elle n'était pas intéressée à vendre ses actions. La proposition révisée a été soumise pour examen aux conseils d'administration des deux sociétés. Le 20 octobre 2020, à la suite des discussions séparées des membres indépendants des conseils d'administration, les conseils d'administration de Cogeco et de Cogeco Communications ont annoncé qu'ils rejetaient unanimement la proposition révisée.

Autres développements de l'entreprise

Le 20 juillet 2020, Cogeco Communications a procédé au remboursement anticipé des débentures garanties de premier rang, série 2, échéant le 16 novembre 2020. Une prime de remboursement de 2,8 millions \$ a été imputée aux charges financières relativement au remboursement anticipé.

Le 1^{er} mai 2020, la filiale de Cogeco Communications, Cogeco Connexion, a conclu l'acquisition d'iTéract inc., un fournisseur de services de télécommunications exerçant ses activités dans le sud du Québec grâce à une combinaison de technologies d'accès sans fil fixe et de fibre optique, et propriétaire de 15 licences de spectre, pour un montant de 16 millions \$.

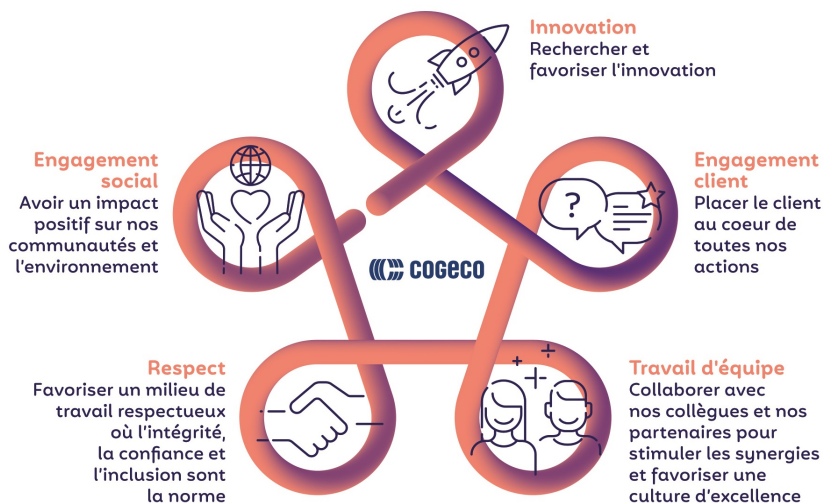
Le 10 mars 2020, la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband, a conclu l'acquisition de Thames Valley Communications, une société de services à large bande exerçant ses activités dans le sud-est du Connecticut, pour une contrepartie nette de 67 millions \$ (50 millions \$ US).

2.6 STRATÉGIES ET OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

Notre Mission

Rassembler les gens grâce à des expériences de communication et de divertissement remarquables

Nos valeurs communes



Notre Vision

Être l'organisation qui procure la meilleure valeur durable à ses actionnaires

Cogeco réalisera cette vision en se concentrant sur les piliers de croissance suivants



Expérience client

Offrir une expérience client distinctive en mettant l'accent sur les besoins de nos clients



Expérience employé

Favoriser un milieu de travail hautement collaboratif et mobilisant



Expansion du marché

Accroître notre portée géographique et développer de nouveaux segments de marché



Rapport coût-efficacité

Optimiser l'efficacité opérationnelle et accroître les synergies



Valeur de la marque

Bâtir une marque forte et socialement responsable

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Pour plus de détails au sujet du plan stratégique de Cogeco Communications qui concorde avec les piliers de croissance définis ci-dessus, se reporter au rapport annuel de 2020 de Cogeco Communications inc., disponible à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

ACTIVITÉS DU SECTEUR DES MÉDIAS

Nos activités du secteur des médias sont axées sur l'amélioration continue de la programmation et la diversification du portefeuille de produits en vue d'accroître la part de marché et, par le fait même, la rentabilité.

RÉSULTATS ANTICIPÉS DE LA RÉALISATION DES STRATÉGIES DE LA SOCIÉTÉ

Les résultats de la réalisation des stratégies énoncées ci-dessus devraient donner lieu à une hausse des produits et du BAIIA ajusté, ce qui devrait donner lieu à une rentabilité accrue et à un endettement réduit qui seront mesurés selon les critères décrits plus amplement dans la rubrique « Projections financières pour l'exercice 2021 ». Pour obtenir des renseignements supplémentaires à l'égard des résultats et des réalisations de l'exercice 2020, se reporter à la rubrique « Indicateurs de rendement clés et faits saillants liés au rendement ».

2.7 INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS ET FAITS SAILLANTS LIÉS AU RENDEMENT

Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux normes IFRS et ne devraient pas être considérés comme des substituts d'autres mesures du rendement conformes aux normes IFRS. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés; par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure son rendement à l'égard de ces objectifs en surveillant ses produits, son BAIIA ajusté⁽¹⁾ et ses flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ sur la base d'un taux de change constant⁽¹⁾.

	Données réelles	Projections initiales ⁽²⁾	Projections révisées ⁽⁴⁾	Données réelles	Réalisation des projections révisées
	Exercice 2019 ⁽¹⁾	Exercice 2020 (selon un taux de change constant) ⁽³⁾	Exercice 2020 (selon un taux de change constant) ⁽³⁾	Exercice 2020 (selon un taux de change constant) ⁽³⁾	Exercice 2020
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	\$	\$		\$	%
Projections financières					
Produits	2 444	Croissance de 2 % à 4 %	Croissance inférieure à 5 %	2 463	0,8 Atteinte
BAIIA ajusté ⁽¹⁾⁽⁵⁾	1 132	Croissance de 2,5 % à 4,5 %	Croissance inférieure à 5 %	1 161	2,6 Atteinte
Acquisitions d'immobilisations corporelles	439	465 \$ à 485 \$	s.o.	482	9,8 s.o.
Flux de trésorerie disponibles ⁽⁵⁾	469	Croissance de 5 % à 11 %	Croissance autour de 5 %	464	(1,2) Non atteinte

s.o. : sans objet

- (1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.
- (2) La Société a retiré ses projections financières pour l'exercice 2020 au cours du deuxième trimestre, puisqu'il était impossible d'estimer de façon fiable les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les résultats financiers de la Société pour le reste de l'exercice.
- (3) Les données réelles sont présentées selon un taux de change constant en fonction du taux de change moyen suivant pour l'exercice 2019 : 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.
- (4) Les projections financières pour l'exercice 2020 ont été rétablies et révisées au moment de la publication des résultats du troisième trimestre en fonction de l'expérience opérationnelle acquise durant la pandémie.
- (5) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion.

Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers » et « Analyse des flux de trésorerie ».

PRODUITS

Pour l'exercice 2020, les produits ont augmenté de 0,8 % selon un taux de change constant, un résultat conforme aux projections révisées de la Société, principalement parce que tous les secteurs ont enregistré les produits attendus.

BAIIA AJUSTÉ⁽¹⁾

Pour l'exercice 2020, le BAIIA ajusté a augmenté de 2,6 % selon un taux de change constant, un résultat conforme aux projections révisées de la Société, principalement en raison d'une croissance des produits supérieure à la croissance des charges d'exploitation.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES⁽¹⁾

Pour l'exercice 2020, les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 1,2 % selon un taux de change constant, un résultat inférieur aux projections révisées de la Société, étant donné que les dépenses d'investissement ont été plus élevées que prévu dans les Services à large bande américains en raison principalement des facteurs suivants :

- une hausse des achats d'équipements destinés aux abonnés et des autres coûts connexes pour soutenir l'augmentation du nombre de raccordements découlant de la demande à l'égard de notre service Internet à haute vitesse, ce qui explique le bon rendement global des unités de service primaire⁽²⁾ du secteur au quatrième trimestre et durant l'exercice 2020;
- un niveau d'activité plus élevé que prévu dans le secteur de la construction en Floride, malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID-19; et
- une accélération de l'achat de certains équipements dans le but de prévenir d'éventuelles pénuries liées à la pandémie de COVID-19.

- (1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion.
- (2) Représente la somme des clients des services Internet, de vidéo et de téléphonie.

2.8 FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercices clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽¹⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)	\$	\$	\$
Opérations			
Produits	2 479 474	2 444 062	2 262 030
BAlIA ajusté	1 168 487	1 131 980	1 035 110
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	11 562	12 851	20 463
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	401 833	368 165	399 950
Bénéfice (perte) de l'exercice lié(e) aux activités abandonnées	—	75 380	(24 381)
Bénéfice de l'exercice	401 833	443 545	375 569
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	128 084	119 222	134 158
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	128 084	143 163	126 437
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	941 628	890 077	638 377
Acquisitions d'immobilisations corporelles	487 240	439 055	460 910
Flux de trésorerie disponibles	464 125	469 155	320 147
Situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	406 113	559 393	86 352
Total de l'actif	7 024 696	7 125 037	7 335 547
Endettement ⁽²⁾	3 290 354	3 514 185	3 951 791
Passifs financiers à long terme ⁽³⁾	3 260 521	3 486 458	3 838 060
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	761 501	754 768	710 908
Données par action⁽⁴⁾			
Bénéfice (perte) par action			
De base			
lié aux activités poursuivies	8,05	7,38	8,19
lié(e) aux activités abandonnées	—	1,48	(0,47)
lié aux activités poursuivies et abandonnées	8,05	8,86	7,72
Dilué(e)			
lié aux activités poursuivies	7,98	7,32	8,13
lié(e) aux activités abandonnées	—	1,47	(0,47)
lié aux activités poursuivies et abandonnées	7,98	8,79	7,66
Dividendes	1,90	1,72	1,56

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données des exercices 2019 et 2018 n'ont pas été retraitées. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » du rapport de gestion.

(2) L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire et du capital de la dette à long terme.

(3) Les passifs financiers à long terme comprennent la dette à long terme, les instruments financiers dérivés et les autres passifs financiers.

(4) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

3. RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

3.1 RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Produits	2 479 474	2 444 062	1,4	0,8	16 477
Charges d'exploitation	1 310 987	1 312 082	(0,1)	(0,8)	9 301
BAIIA ajusté	1 168 487	1 131 980	3,2	2,6	7 176

(1) Pour l'exercice 2020, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3456 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(3) Les données réelles pour l'exercice 2020 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2019, qui était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

PRODUITS

Pour l'exercice 2020, les produits ont augmenté de 1,4 % (0,8 % selon un taux de change constant), essentiellement en raison des facteurs suivants :

- une croissance de 2,2 % (1,5 % selon un taux de change constant) dans le secteur des Communications en raison de la croissance interne et de l'incidence de l'acquisition de Thames Valley Communications conclue le 10 mars 2020 dans les Services à large bande américains, facteurs contrebalancés en partie par
- une baisse dans les Services à large bande canadiens; et
- une baisse des produits dans le secteur Autres, en raison du recul du marché publicitaire en radio directement imputable à la pandémie de COVID-19, étant donné que la majeure partie des produits liés à la radio proviennent du secteur du commerce de détail, qui a été durement touché par la pandémie de COVID-19 au second semestre de l'exercice 2020.

Pour plus de détails sur les produits du secteur des Communications, se reporter à la rubrique « Secteur des Communications ».

CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2020, les charges d'exploitation ont diminué de 0,1 % (0,8 % selon un taux de change constant), en raison de la diminution des charges d'exploitation au sein du secteur des Communications et du secteur des médias. Au cours de l'exercice 2020, Cogeco Média a bénéficié d'un programme d'aide gouvernementale, soit la Subvention salariale d'urgence du Canada, ce qui a contribué à la diminution des charges d'exploitation du secteur des médias.

Pour plus de détails sur les charges d'exploitation du secteur des Communications, se reporter à la rubrique « Secteur des Communications ».

BAIIA AJUSTÉ

Pour l'exercice 2020, le BAIIA ajusté a augmenté de 3,2 % (2,6 % selon un taux de change constant), en raison principalement d'une augmentation du BAIIA ajusté dans le secteur des Communications attribuable aux hausses au sein des Services à large bande américains et canadiens, facteur contrebalancé en partie par une diminution des activités du secteur des médias.

Pour plus de détails sur le BAIIA ajusté du secteur des Communications, se reporter à la rubrique « Secteur des Communications ».

3.2 FRAIS D'INTÉGRATION, DE RESTRUCTURATION ET D'ACQUISITION

Pour l'exercice 2020, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition se sont chiffrés à 11,6 millions \$ et découlent principalement des changements organisationnels, qui se sont traduits par une optimisation des coûts, ainsi que des coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de Thames Valley Communications et d'iTéract dans le secteur des Communications.

Pour l'exercice 2019, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition se sont chiffrés à 12,9 millions \$, en raison principalement d'un programme d'optimisation opérationnelle qui comprenait un programme de départ volontaire au sein du secteur des Communications, conjugué aux coûts liés à l'acquisition de dix stations de radio régionales.

3.3 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Exercices clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Amortissement des immobilisations corporelles ⁽²⁾	444 940	426 683	4,3
Amortissement des immobilisations incorporelles	59 017	57 293	3,0
	503 957	483 976	4,1

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(2) Comprend l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de 8,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 août 2020.

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a augmenté de 4,1 % en raison de l'amortissement supplémentaire des immobilisations corporelles lié à l'augmentation des dépenses d'investissement, conjugué à l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à l'exercice précédent et à l'incidence de l'adoption d'IFRS 16.

3.4 CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	160 177	179 692	(10,9)
Intérêts sur les obligations locatives	2 479	—	—
Profit lié à une modification de la dette	(22 898)	—	—
Perte nette (profit net) de change	198	(2 898)	—
Amortissement des coûts de transaction différés	1 185	1 913	(38,1)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(584)	(690)	(15,4)
Autres	(4 350)	363	—
	136 207	178 380	(23,6)

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

Pour l'exercice 2020, les charges financières ont diminué de 23,6 %, en raison principalement des facteurs suivants :

- la baisse des taux d'intérêt et de la dette existante sur les facilités de crédit de premier rang;
- un profit sans effet sur la trésorerie lié à une modification de la dette concernant la modification apportée à la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang le 3 février 2020, qui a découlé de la réduction du taux d'intérêt de 0,25 %; et
- les produits d'intérêts découlant des investissements de la trésorerie excédentaire; facteurs contrebalancés en partie par
- l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

3.5 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Exigibles	59 432	57 623	3,1
Différés	55 496	30 985	79,1
	114 928	88 608	29,7

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

Exercices clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Bénéfice avant impôts sur le résultat	516 761	456 773	13,1
Taux d'imposition combiné canadien	26,50 %	26,50 %	—
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	136 942	121 045	13,1
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	2 174	1 575	38,0
Incidence sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables	111	(52)	—
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(24 135)	(28 633)	(15,7)
Autres	(164)	(5 327)	(96,9)
	114 928	88 608	29,7

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

Pour l'exercice 2020, la charge d'impôts a augmenté de 29,7 % en raison principalement des facteurs suivants :

- l'augmentation du bénéfice avant impôts sur le résultat; et
- l'incidence d'une réduction non récurrente des impôts sur le résultat en 2019 relativement à la cession de Cogeco Peer 1.

3.6 BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

Exercices clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)	\$	\$	%
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	401 833	368 165	9,1
Bénéfice de l'exercice	401 833	443 545	(9,4)
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	128 084	119 222	7,4
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	128 084	143 163	(10,5)
Bénéfice de l'exercice attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	273 749	300 382	(8,9)
Bénéfice par action de base lié aux activités poursuivies	8,05	7,38	9,1
Bénéfice par action de base	8,05	8,86	(9,1)

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(2) Au 31 août 2020, la participation ne donnant pas le contrôle concerne une participation d'environ 67,3 % dans le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications, en plus de la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») dans la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband.

Pour l'exercice 2020, le bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies et le bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société ont augmenté de 9,1 % et de 7,4 %, respectivement, en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation du BAIIA ajusté; et
- la diminution des charges financières principalement attribuable à un profit sans effet sur la trésorerie lié à une modification de la dette de 22,9 millions \$ découlant de la réduction du taux d'intérêt de 0,25 % au deuxième trimestre de l'exercice 2020; contrebalancées en partie par
- l'augmentation des impôts sur le résultat; et
- la hausse de la dotation aux amortissements.

Pour l'exercice 2020, le bénéfice de l'exercice et le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société ont diminué de 9,4 % et de 10,5 %, respectivement, principalement en raison des activités abandonnées, qui ont généré un bénéfice de 75,4 millions \$ découlant de la vente de Cogeco Peer 1 pour l'exercice précédent, et des facteurs mentionnés précédemment.

4. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au 31 août 2020, Cogeco détenait 32,7 % des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 83 % des votes liés aux actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction, d'administration, de planification stratégique, des services financiers et d'autres services en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion, laquelle a été modifiée le 1^{er} mai 2019, se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustement futur à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour l'exercice clos le 31 août 2020, les honoraires de gestion versés par Cogeco Communications inc. se sont chiffrés à 24,1 millions \$, comparativement à 19,9 millions \$ pour l'exercice 2019.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Toutefois, au cours des exercices 2020 et 2019, Cogeco Communications a attribué des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications et a émis des unités d'actions différées en faveur des administrateurs du conseil de Cogeco, comme l'illustre le tableau suivant :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
<i>(en nombre d'unités)</i>		
Options sur actions	110 875	97 725
Unités d'actions liées au rendement	14 375	14 625
Unités d'actions différées	1 847	2 469

Le tableau qui suit présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises en faveur des administrateurs du conseil de Cogeco.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Options sur actions	1 205	1 046
Unités d'actions incitatives	39	61
Unités d'actions liées au rendement	1 386	981
Unités d'actions différées	217	631
	2 847	2 719

Au 31 août 2020, la Société avait un montant de 1,8 million \$ à payer à Cogeco Communications (néant en 2019).

5. ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	\$	\$	%
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	941 628	890 077	5,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(560 500)	(492 638)	13,8
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(530 952)	(657 766)	(19,3)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	(3 456)	(439)	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies	(153 280)	(260 766)	(41,2)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée aux activités abandonnées	—	733 807	(100,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	559 393	86 352	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	406 113	559 393	(27,4)

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

5.1 ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2020, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 5,8 % en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'augmentation du BAIIA ajusté; et
- la diminution des charges financières payées et des impôts sur le résultat payés; facteurs contrebalancés en partie par
- l'augmentation des variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie découlant principalement des variations du fonds de roulement.

5.2 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2020, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont augmenté de 13,8 %, en raison principalement des facteurs suivants :

- l'acquisition de Thames Valley Communications et d'iTéract au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020;
- l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles des Services à large bande canadiens et américains; facteurs contrebalancés en partie par
- l'acquisition, le 3 octobre 2018, d'un réseau de fibre et des actifs connexes dans le sud de la Floride précédemment détenus par FiberLight, LLC (l'« acquisition de FiberLight »), et le 26 novembre 2018, de dix stations de radio régionales détenues par RNC Média.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Acquisition de Thames Valley Communications

Le 10 mars 2020, la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband, a conclu l'acquisition de Thames Valley Communications, une société de services à large bande exerçant ses activités dans le sud-est du Connecticut, pour une contrepartie nette de 67 millions \$ (50 millions \$ US).

Acquisition d'iTéract

Le 1^{er} mai 2020, la filiale de Cogeco Communications, Cogeco Connexion, a conclu l'acquisition d'iTéract inc., un fournisseur de services de télécommunications exerçant ses activités dans le sud du Québec grâce à une combinaison de technologies d'accès sans fil fixe et de fibre optique, et propriétaire de 15 licences de spectre, pour un montant de 16 millions \$.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Acquisition de 10 stations de radio régionales

Le 26 novembre 2018, Cogeco Média a mené à terme l'acquisition de 10 stations de radio régionales appartenant à RNC Média inc. (neuf situées au Québec et une en Ontario). La transaction, d'une valeur de 19,2 millions \$, a été approuvée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes le 11 octobre 2018.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour l'exercice 2020, les acquisitions d'immobilisations corporelles ont augmenté de 11,0 % (9,8 % selon un taux de change constant), principalement en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement dans le secteur des Communications.

Pour plus de détails au sujet des dépenses d'investissement du secteur des Communications, se reporter à la rubrique « Secteur des Communications ».

5.3 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Pour l'exercice 2020, les variations des flux de trésorerie liés à l'émission de titres d'emprunt et au remboursement de la dette s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Exercices clos les 31 août	2020	2019	Explications
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	7 610	(5 949)	Liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Augmentation (diminution) nette des facilités renouvelables	25 544	(423 516)	Prélèvement sur l'emprunt renouvelable au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020. Remboursement des facilités renouvelables au cours de l'exercice 2019 en raison de la vente de Cogeco Peer 1 et des flux de trésorerie disponibles générés.
Remboursement de billets, de débentures et de facilités de crédit	(269 169)	(77 660)	Remboursement des débentures garanties de premier rang, série 2, au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, conjugué au remboursement de 35 millions \$ US au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020, qui découlent tous deux des flux de trésorerie disponibles générés et des remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.
Remboursement des obligations locatives	(6 286)	—	Liée à l'adoption d'IFRS 16.
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	(3 228)	(655)	Remboursement partiel du solde lié à l'acquisition de FiberLight au premier trimestre de l'exercice 2020.
	(245 529)	(507 780)	

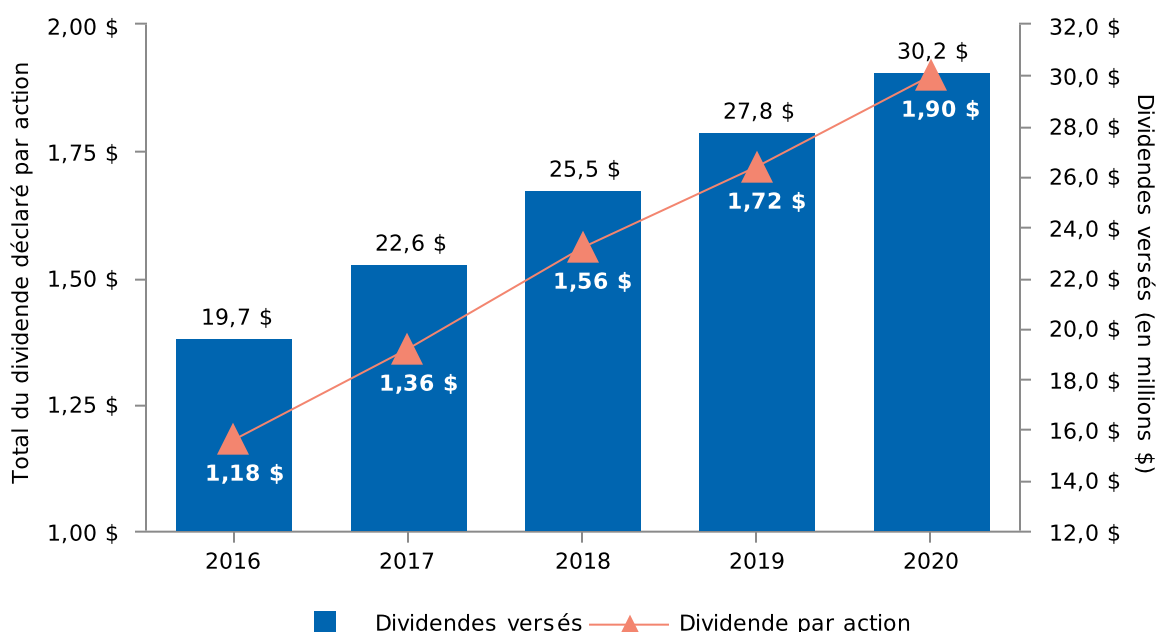
DIVIDENDES

Au cours de l'exercice 2020, des dividendes déterminés trimestriels de 0,475 \$ par action, pour un total de 1,90 \$ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total versé de 30,2 millions \$. Au cours de l'exercice 2019, des dividendes déterminés trimestriels de 0,43 \$ par action, pour un total de 1,72 \$ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total versé de 27,8 millions \$. De plus, les dividendes versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle se sont élevés à 75,9 millions \$ pour l'exercice 2020, comparativement à 70,8 millions \$ pour l'exercice précédent. Au cours des cinq derniers exercices, les dividendes par action ont augmenté de 12,7 % sur une base annuelle combinée.

Les dates de déclaration des dividendes et les versements de dividendes pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote s'établissent comme suit :

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action (en dollars)
30 octobre 2019	13 novembre 2019	27 novembre 2019	0,475
14 janvier 2020	28 janvier 2020	11 février 2020	0,475
7 avril 2020	21 avril 2020	5 mai 2020	0,475
15 juillet 2020	29 juillet 2020	12 août 2020	0,475
31 octobre 2018	14 novembre 2018	28 novembre 2018	0,43
10 janvier 2019	24 janvier 2019	7 février 2019	0,43
9 avril 2019	23 avril 2019	7 mai 2019	0,43
10 juillet 2019	24 juillet 2019	7 août 2019	0,43

Le total des dividendes et des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS (« OPRCA ») – Cogeco inc.

La Société n'a pas renouvelé son programme d'OPRCA après la fin du programme, le 1^{er} août 2020.

Au cours de l'exercice 2020, Cogeco a racheté et annulé 119 450 actions subalternes à droit de vote d'un prix moyen pondéré par action rachetée de 95,32 \$, pour une contrepartie totale de 11,4 millions \$.

Au cours de l'exercice 2019, Cogeco a racheté et annulé 265 990 actions subalternes à droit de vote d'un prix moyen pondéré par action rachetée de 77,41 \$, pour une contrepartie totale de 20,6 millions \$.

Les rachats effectués dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités se présentent comme suit :

					2020
Trimestre clos le	30 novembre	29 février	31 mai	31 août	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)</i>	\$	\$	\$	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	23 440	61 415	34 595	—	119 450
Prix de rachat moyen pondéré par action	98,74	99,54	85,50	—	95,32
Coûts liés au rachat	2 314	6 114	2 958	—	11 386
					2019
Trimestre clos le	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)</i>	\$	\$	\$	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	60 790	—	175 868	29 332	265 990
Prix de rachat moyen pondéré par action	59,97	—	80,53	94,81	77,41
Coûts liés au rachat	3 646	—	14 163	2 781	20 590

OPRCA – Cogeco Communications inc.

Au cours de l'exercice 2020, Cogeco Communications a racheté et annulé 1 592 000 actions subalternes à droit de vote d'un prix moyen pondéré par action rachetée de 103,98 \$, pour une contrepartie totale de 165,5 millions \$. Au cours de l'exercice 2019, Cogeco Communications a racheté et annulé 327 200 actions subalternes à droit de vote d'un prix moyen pondéré par action rachetée de 98,97 \$, pour une contrepartie totale de 32,4 millions \$.

Le 30 avril 2020, Cogeco Communications a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le renouvellement de son avis d'intention de procéder à une OPRCA lui permettant d'acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 1 809 000 actions subalternes à droit de vote, entre le 4 mai 2020 et le 3 mai 2021.

Cogeco Communications a aussi conclu un programme de rachat d'actions automatique (le « PRAA ») avec un courtier désigné pour permettre le rachat d'actions à droit de vote subalternes en vertu de l'OPRCA à des moments où il ne serait normalement pas permis pour Cogeco Communications de racheter des actions en raison de restrictions réglementaires ou de périodes de restriction sur les transactions qu'elle s'impose. Ces rachats sont effectués par le courtier en fonction des paramètres établis par Cogeco Communications avant la période du PRAA préétablie en vertu du PRAA.

					2020
Trimestre clos le	30 novembre	29 février	31 mai	31 août	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)</i>	\$	\$	\$	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	143 100	652 400	601 900	194 600	1 592 000
Prix de rachat moyen pondéré par action	109,64	108,50	98,73	100,89	103,98
Coûts liés au rachat	15 690	70 787	59 425	19 633	165 535
					2019
Trimestre clos le	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen pondéré par action)</i>	\$	\$	\$	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	—	—	157 400	169 800	327 200
Prix de rachat moyen pondéré par action	—	—	91,87	105,55	98,97
Coûts liés au rachat	—	—	14 460	17 922	32 382

5.4 FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Exercices clos les 31 août	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
BAlIA ajusté ⁽⁴⁾	1 168 487	1 131 980	3,2	2,6	7 176
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	9 582	9 531	0,5	1,8	116
Rémunération fondée sur des actions	10 911	10 270	6,2	6,2	—
(Profit) perte sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	(530)	2 752	—	—	—
Cotisations au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge	(700)	2 531	—	—	—
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	(11 562)	(12 851)	(10,0)	(9,9)	(18)
Charges financières ⁽⁵⁾	(159 105)	(178 380)	(10,8)	(9,8)	(1 760)
Impôts exigibles	(59 432)	(57 623)	3,1	3,1	(5)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(487 240)	(439 055)	11,0	9,8	(5 088)
Remboursement des obligations locatives	(6 286)	—	—	—	(52)
Flux de trésorerie disponibles⁽⁴⁾	464 125	469 155	(1,1)	(1,2)	369

(1) Pour l'exercice 2020, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3456 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(3) Les données réelles pour l'exercice 2020 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2019, qui était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

(4) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, y compris un rapprochement avec les mesures financières les plus comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».

(5) Excluent le profit sans effet sur la trésorerie lié à une modification de la dette de 22,9 millions \$ comptabilisé au deuxième trimestre de l'exercice 2020.

Pour l'exercice 2020, les flux de trésorerie disponibles ont diminué de 1,1 % (1,2 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation des acquisitions d'immobilisations corporelles des Services à large bande canadiens et américains attribuable au calendrier de certaines initiatives, facteur contrebalancé en partie par
- l'augmentation du BAlIA ajusté; et
- la diminution des charges financières attribuable à la diminution de la dette existante, excluant le profit sans effet sur la trésorerie lié à une modification de la dette de 22,9 millions \$ découlant de la réduction du taux d'intérêt de 0,25 % au deuxième trimestre de l'exercice 2020.

6. SECTEUR DES COMMUNICATIONS

6.1 RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Produits	2 384 283	2 331 820	2,2	1,5	16 477
Charges d'exploitation	1 211 422	1 203 980	0,6	(0,2)	9 301
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	24 132	19 900	21,3	21,3	—
BAlIA ajusté	1 148 729	1 107 940	3,7	3,0	7 176
Marge du BAlIA ajusté	48,2 %	47,5 %			

(1) Pour l'exercice 2020, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3456 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(3) Les données réelles pour l'exercice 2020 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2019, qui était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

PRODUITS

Exercices clos les 31 août	2020 ⁽¹⁾	2019	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽²⁾	Incidence du taux de change ⁽²⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Services à large bande canadiens	1 287 772	1 294 967	(0,6)	(0,6)	—
Services à large bande américains	1 096 511	1 036 853	5,8	4,2	16 477
	2 384 283	2 331 820	2,2	1,5	16 477

(1) Pour l'exercice 2020, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3456 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données réelles pour l'exercice 2020 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2019, qui était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

Pour l'exercice 2020, les produits ont augmenté de 2,2 % (1,5 % selon un taux de change constant), en raison des facteurs suivants :

- une croissance enregistrée par les Services à large bande américains en raison principalement de ce qui suit :
 - la croissance du nombre de clients du service Internet des secteurs résidentiel et commercial découlant du nombre accru de clients travaillant à domicile en raison de la pandémie de COVID-19;
 - les hausses tarifaires entrées en vigueur principalement au quatrième trimestre de l'exercice 2019; et
 - l'incidence de l'acquisition de Thames Valley Communications conclue le 10 mars 2020; facteurs partiellement contrebalancés par
 - la suspension temporaire des frais de retard facturés aux clients comme mesure de répit en raison de la pandémie de COVID-19.
- une diminution enregistrée par les Services à large bande canadiens en raison principalement de ce qui suit :
 - une diminution du nombre de clients du service de vidéo; et
 - la baisse des prix nets découlant des ventes aux consommateurs en raison principalement de la promotion plus active de forfaits à partir du quatrième trimestre de l'exercice 2019 jusqu'au deuxième trimestre de l'exercice 2020; facteurs contrebalancés en partie par
 - les hausses tarifaires entrées en vigueur aux premier et quatrième trimestres de l'exercice 2020 relativement à certains services;
 - la migration de clients vers des forfaits de plus grande valeur;
 - la croissance soutenue du nombre de clients du service Internet; et
 - la croissance des produits commerciaux.

CHARGES D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽²⁾	Incidence du taux de change ⁽²⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Services à large bande canadiens	587 752	606 286	(3,1)	(3,1)	331
Services à large bande américains	600 425	571 208	5,1	3,5	8 969
Autres	23 245	26 486	(12,2)	(12,2)	1
	1 211 422	1 203 980	0,6	(0,2)	9 301

(1) Pour l'exercice 2020, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3456 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(3) Les données réelles pour l'exercice 2020 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2019, qui était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

Pour l'exercice 2020, les charges d'exploitation ont augmenté de 0,6 % (diminution de 0,2 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- une diminution enregistrée par les Services à large bande canadiens en raison de ce qui suit :
 - la baisse des coûts de programmation en raison de la diminution du nombre de clients du service de vidéo;
 - la baisse des frais d'installation attribuable aux répercussions de la pandémie de COVID-19, en raison de l'augmentation du recours à l'auto-installation et aux travaux de réparations à distance;
 - les coûts additionnels de 4,5 millions \$ engagés durant le premier trimestre de l'exercice 2019 pour soutenir la phase de stabilisation du nouveau système de gestion des clients implanté au troisième trimestre de l'exercice 2018;

- les coûts rétroactifs de 3,2 millions \$ engagés durant le premier trimestre de l'exercice 2019 relativement à la hausse plus importante que prévu des tarifs établis par la Commission du droit d'auteur du Canada pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains éloignés au Canada pour la période allant de 2014 à 2018; et
- l'incidence de l'adoption d'IFRS 16; facteurs contrebalancés en partie par
- l'intensification des initiatives de marketing; et
- les charges additionnelles liées à certaines initiatives.
- une diminution des coûts liés aux projets d'entreprise; facteurs contrebalancés en partie par
- des coûts additionnels au sein des Services à large bande américains en raison de ce qui suit :
 - l'augmentation des charges de rémunération et des coûts liés aux effectifs additionnels pour soutenir la croissance;
 - les charges d'exploitation additionnelles découlant de l'incidence de l'acquisition de Thames Valley Communications; et
 - les coûts additionnels liés à la conception et à la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion du capital humain et des finances; facteurs contrebalancés en partie par
 - l'incidence de l'adoption d'IFRS 16; et
 - un profit non récurrent de 1,7 million \$ US lié à la cession d'immobilisations corporelles.

HONORAIRES DE GESTION

Pour l'exercice 2020, les honoraires de gestion versés à Cogeco se sont chiffrés à 24,1 millions \$, comparativement à 19,9 millions \$ pour l'exercice 2019. Pour plus de détails sur les honoraires de gestion de Cogeco Communications, se reporter à la rubrique « Transactions entre parties liées ».

BAlIA AJUSTÉ

Exercices clos les 31 août	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Services à large bande canadiens	700 020	688 681	1,6	1,7	(331)
Services à large bande américains	496 086	465 645	6,5	4,9	7 508
Autres	(47 377)	(46 386)	2,1	2,1	(1)
	1 148 729	1 107 940	3,7	3,0	7 176

(1) Pour l'exercice 2020, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3456 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(3) Les données réelles pour l'exercice 2020 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2019, qui était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

Pour l'exercice 2020, le BAlIA ajusté a augmenté de 3,7 % (3,0 % selon un taux de change constant), en raison des facteurs suivants :

- une augmentation pour les Services à large bande américains, laquelle découle essentiellement de la croissance interne et de l'incidence de l'acquisition de Thames Valley Communications; et
- une augmentation pour les Services à large bande canadiens, laquelle découle d'une réduction des charges d'exploitation.

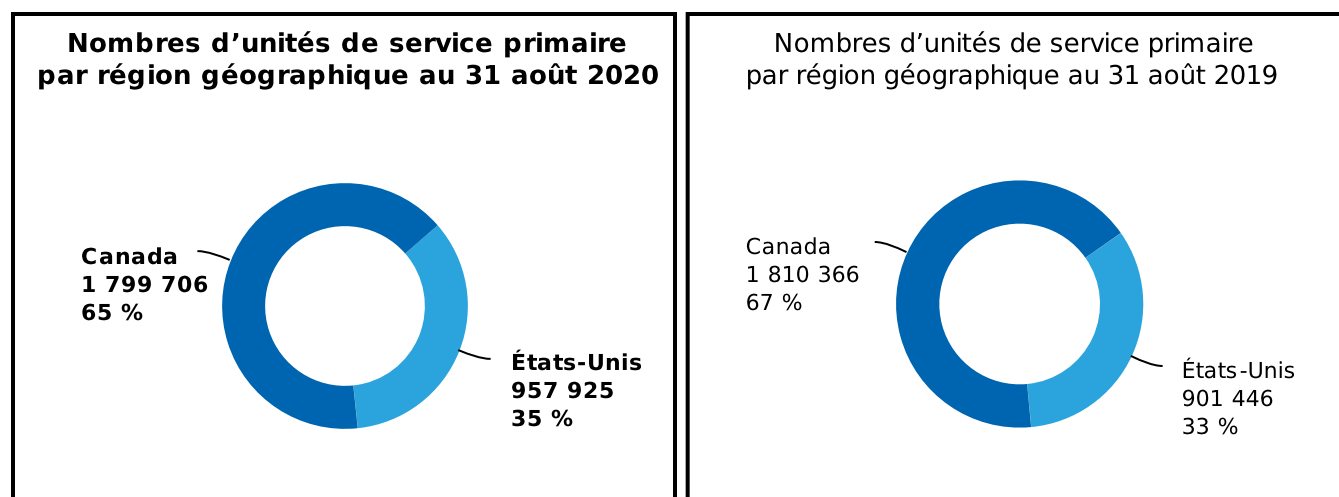
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Pour l'exercice 2020, les acquisitions d'immobilisations corporelles ont augmenté de 11,4 % (10,2 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- Pour les Services à large bande américains, les dépenses d'investissement ont augmenté de 20,2 % (18,2 % selon un taux de change constant), en raison de ce qui suit :
 - la hausse des achats d'équipements destinés aux abonnés et des autres coûts pour soutenir la hausse des raccordements découlant de la demande à l'égard de notre service Internet haute vitesse ainsi que des modernisations de l'équipement et du calendrier de certaines initiatives;
 - les investissements additionnels en vue d'améliorer et d'étendre l'infrastructure de réseau en Floride;
 - une accélération de l'achat de certains équipements dans le but d'éviter d'éventuelles perturbations à notre chaîne d'approvisionnement; et
 - les coûts liés à la conception et à la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion du capital humain et des finances.

- Pour les Services à large bande canadiens, les dépenses d'investissement ont augmenté de 2,7 % (2,2 % selon un taux de change constant), en raison de ce qui suit :
 - la hausse des coûts liés à l'entretien, à la croissance et à l'expansion des infrastructures de nos réseaux; et
 - l'augmentation des achats d'équipements destinés aux abonnés attribuable au calendrier de certaines initiatives.

6.2 STATISTIQUES SUR LES UNITÉS DE SERVICE PRIMAIRE



	31 août 2020			Ajouts nets (pertes nettes)	
	Données consolidées ⁽¹⁾	Canada	États-Unis ⁽¹⁾	Exercices clos les 31 août 2020 ⁽²⁾	31 août 2019 ⁽³⁾
Unités de service primaire	2 757 631	1 799 706	957 925	27 615	(39 571)
Clients du service Internet	1 304 228	812 016	492 212	58 900	27 155
Clients du service de vidéo	936 636	619 249	317 387	(30 794)	(43 882)
Clients du service de téléphonie	516 767	368 441	148 326	(491)	(22 844)

- (1) Compte tenu d'une provision relative aux clients en situation de défaut de paiement qui n'ont pas été déconnectés.
- (2) Exclut 15 977 unités de service primaire (9 077 clients du service Internet, 5 111 clients du service de vidéo et 1 789 clients du service de téléphonie) provenant de l'acquisition de Thames Valley Communications et 2 227 unités de service primaire (1 871 clients du service Internet, 181 clients du service de vidéo et 175 clients du service de téléphonie) provenant de l'acquisition d'iTéract Inc., toutes deux conclues au troisième trimestre de l'exercice 2020.
- (3) Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018, les Services à large bande canadiens ont procédé à l'implantation d'un nouveau système de gestion des clients qui est venu remplacer 22 anciens systèmes. Durant la phase de stabilisation du système de gestion des clients, la congestion au centre de service à la clientèle a entraîné une diminution des activations de services durant la majeure partie du premier trimestre de l'exercice 2019. Les activités liées au centre de service à la clientèle et au marketing étaient revenues à la normale à la fin du premier trimestre de l'exercice 2019.

INTERNET

Pour l'exercice 2020, les ajouts nets de clients du service Internet se sont chiffrés à 58 900, comparativement à 27 155 pour l'exercice 2019. La croissance pour l'exercice 2020 tient aux facteurs suivants :

- l'intérêt soutenu à l'égard des offres de services à haute vitesse, découlant surtout du nombre accru de clients travaillant à domicile en raison de la pandémie de COVID-19; et
- l'intérêt soutenu à l'égard des forfaits de services;
- la demande continue des revendeurs Internet au Canada; et
- la croissance dans les secteurs résidentiel et commercial aux États-Unis; facteurs contrebalancés en partie par
- les offres concurrentielles au sein du secteur.

VIDÉO

Pour l'exercice 2020, les pertes nettes de clients du service de vidéo se sont chiffrées à 30 794, comparativement à 43 882 pour l'exercice 2019. La perte pour l'exercice 2020 tient aux facteurs suivants :

- les offres très concurrentielles au sein du secteur; et
- le changement des habitudes de consommation vidéo; facteurs en partie contrebalancés par

- l'intérêt soutenu des clients à l'égard des services de vidéo numérique avancée;
- l'intérêt des clients à l'égard des services de vidéo offerts en forfait avec des services Internet haute vitesse.

TÉLÉPHONIE

Pour l'exercice 2020, les pertes nettes de clients du service de téléphonie se sont chiffrées à 491, comparativement à 22 844 pour l'exercice 2019. La perte pour l'exercice 2020 tient aux facteurs suivants :

- l'augmentation de la pénétration de la téléphonie sans fil mobile en Amérique du Nord et des diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie sans fil mobiles, lesquelles incitent certains clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie sans fil mobiles; facteur contrebalancé en partie par
- la croissance dans les secteurs résidentiel et commercial aux États-Unis; et
- l'augmentation du nombre de forfaits de téléphonie mis en marché au cours du premier semestre de l'exercice 2020 au Canada.

7. SITUATION FINANCIÈRE

7.1 FONDS DE ROULEMENT

Dans le cours normal de ses activités, Cogeco maintient généralement un fonds de roulement déficitaire en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevés, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, alors que les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont généralement payés lorsque les produits ont été livrés et les services rendus, ce qui permet à la Société d'utiliser la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui en résultent pour réduire l'endettement. Cependant, la Société avait un fonds de roulement excédentaire au 31 août 2019 et au 31 août 2020 en raison d'une augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie attribuable à la vente de Cogeco Peer 1 au troisième trimestre de l'exercice 2019.

Les variations s'établissent comme suit :

	31 août 2020	31 août 2019 ⁽¹⁾	Variation	Explications
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	406 113	559 393	(153 280)	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Créances clients et autres débiteurs	97 414	98 375	(961)	Non significative.
Impôts sur le résultat à recevoir	4 835	18 767	(13 932)	Acomptes provisionnels moins élevés versés au cours de l'exercice 2020 au sein des Services à large bande canadiens, dont certains ont trait au report des acomptes provisionnels jusqu'au mois de septembre 2020, les gouvernements accordant un sursis compte tenu de la pandémie de COVID-19.
Charges payées d'avance et autres	30 197	24 184	6 013	Principalement liée à la hausse des montants payés d'avance dans le cadre des conventions d'entretien annuel.
Instrument financier dérivé	—	109	(109)	Non significative.
	538 559	700 828	(162 269)	
Passifs courants				
Endettement bancaire	7 610	—	7 610	Calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	226 247	276 782	(50 535)	Calendrier des paiements faits aux fournisseurs, combiné à la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Provisions	34 114	36 803	(2 689)	Non significative.
Passifs d'impôts sur le résultat	40 040	16 693	23 347	Report des acomptes provisionnels jusqu'au mois de septembre 2020, les gouvernements accordant un sursis compte tenu de la pandémie de COVID-19.
Passifs sur contrat et autres passifs	47 387	43 768	3 619	Non significative.
Instruments financiers dérivés	4 374	—	4 374	Liée à deux instruments financiers dérivés arrivant à échéance en janvier 2021.
Tranche courante de la dette à long terme	32 914	29 144	3 770	Principalement liée à la comptabilisation de la tranche courante des obligations locatives liée à l'adoption d'IFRS 16.
	392 686	403 190	(10 504)	
Fonds de roulement excédentaire	145 873	297 638	(151 765)	

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

7.2 AUTRES VARIATIONS IMPORTANTES

	31 août 2020	31 août 2019 ⁽¹⁾	Variation	Explications
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	2 124 214	2 024 173	100 041	Liée à l'acquisition de Thames Valley Communications au troisième trimestre de l'exercice 2020, à l'acquisition d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2020 et à la comptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation liée à l'adoption d'IFRS 16, facteurs contrebalancés en partie par la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien et par l'amortissement pour l'exercice.
Immobilisations incorporelles	2 886 556	2 936 999	(50 443)	La dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien et l'amortissement pour l'exercice, partiellement contrebalancés par l'acquisition d'iTéract, qui comprenait des licences de spectre, et l'acquisition de Thames Valley Communications au troisième trimestre de l'exercice 2020.
Passifs non courants				
Dette à long terme	3 192 301	3 439 399	(247 098)	Liée au remboursement anticipé des débentures garanties de premier rang, série 2, le 20 juillet 2020, au remboursement de 35 millions \$ US, aux remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang et à la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien, facteurs contrebalancés en partie par la comptabilisation de la tranche à long terme des obligations locatives liée à l'adoption d'IFRS 16.

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

8. RESSOURCES EN CAPITAL ET LIQUIDITÉS

8.1 STRUCTURE DU CAPITAL

Les clauses restrictives financières liées à l'endettement de Cogeco inc. se fondent principalement sur le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté calculé en fonction du BAIIA ajusté de sa filiale Cogeco Média, ainsi que des dividendes et honoraires de gestion reçus de Cogeco Communications, déduction faite des dépenses du siège social.

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
Coût de l'endettement moyen ⁽¹⁾	3,8 %	4,4 %
Endettement à taux fixe ⁽²⁾	78 %	78 %
Durée moyenne : dette à long terme (en années)	4,2	4,9
Endettement net ⁽³⁾ /BAIIA ajusté	2,4	2,6
BAIIA ajusté/charges financières ⁽⁴⁾	7,5	6,3

(1) Exclut l'amortissement des coûts de transaction différés et les commissions d'engagement, mais inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

(2) Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(3) L'endettement net est défini comme le total de l'endettement bancaire et du capital de la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(4) Les charges financières pour l'exercice 2020 excluent le profit de 22,9 millions \$ lié à une modification de la dette concernant la modification apportée à la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.

Au cours de l'exercice 2020, le ratio de levier financier relatif à l'endettement net par rapport au BAIIA ajusté a diminué en raison de la hausse du BAIIA ajusté et d'une réduction de l'endettement net grâce aux flux de trésorerie disponibles générés.

8.2 DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant présente les données sur les actions de Cogeco au 30 septembre 2020. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		Nombre d'actions	Montant \$
Actions ordinaires			
Actions à droits de vote multiples		1 602 217	10
Actions subalternes à droit de vote		14 399 638	115 237

8.3 FINANCEMENT

Le 20 juillet 2020, Cogeco Communications a procédé au remboursement anticipé des débentures garanties de premier rang, série 2, échéant le 16 novembre 2020. Une prime de remboursement de 2,8 millions \$ a été imputée aux charges financières relativement au remboursement anticipé.

Le 3 février 2020, Cogeco Communications a modifié sa facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang dont la principale modification consiste en une réduction du taux d'intérêt de 0,25 %. Par conséquent, Cogeco Communications a comptabilisé au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020 un profit sans effet sur la trésorerie lié à une modification de la dette de 22,9 millions \$. Ainsi, les charges d'intérêts sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang seront supérieures aux intérêts payés jusqu'à sa date d'échéance, en janvier 2025, Cogeco Communications continuant de comptabiliser les charges d'intérêts au taux d'intérêt effectif en vigueur avant la modification.

Le 20 décembre 2019, la Société a prorogé l'échéance de sa facilité à terme renouvelable de 100 millions \$ d'une année additionnelle, soit jusqu'au 3 février 2025.

Le 6 décembre 2019, Cogeco Communications a réduit de 50 millions \$ sa facilité à terme renouvelable pour la faire passer à 750 millions \$ et en a prorogé la date d'échéance d'une année, soit jusqu'au 24 janvier 2025. De plus, à la même date, la date d'échéance de la facilité renouvelable garantie de premier rang de 150 millions \$ US dont bénéficient deux filiales liées à Atlantic Broadband a été prorogée de 18 mois, soit jusqu'au 4 juillet 2024.

Au 31 août 2020, la Société avait utilisé une somme de 50,0 millions \$ en vertu de sa facilité à terme renouvelable de 100 millions \$ et un montant de 0,02 million \$ en vertu de la facilité à terme renouvelable de 750 millions \$ de Cogeco Communications, pour une disponibilité restante de 50,0 millions \$ et de 749,98 millions \$, respectivement. De plus, deux filiales de Cogeco Communications disposent également d'une facilité renouvelable garantie de premier rang de 195,6 millions \$ (150 millions \$ US), dont une tranche de 3,2 millions \$ (2,4 millions \$ US) avait été utilisée au 31 août 2020, pour une disponibilité restante de 192,5 millions \$ (147,6 millions \$ US).

8.4 NOTATIONS DE COGECO COMMUNICATIONS

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et d'Atlantic Broadband.

Au 31 août 2020	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets et débentures garantis de premier rang	BBB-	BBB (faible)	SN
Atlantic Broadband			
Facilités de crédit de premier rang	BB	SN	B1

SN : sans notation

Notre capacité à avoir accès aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties d'une notation de catégorie BBB sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation BB/B. De plus, les obligations assorties d'une notation BBB ont généralement un meilleur accès au financement que celles assorties de notations BB/B.

Le 28 janvier 2020, S&P a rehaussé la notation des facilités de crédit de premier rang d'Atlantic Broadband, la faisant ainsi passer de BB- à BB, étant donné que son importance stratégique pour Cogeco Communications s'est accrue au fil du temps.

8.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et les montants en capital connexes au 31 août 2020.

	Flux de trésorerie contractuels						
	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Endettement bancaire	7 610	—	—	—	—	—	7 610
Dettes fournisseurs et autres créditeurs ⁽¹⁾	218 071	—	—	—	—	—	218 071
Billets, débiteures et facilités de crédit	22 171	257 495	322 171	22 171	385 179	2 206 382	3 215 569
Obligations locatives	5 364	4 297	3 773	3 756	3 569	41 562	62 321
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	4 856	—	—	—	—	—	4 856
Autres passifs	169	169	169	169	169	—	845
	258 241	261 961	326 113	26 096	388 917	2 247 944	3 509 272

(1) Excluant les intérêts courus sur la dette à long terme.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements d'intérêts sur les billets, débiteures et facilités de crédit ⁽¹⁾	93 313	86 762	80 211	67 208	39 900	12 589	379 983
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	2 395	1 859	2 371	1 929	1 702	11 106	21 362
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	(1 851)	(1 570)	(1 297)	(756)	(127)	—	(5 601)
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	25 270	21 415	17 673	10 212	1 698	—	76 268
	119 127	108 466	98 958	78 593	43 173	23 695	472 012

(1) En fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2020 et de leurs échéances respectives.

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposées au risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2020, la totalité des billets, des débiteures et des facilités de crédit de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité à terme renouvelable de la Société et aux termes des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2020.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie	1,1 milliard \$ US	Taux de base LIBOR en dollars américains	2,017 % à 2,262 %	Janvier 2021 - novembre 2024	Emprunt à terme B garanti de premier rang

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités est une hausse d'approximativement 7,4 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2020.

Risque de change

Cogeco Communications est exposée au risque de change en raison de l'intérêt lié à ses billets, débetures et facilités de crédit libellés en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollars canadiens ferait augmenter les charges financières d'approximativement 9,6 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2020.

La Société est aussi exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des dettes fournisseurs et autres crédetes, libellés principalement en dollars américains. L'exposition de la Société au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des dettes fournisseurs et autres crédetes, était négligeable aux 31 août 2020 et 2019.

L'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine donne lieu à une exposition au risque de change, en raison de la conversion de l'investissement net en monnaie fonctionnelle de la Société. Une tranche de l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine est couverte par les billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, libellés en dollars américains, désignés comme éléments de couverture de l'investissement net, alors que la tranche restante est couverte sur le plan économique par les facilités de crédit de premier rang de sa filiale américaine, libellées en dollars américains.

Le tableau qui suit présente les investissements globaux dans des établissements à l'étranger attribuables aux propriétaires de Cogeco Communications ainsi que les montants notionnels de la dette empruntée pour couvrir ces investissements au 31 août 2020.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissements globaux	Élément couvert
Investissements nets	390 millions \$ US	1 077 millions \$ US	Investissements nets dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2020 était de 1,3042 \$ pour un dollar américain (1,3295 \$ au 31 août 2019). Une baisse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollars canadiens ferait baisser les autres éléments du résultat global d'approximativement 89,6 millions \$.

Risque de marché

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, utilisent des instruments dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie au risque de variation du prix de leurs actions subalternes à droit de vote en vertu des régimes d'unités d'actions différées. Par conséquent, la Société et Cogeco Communications utilisent des conventions de swap sur actions pour couvrir sur le plan économique le risque d'appréciation du prix de marché à l'égard de leurs actions subalternes à droit de vote.

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de la Société au 31 août 2020.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	37 100 unités	Janvier 2021	93,33 \$	Exposition aux prix des actions

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de Cogeco Communications au 31 août 2020.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	48 000 unités	Janvier 2021	102,61 \$	Exposition aux prix des actions

Au 31 août 2020, les swaps sur actions avaient une juste valeur de 0,8 million \$ et avaient été comptabilisés à titre de passif. Une hausse de 10 % du prix de marché des actions subalternes à droit de vote se traduirait par un profit d'environ 0,8 million \$ attribuable à l'appréciation de la juste valeur des swaps sur actions, contrebalancé par une augmentation de 0,8 million \$ de la charge liée aux régimes d'unités d'actions différées.

8.6 MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les taux moyens en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation du secteur des Communications s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020	2019	Variation	Variation
	\$	\$	\$	%
Dollar américain par rapport au dollar canadien	1,3456	1,3255	0,02	1,5

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence en dollars canadiens d'une variation de 0,02 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les résultats du secteur des Communications pour l'exercice clos le 31 août 2020.

	Secteur des Communications
Exercice clos le 31 août 2020	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Produits	16 477
Charges d'exploitation	9 301
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	—
BALIA ajusté	7 176
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 088
Flux de trésorerie disponibles	369

8.7 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

A) OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 août 2020, les obligations contractuelles de la Société qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

Exercices clos les 31 août	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	10 800
Autres contrats à long terme ⁽²⁾	52 469	37 516	28 493	25 456	20 632	36 855	201 421
Passifs financiers et obligations locatives, et montants en capital connexes	258 241	261 961	326 113	26 096	388 917	2 247 944	3 509 272
Intérêts payables sur la dette à long terme	119 127	108 466	98 958	78 593	43 173	23 695	472 012
	431 637	409 743	455 364	131 945	454 522	2 310 294	4 193 505

(1) Inclut les engagements minimaux afférents aux acquisitions d'équipements destinés aux abonnés.

(2) Comprend des engagements à long terme en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation, y compris des engagements minimaux.

B) ÉVENTUALITÉS

Décision sur l'établissement des coûts des services Internet de gros rendue par le CRTC en 2019

Le 15 août 2019, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a rendu une décision sur l'établissement des coûts et a établi les nouveaux tarifs des services de gros groupés pour les revendeurs Internet, réduisant ainsi de façon significative les tarifs provisoires fixés précédemment en 2016, tout en autorisant l'application rétroactive des nouveaux tarifs. Le 13 septembre 2019, Cogeco Communications a déposé, conjointement avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications (les « entreprises de câblodistribution »), une demande d'autorisation d'appel de la décision du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale (la « CAF ») et de suspendre ses effets dans l'attente d'une décision de la Cour au sujet de la demande d'appel. Le 22 novembre 2019, la CAF a autorisé l'appel de la décision du CRTC et a suspendu la décision dans l'attente du jugement définitif, et par conséquent, les exploitants n'ont pas été tenus d'appliquer ces nouveaux tarifs ni de verser les paiements rétroactifs dans l'attente d'une décision définitive de la Cour. Une décision rejetant l'appel des entreprises de câblodistribution a été rendue par la CAF le 10 septembre 2020, abrogeant l'ordonnance de suspension de la Cour.

Parallèlement, le 13 décembre 2019, les entreprises de câblodistribution ont soumis au CRTC une demande de révision et de modification de la décision du CRTC s'appuyant sur des doutes sérieux quant à la justesse de la méthode d'établissement des tarifs appliquée par le CRTC dans le cadre de sa décision. La demande visait également une suspension de l'ordonnance dans l'attente d'une décision du CRTC. Le 28 septembre 2020, le CRTC a approuvé la demande des entreprises de câblodistribution de suspendre l'application de l'Ordonnance de télécom 2019-288 sur les tarifs définitifs des services Internet à haute vitesse de gros groupés jusqu'à ce que le CRTC termine son examen de l'ordonnance.

Outre l'appel autorisé par la CAF et le processus de révision et de modification, les entreprises de câblodistribution ont déposé le 13 novembre 2019 une requête auprès du gouverneur en conseil, intimant le Conseil des ministres d'ordonner au CRTC de réexaminer la décision parallèlement à l'examen prévu par le CRTC de son cadre réglementaire en matière de services filaires de gros et conformément à des considérations politiques spécifiques. Les parties concernées ont déposé leurs commentaires le 14 février 2020, et une décision a été rendue le 15 août 2020. Le gouverneur en conseil a rendu une ordonnance confirmant que les tarifs établis dans le cadre de la décision du CRTC ne reflètent pas adéquatement dans tous les cas les objectifs de la politique. Cependant, comme un processus de révision et de modification est en cours devant le CRTC, le gouverneur en conseil a confirmé qu'il serait prématuré que le Conseil des ministres émette de nouvelles directives à l'intention du CRTC.

Au 31 août 2020, le total estimatif des paiements rétroactifs calculé en fonction des tarifs définitifs de gros groupés établis par le CRTC dans sa décision sur l'établissement des coûts rendue en 2019, si elle n'est pas autrement modifiée, se chiffrait à environ 43 millions \$, dont une tranche d'environ 25 millions \$ se rapporte aux exercices 2016 à 2019 et une tranche d'environ 18 millions \$ se rapporte à l'exercice 2020. En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et ses répercussions financières, Cogeco Communications n'a pas comptabilisé l'incidence des tarifs réduits aux 31 août 2020 et 2019.

Autres

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges, à d'autres décisions réglementaires ou à des réclamations potentielles des clients et des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque lié à ces expositions puisse avoir une incidence significative. Aux 31 août 2020 et 2019, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges, à d'autres décisions réglementaires et à des réclamations potentielles, sauf pour ceux décrits à la note 16 des états financiers consolidés.

C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il est impossible pour la Société de déterminer leur incidence sur sa liquidité, ses ressources en capital et son risque de crédit futurs. Aux 31 août 2020 et 2019, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour ceux décrits à la note 16 des états financiers consolidés.

VENTE D'UNE ENTREPRISE

Dans le cadre de la cession d'une entreprise, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date de vente.

DETTE À LONG TERME

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

CONVENTIONS D'INDEMNISATION POUR LES EMPLOYÉS ET LES CONTRACTUELS

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

VENTE DE SERVICES

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de services.

ACHAT ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Cession d'une filiale au cours de l'exercice 2019

Le 30 avril 2019, Cogeco Communications a conclu la vente de Cogeco Peer 1, sa filiale des Services de TIC aux entreprises. Les résultats et les flux de trésorerie de Cogeco Peer 1 sont présentés à titre d'activités abandonnées, séparément des activités poursuivies de la Société. En raison de la vente, Cogeco Communications a comptabilisé le profit à la cession suivant dans l'état consolidé du résultat pour l'exercice clos le 31 août 2019 :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
Produit brut, déduction faite de la trésorerie cédée	720 314
Ajustements du fonds de roulement	691
<i>Coûts de transaction</i>	(10 903)
Produit net de la vente, déduction faite de la trésorerie cédée	710 102
Actifs nets cédés	(625 738)
Profit à la cession d'une filiale	84 364

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs nets cédés.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
Créances clients et autres débiteurs	19 988
Impôts sur le résultat à recevoir	1 126
Charges payées d'avance et autres	8 532
Immobilisations corporelles	361 774
Immobilisations incorporelles	49 618
Autres actifs	9 594
Goodwill	272 591
Actifs d'impôts différés	2 061
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(22 416)
Provisions	(34)
Passifs sur contrat et autres passifs	(25 104)
Passifs d'impôts différés	(22 183)
Ajustement au titre de l'écart de change	(29 809)
	625 738

Le tableau suivant présente le bénéfice lié aux activités abandonnées.

Exercice clos le 31 août	2019 ⁽¹⁾
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
Produits	174 990
Charges d'exploitation	132 390
BALIA ajusté	42 600
Dotation aux amortissements	43 999
Charges financières	(1 304)
Profit à la cession d'une filiale	(84 364)
Bénéfice avant impôts sur le résultat	84 269
Impôts sur le résultat	8 889
Bénéfice de l'exercice lié aux activités abandonnées	75 380

(1) Les montants pour l'exercice 2019 reflètent la période de huit mois close le 30 avril 2019.

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

Exercice clos le 31 août	2019 ⁽¹⁾
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	41 962
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	691 729
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	116
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée aux activités abandonnées	733 807

(1) Les montants de l'exercice 2019 sont pour la période de huit mois close le 30 avril 2019.

10. RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

10.1 FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Trimestre clos le	Exercice 2020				Exercice 2019 ⁽¹⁾			
	30 nov.	29 févr.	31 mai	31 août	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les données par action)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Opérations								
Produits	618 469	610 797	626 013	624 195	607 361	608 574	617 617	610 510
BAlIA ajusté	290 509	279 609	298 444	299 925	276 201	284 863	289 935	280 981
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	80	5 458	12	6 012	7 034	3 823	1 155	839
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies	94 216	113 384	97 496	96 737	82 767	87 646	102 559	95 193
Bénéfice (perte) de la période lié(e) aux activités abandonnées	—	—	—	—	(3 622)	(5 369)	82 451	1 920
Bénéfice de la période	94 216	113 384	97 496	96 737	79 145	82 277	185 010	97 113
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	31 284	34 975	31 118	30 707	27 314	27 366	33 744	30 798
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	31 284	34 975	31 118	30 707	26 168	25 667	59 883	31 445
Flux de trésorerie								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	151 071	236 117	292 075	262 365	103 119	204 665	267 388	314 905
Acquisitions d'immobilisations corporelles	122 030	111 222	123 778	130 210	101 149	94 138	97 169	146 599
Flux de trésorerie disponibles	108 893	125 067	119 153	111 012	112 922	128 229	140 393	87 611
Données par action⁽²⁾⁽³⁾								
Bénéfice (perte) par action								
De base								
lié aux activités poursuivies	1,96	2,19	1,96	1,93	1,69	1,69	2,09	1,91
lié(e) aux activités abandonnées	—	—	—	—	(0,08)	(0,10)	1,62	0,04
lié aux activités poursuivies et abandonnées	1,96	2,19	1,96	1,93	1,61	1,58	3,71	1,95
Dilué(e)								
lié aux activités poursuivies	1,94	2,18	1,94	1,92	1,68	1,67	2,07	1,89
lié(e) aux activités abandonnées	—	—	—	—	(0,08)	(0,10)	1,61	0,04
lié aux activités poursuivies et abandonnées	1,94	2,18	1,94	1,92	1,60	1,57	3,68	1,93
Dividendes par action	0,475	0,475	0,475	0,475	0,43	0,43	0,43	0,43

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Méthodes comptables » du rapport de gestion.

(2) La somme des données trimestrielles pourrait ne pas correspondre au total annuel en raison de l'arrondissement.

(3) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

10.2 SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation de Cogeco ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes, à l'exception de ce qui suit. Pour ce qui est du secteur des Communications, le nombre de clients des services Internet et de vidéo est généralement plus faible au second semestre de l'exercice en raison de la diminution de l'activité d'abonnements liée au début de la période des vacances et de la fin de la saison de télévision ainsi que du fait que les étudiants quittent les campus à la fin de l'année scolaire. Cogeco Communications offre ses services dans plusieurs villes comptant des institutions d'enseignement. Aux États-Unis, certaines régions sont également assujetties à des variations saisonnières attribuables à l'hiver et à l'été.

10.3 RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

DONNÉES CONSOLIDÉES

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

Trimestres clos les 31 août	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Produits	624 195	610 510	2,2	1,6	4 214
Charges d'exploitation	324 270	329 529	(1,6)	(2,3)	2 368
BAIIA ajusté	299 925	280 981	6,7	6,1	1 846

(1) Pour le trimestre clos le 31 août 2020, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3424 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(3) Les données réelles pour l'exercice 2020 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2019, qui était de 1,3222 \$ CA pour 1 \$ US.

PRODUITS

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les produits ont augmenté de 2,2 % (1,6 % selon un taux de change constant) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- la croissance de 3,7 % (3,0 % selon un taux de change constant) dans le secteur des Communications en raison de la croissance interne et de l'incidence de l'acquisition de Thames Valley Communications conclue le 10 mars 2020 dans les Services à large bande américains, ainsi que de l'augmentation des produits dans les Services à large bande canadiens; facteurs partiellement contrebalancés par
- la baisse des produits dans le secteur Autres, laquelle tient à un recul du marché publicitaire directement imputable à la pandémie de COVID-19, étant donné que la majeure partie des produits liés à la radio proviennent du secteur du commerce de détail, qui a été durement touché par la pandémie de COVID-19 au second semestre de l'exercice 2020.

CHARGES D'EXPLOITATION

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les charges d'exploitation ont diminué de 1,6 % (2,3 % selon un taux de change constant), en raison de la diminution des charges d'exploitation au sein du secteur des Communications et du secteur des médias. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, Cogeco Média a bénéficié d'un programme d'aide gouvernementale, soit la Subvention salariale d'urgence du Canada, ce qui a contribué à la diminution des charges d'exploitation du secteur des médias.

BAIIA AJUSTÉ

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, le BAIIA ajusté a augmenté de 6,7 % (6,1 % selon un taux de change constant) en raison principalement d'une augmentation du BAIIA ajusté dans le secteur des Communications attribuable à une hausse au sein des Services à large bande américains et canadiens, facteur contrebalancé en partie par une diminution des activités du secteur des médias.

FRAIS D'INTÉGRATION, DE RESTRUCTURATION ET D'ACQUISITION

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition se sont chiffrés à 6,0 millions \$ et découlent des changements organisationnels qui se sont traduits par une optimisation des coûts.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition se sont chiffrés à 0,8 million \$, en raison principalement des frais d'acquisition et d'intégration au sein des Services à large bande américains.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Trimestres clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Amortissement des immobilisations corporelles ⁽²⁾	110 670	107 459	3,0
Amortissement des immobilisations incorporelles	15 354	14 858	3,3
	126 024	122 317	3,0

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(2) Comprend l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de 2,0 millions \$ pour le trimestre clos le 31 août 2020.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a augmenté de 3,0 % en raison de l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles liée à l'incidence de l'adoption d'IFRS 16, à l'augmentation des dépenses d'investissement au cours de l'exercice et à l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

CHARGES FINANCIÈRES

Trimestres clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	39 287	42 114	(6,7)
Intérêts sur les obligations locatives	607	—	—
Profit net de change	(147)	(446)	(67,0)
Amortissement des coûts de transaction différés	232	485	(52,2)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(122)	(168)	(27,4)
Autres	682	(693)	—
	40 539	41 292	(1,8)

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les charges financières ont diminué de 1,8 %, principalement en raison des facteurs suivants :

- la diminution des taux d'intérêt et la diminution de la dette existante sur les facilités de crédit de premier rang; facteur contrebalancé en partie par
- la prime de 2,8 millions \$ liée au remboursement anticipé des débentures garanties de premier rang, série 2, échéant le 20 juillet 2020; et
- l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Trimestres clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Exigibles	13 276	12 269	8,2
Différés	17 337	9 071	91,1
	30 613	21 340	43,5

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

Trimestres clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	\$	\$	%
Bénéfice avant impôts sur le résultat	127 350	116 533	9,3
Taux d'imposition combiné canadien	26,50 %	26,50 %	—
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	33 748	30 881	9,3
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	299	1 512	(80,2)
Incidences sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables	686	438	56,6
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(5 912)	(7 517)	(21,4)
Autres	1 792	(3 974)	—
	30 613	21 340	43,5

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, la charge d'impôts a augmenté de 43,5 % en raison principalement de l'augmentation du bénéfice avant impôts sur le résultat.

BÉNÉFICE DE LA PÉRIODE

Trimestres clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)</i>	\$	\$	%
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies	96 737	95 193	1,6
Bénéfice de la période	96 737	97 113	(0,4)
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	30 707	30 798	(0,3)
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	30 707	31 445	(2,3)
Bénéfice de la période attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	66 030	65 668	0,6
Bénéfice par action de base lié aux activités poursuivies	1,93	1,91	1,0
Bénéfice par action de base	1,93	1,95	(1,0)

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(2) Au 31 août 2020, la participation ne donnant pas le contrôle concerne une participation d'environ 67,3 % dans le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications, en plus de la participation de 21 % de la CDPQ dans la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, le bénéfice de la période lié aux activités poursuivies a augmenté de 1,6 %, tandis que le bénéfice de la période lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société est demeuré essentiellement inchangé, à 30,7 millions \$, contre 30,8 millions \$ à l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation du BAIIA ajusté; facteur contrebalancé en partie par
- l'augmentation des impôts sur le résultat, de la dotation aux amortissements et des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, le bénéfice de la période et le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société ont diminué de 0,4 % et de 2,3 %, respectivement, principalement en raison des activités abandonnées, qui ont généré un profit de 1,9 million \$ découlant des ajustements au fonds de roulement liés à la vente de Cogeco Peer 1 pour la période correspondante de l'exercice précédent, facteur contrebalancé en partie par les facteurs mentionnés précédemment.

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

Trimestres clos les 31 août	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Produits	605 168	583 673	3,7	3,0	4 214
Charges d'exploitation	303 728	302 833	0,3	(0,5)	2 368
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	6 905	5 230	32,0	32,0	—
BAIIA ajusté	294 535	275 610	6,9	6,2	1 846
Marge du BAIIA ajusté	48,7 %	47,2 %			

(1) Pour le trimestre clos le 31 août 2020, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3424 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(3) Les données réelles pour l'exercice 2020 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2019, qui était de 1,3222 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les produits ont augmenté de 3,7 % (3,0 % selon un taux de change constant), en raison principalement des facteurs suivants :

- une croissance de 6,5 % (4,9 % selon un taux de change constant) au sein des Services à large bande américains, attribuable aux facteurs suivants :
 - la croissance du nombre de clients du service Internet des secteurs résidentiel et commercial découlant du nombre accru de clients travaillant à domicile en raison de la pandémie de COVID-19;
 - les hausses tarifaires entrées en vigueur principalement au quatrième trimestre de l'exercice 2019; et
 - l'incidence de l'acquisition de Thames Valley Communications conclue le 10 mars 2020; facteurs partiellement contrebalancés par
 - la suspension temporaire des frais de retard facturés aux clients comme mesure de répit en raison de la pandémie de COVID-19.
- une croissance de 1,3 % telle que présentée et selon un taux de change constant pour les Services à large bande canadiens découlant des facteurs suivants :
 - les hausses tarifaires entrées en vigueur principalement aux premier et quatrième trimestres de l'exercice 2020 relativement à certains services;
 - la migration de clients vers des forfaits de plus grande valeur; et
 - la croissance soutenue du nombre de clients du service Internet; facteurs contrebalancés en partie par
 - la diminution du nombre de clients du service de vidéo; et
 - la baisse des prix nets découlant des ventes aux consommateurs en raison principalement de la promotion plus active de forfaits à partir du quatrième trimestre de l'exercice 2019 jusqu'au deuxième trimestre de l'exercice 2020.

Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les charges d'exploitation ont augmenté de 0,3 % (diminution de 0,5 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- une diminution enregistrée par les Services à large bande canadiens en raison des facteurs suivants :
 - des éléments non récurrents totalisant environ 4 millions \$ découlant de l'incidence rétroactive de nouveaux contrats de programmation et de certaines répercussions de la pandémie de COVID-19, comme la réduction des charges de vente;
 - la diminution des initiatives de marketing et des frais d'installation attribuable aux répercussions de la pandémie de COVID-19, en raison de l'augmentation du recours à l'auto-installation et aux travaux de réparations à distance;
 - l'incidence de l'adoption d'IFRS 16; et
 - la baisse des coûts de programmation en raison de la diminution du nombre de clients du service de vidéo.
- des coûts additionnels au sein des Services à large bande américains en raison principalement des facteurs suivants :
 - l'augmentation des charges de rémunération et des coûts liés aux effectifs additionnels pour soutenir la croissance;
 - les charges d'exploitation additionnelles découlant de l'incidence de l'acquisition de Thames Valley Communications; et
 - les coûts additionnels liés à la conception et à la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion du capital humain et des finances; facteurs contrebalancés en partie par
 - l'incidence de l'adoption d'IFRS 16.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion versés à la Société pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 se sont chiffrés à 6,9 millions \$, comparativement à 5,2 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019. Pour plus de détails sur les honoraires de gestion de la Société, se reporter à la rubrique « Transactions entre parties liées ».

BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, le BAIIA ajusté a augmenté de 6,9 % (6,2 % selon un taux de change constant), en raison des facteurs suivants :

- une hausse dans le secteur des Services à large bande américains, principalement en raison de la croissance interne et de l'incidence de l'acquisition de Thames Valley Communications; et
- une augmentation au sein du secteur des Services à large bande canadiens qui découle d'une hausse des produits, combinée à une baisse des charges d'exploitation.

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les acquisitions d'immobilisations corporelles ont diminué de 11,6 % (12,5 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- Pour les Services à large bande canadiens, les dépenses d'investissement ont diminué de 41,3 % (41,5 % selon un taux de change constant), en raison des facteurs suivants :
 - la baisse des coûts liés à l'entretien, à la croissance et à l'expansion des infrastructures de nos réseaux attribuable au calendrier de certaines initiatives; et
 - la diminution des achats d'équipements destinés aux abonnés attribuable au calendrier de certaines initiatives.
- Pour les Services à large bande américains, les dépenses d'investissement ont augmenté de 20,4 % (18,8 % selon un taux de change constant), en raison des facteurs suivants :
 - une hausse des achats d'équipements à l'abonné et des autres coûts connexes pour soutenir l'augmentation du nombre de raccordements découlant de la demande à l'égard de notre service Internet à haute vitesse, ainsi que de la modernisation de l'équipement et du calendrier de certaines initiatives;
 - les investissements additionnels en vue d'améliorer et d'étendre l'infrastructure de réseau en Floride;
 - une accélération de l'achat de certains équipements dans le but d'éviter d'éventuelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement; et
 - les coûts liés à la conception et à la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion du capital humain et des finances.

STATISTIQUES SUR LES UNITÉS DE SERVICE PRIMAIRE

	31 août 2020			Ajouts nets (pertes nettes)	
	Données consolidées ⁽¹⁾	Canada	États-Unis ⁽¹⁾	Trimestres clos les 31 août	
				2020	2019
Unités de service primaire	2 757 631	1 799 706	957 925	17 728	4 585
Clients du service Internet	1 304 228	812 016	492 212	22 466	4 981
Clients du service de vidéo	936 636	619 249	317 387	(2 817)	(2 870)
Clients du service de téléphonie	516 767	368 441	148 326	(1 921)	2 474

(1) Compte tenu d'une provision relative aux clients en situation de défaut de paiement qui n'ont pas été déconnectés.

INTERNET

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les ajouts nets de clients du service Internet se sont chiffrés à 22 466, comparativement à 4 981 à l'exercice 2019. La croissance pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 tient aux facteurs suivants :

- l'intérêt soutenu à l'égard des offres de services à haute vitesse découlant surtout du nombre accru de clients travaillant à domicile en raison de la pandémie de COVID-19;
- l'intérêt soutenu à l'égard des forfaits de services;
- la demande continue des revendeurs Internet au Canada; et
- la croissance dans les secteurs résidentiel et commercial aux États-Unis; facteurs contrebalancés en partie par
- les offres concurrentielles au sein du secteur.

VIDÉO

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les pertes nettes de clients du service de vidéo se sont chiffrées à 2 817, comparativement à 2 870 à l'exercice 2019. La perte pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 tient aux facteurs suivants :

- les offres très concurrentielles au sein du secteur; et
- le changement des habitudes de consommation vidéo; facteurs en partie contrebalancés par
- l'intérêt soutenu des clients à l'égard des services de vidéo numérique avancée;
- l'intérêt des clients à l'égard des services de vidéo offerts en forfait avec des services Internet haute vitesse; et
- les connexions additionnelles découlant de l'acquisition de Thames Valley Communications aux États-Unis.

TÉLÉPHONIE

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les pertes nettes de clients du service de téléphonie se sont chiffrées à 1 921, comparativement à des ajouts nets de 2 474 à l'exercice 2019. La perte pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 tient aux facteurs suivants :

- l'augmentation de la pénétration de la téléphonie sans fil mobile en Amérique du Nord et les diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie sans fil mobiles, lesquelles incitent certains clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie sans fil mobiles; facteur contrebalancé en partie par
- la croissance des secteurs résidentiel et commercial; et
- l'augmentation du nombre de forfaits de téléphonie mis en marché au cours du second semestre de l'exercice 2019 au Canada.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Trimestres clos les 31 août	2020	2019 ⁽¹⁾	Variation
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	\$	\$	%
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	262 365	314 905	(16,7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(128 910)	(145 740)	(11,5)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(245 146)	(56 791)	—
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	(8 733)	(1 405)	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies	(120 424)	110 969	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	526 537	448 424	17,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	406 113	559 393	(27,4)

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont diminué de 16,7 %, surtout en raison des facteurs suivants :

- la diminution des variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie découlant principalement des variations du fonds de roulement; et
- l'augmentation des charges financières payées; facteurs contrebalancés en partie par
- l'augmentation du BAIIA ajusté; et
- la diminution des impôts sur le résultat payés.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2020, les activités d'investissement ont diminué de 11,5 %, en raison principalement de la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles dans le secteur des Communications.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les acquisitions d'immobilisations corporelles ont diminué de 11,2 % (12,0 % selon un taux de change constant), en raison de la diminution des dépenses d'investissement dans le secteur des Communications.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT ET REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les variations des flux de trésorerie liés à l'émission de titres d'emprunt et au remboursement de la dette s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Trimestres clos les 31 août	2020	2019	Explications
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	7 610	(5 000)	Liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Diminution nette des facilités renouvelables	—	(4 980)	Remboursements sur les facilités renouvelables au quatrième trimestre de l'exercice 2019.
Remboursement de billets, de débiteures et de facilités de crédit	(205 566)	(5 656)	Remboursement des débiteures garanties de premier rang, série 2, au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020 en raison des flux de trésorerie disponibles générés conjugués aux remboursements trimestriels sur la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang.
Remboursement des obligations locatives	(1 474)	—	Liée à l'adoption d'IFRS 16.
	(199 430)	(15 636)	

DIVIDENDES

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, un dividende déterminé trimestriel de 0,475 \$ par action a été versé aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 7,5 millions \$, comparativement à un dividende trimestriel de 0,43 \$ par action, ou 6,9 millions \$, versé au quatrième trimestre de l'exercice 2019.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS – Cogeco inc.

La Société n'a pas renouvelé son programme d'OPRCA après la fin du programme, le 1^{er} août 2020.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, la Société n'a pas racheté ni annulé d'action subalterne à droit de vote. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019, la Société a racheté et annulé 29 332 actions subalternes à droit de vote d'un prix moyen pondéré par action rachetée de 94,81 \$, pour une contrepartie totale de 2,8 millions \$.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS – Cogeco Communications inc.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, Cogeco Communications a racheté et annulé 194 600 actions subalternes à droit de vote d'un prix moyen pondéré par action rachetée de 100,89 \$, pour une contrepartie totale de 19,6 millions \$. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019, Cogeco Communications a racheté et annulé 169 800 actions subalternes à droit de vote d'un prix moyen pondéré par action rachetée de 105,55 \$, pour une contrepartie totale de 17,9 millions \$.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Trimestres clos les 31 août	2020 ⁽¹⁾	2019 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
BAIIA ajusté ⁽⁴⁾	299 925	280 981	6,7	6,1	1 846
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	2 363	2 961	(20,2)	(19,2)	29
Rémunération fondée sur des actions	3 050	2 894	5,4	5,4	—
(Profit) perte sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	(171)	1 133	—	—	—
Cotisations au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge	(2 644)	641	—	—	—
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	(6 012)	(839)	—	616,7	(1)
Charges financières	(40 539)	(41 292)	(1,8)	(0,8)	(426)
Impôts exigibles	(13 276)	(12 269)	8,2	8,1	8
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(130 210)	(146 599)	(11,2)	(12,0)	(1 247)
Remboursement des obligations locatives	(1 474)	—	—	—	(11)
Flux de trésorerie disponibles⁽⁴⁾	111 012	87 611	26,7	26,5	198

(1) Pour le trimestre clos le 31 août 2020, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3424 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(3) Les données réelles pour l'exercice 2020 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2019, qui était de 1,3222 \$ CA pour 1 \$ US.

(4) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, y compris un rapprochement avec les mesures financières les plus comparables conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS ».

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 26,7 % (26,5 % selon un taux de change constant), en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'augmentation du BAIIA ajusté; et
- la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles, principalement en raison de la baisse des dépenses d'investissement au sein des Services à large bande canadiens, facteur contrebalancé en partie par la hausse des dépenses d'investissement au sein des Services à large bande américains en raison du calendrier de certaines initiatives.

11. PROJECTIONS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE 2021

11.1 DONNÉES CONSOLIDÉES

La rubrique qui suit comprend des énoncés prospectifs concernant les perspectives financières de Cogeco. Pour une description des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions de Cogeco, veuillez consulter la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

La Société présente ses projections financières sur la base d'un taux de change constant et estime que cette présentation permet une meilleure compréhension de la performance financière sous-jacente de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change. Les mesures sur la base d'un taux de change constant sont considérées comme des mesures financières non conformes aux normes IFRS et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. La Société présente les projections financières suivantes pour l'exercice 2021, sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée. Les projections financières excluent l'incidence de l'acquisition de DERYtelecom qui a été annoncée le 21 octobre 2020 et qui devrait être conclue d'ici la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2021. Les projections financières excluent également l'incidence possible du processus de révision et de modification en cours devant le CRTC dans le cadre de l'établissement des tarifs définitifs des services Internet de gros groupés pour les revendeurs Internet. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Croissance de l'entreprise ». Les projections tiennent compte de l'expérience opérationnelle acquise durant la pandémie de COVID-19 jusqu'à aujourd'hui, mais excluent les possibles répercussions significatives inattendues de celle-ci.

Les projections financières de la Société pour l'exercice 2021 sont principalement tirées des projections financières préliminaires du secteur des Communications, qui sont décrites ci-après.

Le tableau qui suit présente les projections financières consolidées de l'exercice 2021.

	Projections Exercice 2021 ⁽¹⁾	Données réelles Exercice 2020
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	\$	\$
Projections financières		
Produits	Croissance inférieure à 5 %	2 479
BAIIA ajusté	Demeurera constant	1 168
Flux de trésorerie disponibles	Croissance inférieure à 5 %	464

(1) Les projections financières pour l'exercice 2021 sont fondées sur un taux de change de 1,3456 \$ CA pour 1 \$ US.

11.2 SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée, Cogeco Communications prévoit une croissance des produits et du BAIIA ajusté inférieure à 5 % pour l'exercice 2021. Les produits devraient augmenter en raison principalement de la croissance interne au sein du secteur des Services à large bande américains, tant dans le secteur résidentiel que dans le secteur commercial, de la poursuite de l'expansion en Floride, des hausses tarifaires annuelles et de l'incidence, sur un exercice complet, de l'acquisition de Thames Valley Communications conclue le 10 mars 2020. Dans le secteur des Services à large bande canadiens, la croissance des produits devrait provenir essentiellement de la croissance dans le secteur commercial et des ajouts de clients du service Internet.

Le BAIIA ajusté devrait augmenter principalement en raison de la croissance des produits supérieure à la croissance des charges d'exploitation dans les secteurs des Services à large bande américains et canadiens.

Le ratio d'intensité du capital devrait demeurer essentiellement stable, à environ 20 %. Dans le secteur des Services à large bande américains, les dépenses d'investissement découleront de la poursuite de l'expansion du réseau en Floride et des investissements additionnels dans l'infrastructure de réseau des régions que nous desservons. Dans le secteur des Services à large bande canadiens, nous prévoyons une diminution des coûts liés aux équipements à l'abonné en raison du lancement progressif de notre solution IPTV, ainsi que des investissements soutenus dans nos réseaux afin de continuer d'offrir des produits hautement performants tout en étendant nos réseaux dans de nouvelles régions pour combler le fossé numérique entre les centres urbains et les zones rurales, et d'autres investissements aux fins de notre transformation numérique.

Sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée, la croissance des flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ devrait être inférieure à 5 %, essentiellement en raison de la croissance du BAIIA ajusté.

Le tableau qui suit présente les projections financières consolidées de l'exercice 2021.

	Projections Exercice 2021 ⁽¹⁾	Données réelles Exercice 2020
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)</i>	\$	\$
Projections financières		
Produits	Croissance inférieure à 5 %	2 384
BAIIA ajusté	Croissance inférieure à 5 %	1 149
Intensité du capital	Environ 20 %	20,3 %
Flux de trésorerie disponibles	Croissance inférieure à 5 %	455

(1) Les projections financières pour l'exercice 2021 sont fondées sur un taux de change de 1,3456 \$ CA pour 1 \$ US.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion.

12. PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

12.1 APERÇU

La Société a conçu un programme de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE »), qui vise à promouvoir une exploitation responsable et durable et à faire de la Société une entreprise citoyenne remarquable. Concrètement, nous cherchons à intégrer des pratiques qui améliorent les répercussions environnementales et sociales de nos activités tout en assurant la croissance durable de la Société. Le programme de RSE intègre nos objectifs en matière de responsabilité sociale, lesquels se présentent en cinq piliers :

Mission RSE

Soutenir le développement durable au moyen de pratiques de gestion et d'exploitation responsables et éthiques. Nous nous efforçons de répondre aux attentes de nos parties prenantes de la manière suivante :

Être des
protecteurs efficaces
de l'**environnement**

Procurer une
valeur importante
pour nos actionnaires

Apporter une **contribution positive**
à nos **employés** et aux **communautés**
dans lesquelles nous vivons et travaillons

Piliers



Être un partenaire
fiable et de confiance
pour nos clients



Participer au
perfectionnement
de nos employés



Participer au
développement de
nos communautés



Maintenir une
culture saine et de
solides pratiques
de gouvernance
d'entreprise en tant
que moteurs de
création de valeur



Gérer
notre **empreinte**
environnementale

Valeurs



Innovation



Engagement
client



Travail
d'équipe



Respect



Engagement
social

12.2 GOUVERNANCE DE LA RSE

La fonction de RSE est du ressort du comité directeur de la RSE, qui présente deux fois par année un rapport au comité de gouvernance du conseil d'administration. Le comité directeur de la RSE, qui se compose de dirigeants issus de toutes les unités d'affaires, est responsable de l'examen des politiques de RSE, de la définition des principaux risques et objectifs, ainsi que de la surveillance du rendement en matière de RSE.

La fonction de RSE relève de la haute direction de l'entreprise et est dirigée par la vice-présidente à la stratégie d'entreprise et à la responsabilité sociale, qui est responsable de la mise en œuvre des stratégies et des initiatives définies par l'entreprise pour faire la promotion des principes de RSE et mener les activités commerciales de manière responsable et éthique. Les dirigeants tiennent les unités d'affaires responsables de la mise en œuvre des initiatives et des stratégies définies par le comité directeur de la RSE, y compris des plans d'action en matière de RSE propres à chaque unité d'affaires. L'équipe de la RSE facilite l'intégration des initiatives de RSE de l'ensemble des unités d'affaires.

La politique de RSE de la Société, son code d'éthique et son code de conduite des fournisseurs forment le cadre du programme de RSE.

12.3 OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de nos initiatives continues visant à favoriser le développement durable par l'entremise de nos activités et à bâtir un avenir plus durable pour tous, Cogeco a amorcé un examen de la concordance de sa stratégie de RSE avec les objectifs de développement durable (les « ODD ») de l'Organisation des nations unies (l'« ONU »). Les ODD constituent un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde. Ces 17 objectifs ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres de l'ONU dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit un plan sur 15 ans pour la réalisation de ces objectifs⁽¹⁾. L'année 2020 marque le cinquième anniversaire de l'adoption des ODD. Les 17 ODD énoncent les enjeux environnementaux, sociaux et économiques les plus pressants à l'échelle mondiale, comme le démontre le graphique ci-dessous.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Nos objectifs en matière de RSE nous permettent de contribuer à la réalisation des ODD qui sont les plus pertinents pour nos activités.

12.4 FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2020

Pour soutenir la réalisation de nos objectifs en matière de RSE, nous avons créé des indicateurs de rendement clés associés aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Au cours de l'exercice 2020, nous avons mis en œuvre les principales initiatives du programme de RSE auprès de nos unités d'affaires, soit Atlantic Broadband, Cogeco Connexion et Cogeco Média. Voici quelques exemples des initiatives liées à la RSE qui ont été déployées au cours de l'exercice 2020, accompagnées d'explications sur leur concordance avec les ODD :

FAITS SAILLANTS ENVIRONNEMENTAUX

Nos initiatives et nos cibles en matière d'environnement soutiennent la réalisation de l'ODD 13, Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, l'ODD 7, Énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD 12, Consommation et production responsables, et l'ODD 8, Travail décent et croissance économique.



(1) <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

RÉALISATIONS

- Réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de 34 % sur la base des produits par rapport aux émissions de l'exercice 2014, ce qui dépasse l'engagement de 10 % que nous nous étions initialement fixé. Étant donné que nous avons dépassé notre cible avec un an d'avance, nous établirons bientôt une nouvelle cible de réduction des émissions à long terme qui sera plus audacieuse et qui sera fondée sur la climatologie.
- Nous avons continué de mesurer et de surveiller les émissions de GES de l'ensemble des unités d'affaires de la Société, et nous avons mis en œuvre diverses mesures d'efficacité énergétique dans le cadre de notre stratégie de gestion énergétique. Les mesures appliquées comprennent l'installation de thermostats centralisés dotés de paramètres de contrôle de la température améliorés, le remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, ainsi qu'une nouvelle conception du contrôle de la circulation d'air, la conversion à l'éclairage DEL et la mise à niveau des redresseurs dans les installations utilisant le courant continu.
- Nous avons commencé à appliquer notre stratégie visant à réduire nos émissions liées à la consommation d'électricité. Pour ce faire, nous avons réalisé des investissements dans l'énergie renouvelable en achetant plus de 8 100 MWh d'énergie propre au moyen de certificats d'énergie renouvelable.
- Nous avons abordé de plusieurs manières la réduction des émissions provenant de notre parc automobile. Nous avons remplacé 130 véhicules (ce qui représente environ 10 % du parc de la Société) par des véhicules à plus haute efficacité énergétique. De plus, dans le respect de notre stratégie d'électrification du parc automobile à long terme, nous avons adopté une politique qui prévoit notamment le remplacement des véhicules de petite taille qui sont désuets par des véhicules hybrides ou électriques. Au cours de l'exercice 2020, nous avons acheté 23 véhicules hybrides et nous avons effectué des investissements dans deux systèmes hybrides destinés à nos fourgonnettes de service afin de tester leur utilisation potentielle dans le but de réduire la consommation d'essence et les émissions connexes. De plus, en septembre 2019, Cogeco Média a fait partie du groupe de 30 sociétés choisies pour tester un parc de voitures électriques dans le cadre du projet Flotte Rechargeable de l'Institut du véhicule innovant.
- Cogeco Connexion a volontairement acheté des crédits d'émission de carbone afin de compenser une partie de ses émissions de GES pendant l'exercice 2020 (200 tonnes d'équivalent CO₂). Les crédits achetés sont de catégorie Gold Standard et serviront à financer le projet d'énergie solaire Siam Solar en Thaïlande ainsi que des projets de restauration de milieux naturels sensibles au Québec.
- Nous avons publié notre huitième rapport dans le cadre du CDP (anciennement le « Carbon Disclosure Project »).
- Nous avons détourné plus de 295 000 kilos de déchets électroniques des sites d'enfouissement au cours de l'exercice 2020 et notre stratégie de gestion des déchets électroniques couvrait 100 % des équipements à l'abonné et du matériel de bureau dans nos installations.
- Environ 20 % des installations de la Société ont fait l'objet d'évaluations environnementales. Ces évaluations n'ont révélé aucune incidence défavorable importante sur l'environnement.
- Nous avons poursuivi la mise en œuvre de l'accord volontaire canadien d'efficacité énergétique. Les entreprises de télécommunications canadiennes ont rédigé cet accord en collaboration avec Ressources naturelles Canada dans le but de réduire la consommation énergétique des décodeurs fournis aux clients. Avec l'entrée en vigueur de cet accord, on s'attend à ce qu'il y ait une réduction de la consommation énergétique annuelle totale au Canada, grâce à la contribution des entreprises de télécommunications, dont Cogeco Connexion, et à ce que les émissions annuelles de dioxyde de carbone diminuent de plus de 100 000 tonnes. Cela correspond aux émissions de plus de 44 000 nouvelles voitures sous-compactes qui rouleraient 15 000 kilomètres par année. À la fin de l'exercice 2020, 86 % des décodeurs achetés au Canada par Cogeco Connexion étaient conformes aux normes de l'accord. De plus, même si l'entreprise n'est pas signataire de l'accord correspondant en vigueur aux États-Unis, soit le U.S. Voluntary Agreement (USVA), 55 % des décodeurs achetés aux États-Unis par Atlantic Broadband étaient conformes aux normes de cet accord.
- Lors du déménagement du siège social de Montréal vers un nouvel immeuble, nous avons établi quatre écocentres, ainsi qu'un centre de tri temporaire de 5 000 pieds carrés afin de recueillir, de trier et d'emballer le matériel et les fournitures de bureau excédentaires. Nous avons ainsi pu faire don de l'équivalent de plus de trois camions de ce matériel à des organisations comme Habitat pour l'humanité, Regroupement Partage, Ordinateurs pour l'excellence et Renaissance. La majeure partie de l'ancien mobilier de bureau a été revendu et remis à neuf. Au total, c'est plus de 95 % du matériel excédentaire qui a été détourné des lieux d'élimination des déchets.

FAITS SAILLANTS SOCIAUX

Nos initiatives sociales soutiennent la réalisation de l'ODD 3, Bonne santé et bien-être, de l'ODD 5, Égalité entre les sexes, de l'ODD 8, Travail décent et croissance économique, et de l'ODD 11, Villes et communautés durables.



RÉALISATIONS

- Nous avons versé plus de 12,6 millions \$ en dons en espèces et en nature au cours de l'exercice 2020, ce qui représente 2,4 % du bénéfice avant impôts de Cogeco. Nous avons également offert du temps d'antenne pour la réalisation de collectes de fonds de plusieurs organisations dans les collectivités et territoires que nous desservons. Nous concentrons ce type d'activités dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de l'entrepreneuriat, de la santé et du bien-être, de l'environnement, de la connectivité, ainsi que de la diversité et de l'inclusion.

- Notre taux d'incidents sur le lieu de travail est demeuré inférieur à la moyenne du secteur dans les territoires où nous exerçons nos activités.
- 37 % des postes de gestionnaires étaient occupés par des femmes à l'exercice 2020, ce qui dépasse notre objectif de 35 % d'ici 2021.
- Notre indice mondial d'engagement de la main-d'œuvre a augmenté de 12 % pour l'exercice 2020, par rapport à l'exercice 2019.
- Les employés de Cogeco Connexion qui participent au programme d'engagement communautaire des employés, lancé à l'exercice 2019, ont fait 2 335 heures de bénévolat au cours de cette première année.
- Nous nous sommes associés à Ordinateurs pour l'excellence Canada pour faire don de matériel usagé afin de soutenir le programme qui vise à améliorer l'accès à la technologie pour les Canadiens susceptibles d'être exclus de la société numérique. Au cours de l'exercice 2020, nous avons fait don de plus de 200 appareils à Ordinateurs pour l'excellence Canada.

FAITS SAILLANTS SUR LA GOUVERNANCE

Nos normes strictes et nos initiatives en matière de gouvernance d'entreprise soutiennent la réalisation de l'ODD 5, Égalité entre les sexes, de l'ODD 8, Travail décent et croissance économique, et de l'ODD 16, Paix, justice et institutions efficaces.



RÉALISATIONS

- Nous figurons toujours parmi les meilleures entreprises familiales à deux catégories d'actions inscrites à la cote d'une bourse canadienne d'après les « Board Games » du Globe & Mail.
- 95 % des employés nouveaux et actuels ont reçu une formation sur le code d'éthique de la Société.
- Dans l'ensemble, en ce qui concerne Cogeco Communications et Cogeco, 53 % des membres de notre conseil d'administration sont des femmes.
- Nous avons atteint notre objectif visant à ce que 100 % de nos principaux fournisseurs prennent connaissance du code de conduite des fournisseurs de la Société ou respectent nos normes en matière de RSE au moyen de leur propre code de conduite.
- Dans le cadre de notre processus d'achat, nous avons continué d'inclure des critères en matière de RSE dans les appels d'offres. Au cours de l'exercice 2020, une importance accrue a été accordée aux critères de durabilité dans notre processus de sélection des fournisseurs pour le mobilier du nouveau siège social de Montréal, critères qui portaient notamment sur le cycle de vie des produits, le lieu de fabrication, la composition des matériaux et la gestion de la mise au rebut.

Pour obtenir plus d'informations sur nos initiatives et sur notre performance, se reporter au plus récent rapport de RSE publié en février 2020. Il est à noter que la Société publiera des comptes rendus annuels au sujet de son programme de RSE et de ses engagements connexes directement sur le site Web de la Société à l'adresse corpo.cogeco.com.

RECONNAISSANCES

Le programme de RSE de la Société et ses initiatives connexes ont reçu les distinctions suivantes au cours de l'exercice 2020 :

- Pour la troisième année consécutive, Cogeco Communications a été inscrite au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada de Corporate Knights.
- Cogeco Communications a été nommée parmi les 100 sociétés les plus durables à l'échelle mondiale par Corporate Knights.
- Cogeco Communications a reçu le badge environnemental ISS Quality Score, en reconnaissance de ses pratiques de communication de l'information relative à l'environnement.
- Cogeco Communications continue de faire partie de l'indice Jantzi Social, composé de 50 sociétés canadiennes qui respectent une série de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Cogeco figure dans la prestigieuse liste des meilleurs employeurs au Canada établie par Forbes pour 2020.
- Cogeco a reçu la certification Entreprises généreuses accordée par Imagine Canada. Cette certification sert à reconnaître le leadership en matière d'investissement dans la collectivité et de responsabilité sociale au Canada.
- Cogeco a été reconnue comme une société qui est à l'avant-garde dans la représentation des femmes dans les postes de direction, la société s'étant classée dans le tout premier palmarès annuel Women Lead Here du Globe and Mail pour 2020.

12.5 FAVORISER LA RSE AU MOYEN DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Le mois d'avril 2020 a marqué le 50^e anniversaire du Jour de la Terre, qui constitue une réponse commune à la crise environnementale. Cogeco a profité de l'occasion pour montrer à ses employés comment la transformation numérique peut créer une connexion entre les gens, la planète et les technologies de manière à procurer des bénéfices sociaux et environnementaux. Selon le rapport intitulé « SMARTer 2030 ICT Solutions for 21st Century Challenges » préparé par GeSI et Accenture, le recours aux technologies de l'information et des communications (les « TIC ») pourrait permettre d'éviter la production d'émissions représentant près de 10 fois les émissions générées par le secteur des TIC. Les TIC, y compris les produits du secteur des télécommunications, peuvent contribuer à faire réduire les émissions mondiales de carbone de 20 % d'ici 2030, de sorte que les émissions se maintiendraient aux niveaux de 2015. Cogeco participe à la dématérialisation de l'économie en procédant à la virtualisation des services, ce qui permet de remplacer des produits ou des services qui génèrent beaucoup d'émissions par d'autres qui en produisent moins.

Voici une liste de certaines des principales initiatives mises en œuvre au cours de l'exercice 2020 pour tirer parti de solutions numériques afin d'atteindre les objectifs en matière de RSE :

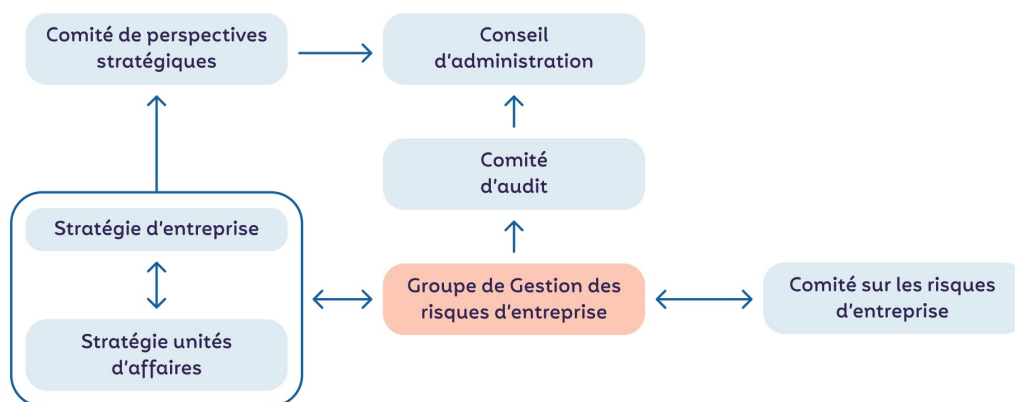
- Nous avons fourni des services Internet abordables à près de 3 000 familles à faible revenu par l'entremise du programme Internet Assist d'Atlantic Broadband et du programme canadien Familles branchées, auquel participe Cogeco Connexion.
- Nous avons eu recours à des appareils de télématique qui surveillent le comportement des conducteurs et mesurent d'autres paramètres liés à la performance du véhicule afin d'améliorer le rendement du carburant et de réduire les émissions de GES de notre parc automobile. Le déploiement de ces appareils s'est poursuivi au cours de l'exercice 2020, et plus de 90 % de notre parc automobile en est maintenant muni.
- Nous avons mis à la disposition des clients des outils numériques qui leur permettent de procéder eux-mêmes à l'installation ou au remplacement de produits de Cogeco. Ces capacités d'auto-installation font en sorte qu'il n'est plus nécessaire de prévoir des rendez-vous ou des visites des techniciens, ce qui est pratique pour la clientèle. Ces capacités se traduisent également par une réduction de la consommation de carburant et une réduction des émissions de GES de notre parc automobile. Au cours de l'exercice 2020, en raison des installations et des remplacements de matériel effectués par la clientèle, c'est plus de 225 000 départs de fourgonnettes qui n'ont pas eu lieu, ce qui représente une économie d'environ 2 400 tonnes d'émissions de GES.
- Nous avons poursuivi notre migration vers une facturation sans papier et, à la fin de l'exercice 2020, plus de 56 % des clients recevaient ainsi leurs factures par voie électronique.

13. INCERTITUDES ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique donne un aperçu des principaux risques et incertitudes que Cogeco et ses filiales considèrent comme importants à l'heure actuelle. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente rubrique peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement. Si l'un des risques suivants, ou tout autre risque ou incertitude, que la Société et ses filiales n'ont pas encore repéré, ou qu'elles ne considèrent pas comme important à l'heure actuelle, se réalisait ou devenait important, les activités, les projections, les perspectives, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales, et par conséquent le prix des actions subalternes à droit de vote, pourraient être compromis.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

La Société a un programme officiel intégré de gestion des risques d'entreprise dont la structure et le fonctionnement sont fondés sur le plus récent cadre intégré de gestion du risque d'entreprise proposé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») et adopté à grande échelle. Ce cadre met en lumière le lien étroit entre le risque, la stratégie et le rendement de l'entreprise. Par conséquent, l'approche de Cogeco en matière de gestion des risques d'entreprise est appuyée par un écosystème de gouvernance en matière de risque, comme l'illustre le diagramme suivant.



L'écosystème de gouvernance en matière de risque sollicite l'apport des divers intervenants et unités d'affaires de l'entreprise et alimente le processus de planification stratégique.

Évaluation annuelle du risque consolidé	Chaque année, les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence sur la Société sont repérés. Les risques étudiés ne se limitent pas aux risques stratégiques, opérationnels, financiers, réglementaires et liés à la conformité; ils comprennent également les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. En outre, dans le cadre de ce processus d'évaluation annuelle du risque, le cadre de tolérance au risque qui guide la prise de décisions stratégiques est examiné et mis à jour au besoin. Les conclusions fondamentales de cette évaluation annuelle du risque servent à la préparation de la stratégie d'entreprise et sont présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus de planification stratégique.
Évaluation du risque des unités d'affaires	Dans le cadre du processus de planification stratégique, les unités d'affaires identifient les principaux risques propres à leur unité ainsi que des plans d'atténuation.
Surveillance des risques	Sur une base annuelle, le conseil, aidé du comité d'audit, examine les principaux risques commerciaux auxquels la Société et ses filiales sont exposées ainsi que les mesures d'atténuation mises en place pour gérer ces risques. Chaque trimestre : – le comité des risques d'entreprise, qui comprend le chef de la direction et les personnes qui relèvent directement de lui, supervise la gestion des risques. – le comité d'audit supervise les activités de gestion des risques d'entreprise et surveille les risques opérationnels et financiers liés aux programmes et projets importants de la Société.
Autres activités comportant des risques	Les responsables de la gestion des risques d'entreprise mettent à jour le portrait des risques en se fondant sur des échanges avec les membres des unités d'affaires pour tenir compte des risques susceptibles d'avoir une incidence sur notre évaluation des risques ainsi que sur la planification stratégique connexe. En outre, des cartes contextuelles sont conçues à l'échelle des groupes et des unités d'affaires afin de consigner les forces qui façonnent notre environnement et représenter les possibles occasions, menaces et risques pour l'organisation (p. ex. les tendances démographiques, la réglementation, l'économie et l'environnement, la concurrence, les tendances technologiques, les besoins des clients et les incertitudes).

13.1 RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont très concurrentiels et nous prévoyons que la concurrence s'accroîtra. La concurrence provient de diverses sources, y compris des concurrents traditionnels qui améliorent leur offre de produits comme les grandes sociétés de téléphonie qui investissent dans des réseaux de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »), des concurrents en matière de services mobiles qui offrent des solutions de rechange au service Internet fixe à domicile, des revendeurs Internet au Canada dont la part de marché grandit et des municipalités qui offrent des services comparables à certains de nos réseaux.

Certains de nos concurrents exercent leurs activités depuis plus longtemps, disposent notamment de ressources beaucoup plus importantes sur les plans financier, technique et du marketing et ont une marque mieux reconnue et un plus grand bassin de clientèle, tandis que d'autres sont des organisations de nature numérique dotées de structures de coûts moindres du fait qu'elles n'ont aucun ancien système à entretenir. Nos concurrents pourraient être en mesure de s'adapter plus rapidement aux technologies nouvelles et émergentes et à la fluctuation des attentes des clients et pourraient être en mesure de mettre au point des services comparables ou supérieurs à ceux que nous offrons, à des prix plus concurrentiels. Une approche agressive en matière de tarifs et d'offres sur le marché de la part de nos concurrents pourrait exercer des pressions sur la tarification, augmenter le coût d'acquisition et de rétention des clients et nuire à nos activités et à nos résultats d'exploitation. Notre compétitivité dans un ou plusieurs de nos secteurs de marché pourrait par conséquent diminuer dans l'avenir en raison de l'intensification de la concurrence des joueurs actuels et des nouveaux venus qui prennent des mesures agressives afin d'établir, de maintenir ou d'intensifier leur présence sur le marché. Nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient subir d'importantes conséquences, au point où nous pourrions être incapables de retenir notre clientèle existante et d'accroître notre bassin de clientèle, ou pourrions devoir accepter une baisse des produits par client pour maintenir notre part de marché.

Nos principaux risques liés à la concurrence sont les suivants.

Dans le secteur des Services à large bande canadiens de Cogeco Communications, nous subissons une concurrence de plus en plus vive de la part de fournisseurs de services traditionnels et de nouveaux concurrents (p. ex. des revendeurs Internet et des municipalités).

Les grandes sociétés de téléphonie traditionnelles et les fournisseurs de services mobiles sont nos principaux concurrents en matière de réseaux. Ces exploitants offrent leurs services par le biais de technologies en évolution comme la FTTH, les services mobiles d'Internet à haute vitesse (y compris la 4G et la 5G), les services fixes sans fil qui permettent une réduction des coûts de déploiement dans les zones rurales, et les services traditionnels par satellite, principalement en ce qui concerne les services vidéo. En plus des concurrents traditionnels, d'autres sociétés mettent au point de nouveaux modèles de prestation tels que l'Internet par satellite en orbite basse pour les zones difficiles à atteindre.

Au cours des dernières années, les revendeurs Internet ont gagné des parts de marché importantes dans les territoires canadiens où nous offrons nos services, notamment en Ontario. Un régime réglementé de gros favorable, qui n'oblige pas les revendeurs à investir dans la construction de réseaux, ainsi que de faibles tarifs de gros, ont permis aux revendeurs de proposer des services à des prix compétitifs. Si les revendeurs se concentrent principalement sur les services Internet, certains proposent également des services de vidéo et de téléphonie.

De plus, des municipalités canadiennes ont conclu des ententes de partenariat public-privé, ou projettent d'en conclure, afin de construire et d'exploiter leur propre réseau à large bande; elles entreraient alors en concurrence avec la Société dans certaines de ses zones de desserte.

Certains des grands fournisseurs de services de communications intégrés avec qui nous rivalisons au Canada détiennent également des actifs de diffusion de contenu.

Certains des grands fournisseurs de services de communications intégrés avec qui nous rivalisons au Canada détiennent des actifs de diffusion de contenu télévisuel. Cette intégration verticale pourrait faire en sorte que nous n'ayons pas accès à du contenu, ou que nous soyons obligés de payer des prix gonflés ou de nous conformer à des modalités non attrayantes pour acquérir du contenu. Afin de limiter le pouvoir des entités verticalement intégrées sur l'accès du public à des services de programmation diversifiés et de qualité, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a adopté en 2015 un code sur la vente en gros qui s'applique à toutes les entreprises de distribution de radiodiffusion (les « EDR ») et aux entreprises de programmation autorisées. Le code interdit un certain nombre de pratiques commercialement déraisonnables et établit un mécanisme de règlement des différends pour le renouvellement des ententes d'affiliation dans les situations où l'EDR et l'entreprise de programmation ont l'intention de renouveler l'entente, mais ne parviennent pas à s'entendre sur les conditions.

La concurrence s'intensifie dans le secteur des Services à large bande américains de Cogeco Communications.

Aux États-Unis, le marché continue de converger, comme l'illustrent les fusions et les acquisitions dans le secteur. Comme c'est le cas au Canada, nos principaux concurrents sont les fournisseurs de services traditionnels, et les sociétés de téléphonie sur réseau de fibre optique livrent une concurrence grandissante à nos services de vidéo. Nos services de téléphonie se heurtent à la concurrence des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») et d'autres fournisseurs, tels que les fournisseurs de services sans fil mobiles et les fournisseurs de services de voix sur IP. Nous devons également composer avec l'intensification de la concurrence découlant des stratégies d'activité excessive dans nos marchés en Floride, au Connecticut et au New Hampshire.

En réponse à la concurrence accrue et aux exigences croissantes des clients, les fournisseurs améliorent la valeur qu'ils offrent aux clients. Certains cherchent à perturber l'offre de forfaits de câblodistribution en proposant un plus grand choix aux abonnés grâce à des services personnalisés et adaptés qui permettraient d'éliminer les contrats et les offres groupées, d'autres élargissent leur offre de services pour y inclure des services complémentaires tels que la cybersécurité et la sécurité à domicile afin d'offrir aux clients une expérience à domicile complète, tandis que d'autres encore lancent une version améliorée du WiFi pour offrir des vitesses plus rapides et une meilleure couverture dans toute la maison.

Dans les secteurs des Services à large bande canadiens et américains de Cogeco Communications, nous nous heurtons actuellement à la concurrence des services de vidéo en continu.

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband se heurtent à une intensification de la concurrence livrée par les services de vidéo en continu offerts non seulement par des fournisseurs de contenu vidéo offert par contournement comme Netflix, mais également par des propriétaires de contenu qui procèdent au lancement ou à l'acquisition de leur propre service de vidéo en continu (p. ex. : Disney+). La majorité des foyers sont déjà abonnés à des services de vidéo en continu comme complément aux services traditionnels de vidéo. La tendance à l'adoption des services en continu devrait s'intensifier et pourrait nous nuire de façon significative s'il en résulte qu'un nombre important de nos clients des services de vidéo coupent ou réduisent ces services; nous pourrions ne pas être en mesure de compenser la perte de produits liée à cette modification des préférences des clients.

Certains de nos principaux concurrents dans le domaine de la vidéo offrent maintenant leurs propres services de vidéo en continu. En outre, plusieurs réseaux dont la programmation est distribuée par la Société offrent leurs produits directement aux consommateurs, notamment Sportsnet au Canada ou HBO Now, CBS All Access et Showtime Anytime aux États-Unis. La Société permet la transmission de certains services de vidéo en continu au moyen de ses décodeurs, mais ne détient aucune plateforme de service de vidéo en continu.

Un nombre grandissant de clients délaissent les services de téléphonie filaire pour passer aux services de téléphonie sans fil mobiles et de téléphonie IP.

Un nombre grandissant de clients des services de téléphonie filaire délaissent ce système pour passer aux services de téléphonie sans fil mobiles et de téléphonie IP. Cette tendance s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie sans fil mobile en Amérique du Nord et par les diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie sans fil mobiles. Pour le moment, nous n'offrons pas de services sans fil mobiles; par conséquent, une intensification de la perte de clients des services de téléphonie filaire pourrait nuire grandement à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation.

À l'heure actuelle, nous n'offrons pas de « quatuors » de services comprenant les communications sans fil mobiles.

Nous offrons des duos et des trios de services au Canada et aux États-Unis comprenant plusieurs combinaisons de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire à des tarifs attrayants, mais nous n'offrons pas de « quatuors » de services comprenant les communications sans fil mobiles.

Nous continuons d'envisager la possibilité d'offrir des services sans fil mobiles en complément des services offerts aux clients dans notre zone de couverture actuelle, et d'accroître notre part des dépenses de nos clients dans le secteur des télécommunications. Nous croyons que le modèle qui nous conviendra le mieux et qui nous permettra de respecter nos exigences en matière de rentabilité serait un modèle hybride comprenant des secteurs en vertu duquel nous utiliserions nos installations et celles d'autres intervenants sur les réseaux d'entreprises déjà en place. Nous avons commencé à investir des montants relativement faibles dans l'accumulation de spectre sur une partie de notre territoire, que nous pourrions utiliser dans un modèle d'exploitation de réseau mobile hybride ou dans le cadre de services d'accès fixes et sans fil. Cependant, nous pourrions ne pas être en mesure de conclure des ententes appropriées en temps opportun pour lancer nos services sans fil mobiles. Par ailleurs, l'offre de services sans fil mobiles pourrait se traduire par une pression à la baisse sur la marge du BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles.

Nos services aux entreprises subissent la concurrence de divers fournisseurs de services.

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband offrent des services de vidéo, d'Internet et de téléphonie à des entreprises à l'intérieur de leurs zones de couverture, principalement des petites et moyennes entreprises. Nos services aux entreprises au Canada et aux États-Unis subissent la concurrence de divers fournisseurs de services qui offrent généralement une plus vaste gamme de services. Nos résultats d'exploitation pourraient subir d'importantes conséquences, au point où nous serions incapables de retenir notre clientèle existante et d'accroître notre bassin de clientèle commerciale.

13.2 RISQUES D'ENTREPRISE

PLAN STRATÉGIQUE ET STRATÉGIES D'AFFAIRES

De nombreux facteurs indépendants de notre volonté pourraient nuire à notre capacité à appliquer pleinement nos stratégies d'affaires décrites précédemment à la rubrique « Stratégies et objectifs de l'entreprise » du présent rapport, en temps opportun ou de façon coordonnée, et à en tirer les avantages escomptés, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges d'exploitation, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique. L'incapacité à mettre en œuvre et à exécuter avec succès notre plan stratégique et nos stratégies d'affaires en temps opportun et de façon coordonnée pourrait nuire à notre réputation, à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation, ainsi qu'à notre capacité à respecter nos obligations, y compris notre capacité à rembourser notre dette.

COÛTS LIÉS À LA PROGRAMMATION

Le rendement financier de nos activités dépend largement de notre capacité à maintenir ou à augmenter le BAIIA ajusté en exerçant un contrôle étroit des charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation que nous versons aux fournisseurs de services de programmation télévisuelle sont l'un des principaux facteurs de ces charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation de certains services de programmation télévisuelle ont augmenté de façon importante au Canada et aux États-Unis au cours des dernières années, en particulier les frais liés à la programmation sportive. De nouvelles hausses des frais de licence de programmation pourraient nuire grandement à nos activités et à nos résultats d'exploitation.

Le marché canadien des services de contenu vidéo se caractérise par un degré élevé de concentration et d'intégration verticale des fournisseurs. Notre principal fournisseur de services de programmation est Bell, qui compte pour environ 38 % de l'ensemble de nos coûts de programmation. Bell est verticalement intégrée et est notre principal concurrent. Bien qu'en général nous ayons été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos ententes actuelles, ou de conclure de nouvelles ententes viables sur le plan économique, et il se pourrait donc que le nombre de chaînes vidéo varie d'une année à l'autre.

Certaines ententes d'affiliation conclues avec certains de nos principaux fournisseurs de services de programmation ont expiré, et leurs modalités de renouvellement n'ont pas encore été entièrement fixées. Nous pourrions faire l'objet de poursuites réglementaires dans le cadre de futurs renouvellements d'ententes de services de programmation canadiens, ce qui pourrait soit nous aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, soit nous contraindre à payer des frais de licence de programmation, ou autrement nous soumettre à des conditions de concurrence défavorables.

Même si les coûts liés à la programmation aux États-Unis ont montré des indices de stabilisation au cours des deux dernières années, notre capacité d'accéder à du contenu selon des tarifs et des modalités raisonnables pourrait encore être restreinte par l'évolution de l'offre de contenu découlant de l'augmentation du nombre de fusions de sociétés, comme celles de AT&T avec Time Warner et de Disney avec 21st Century Fox, de Sinclair avec Fox Regional Sports Networks et de Viacom avec CBS. Ces activités de consolidation en cours pourraient permettre aux sociétés fusionnées de tirer profit de contenu populaire et de négocier de meilleures conditions avec nous à l'avenir, ou d'exiger que nous offrions leurs services moins demandés, ce qui entraînerait une nouvelle augmentation des coûts. Outre l'augmentation des coûts de programmation, la plupart de nos ententes de programmation nous obligent à respecter certains seuils de pénétration, ce qui limite notre capacité à offrir de plus petits forfaits. Plusieurs de ces programmeurs offrent simultanément leurs propres produits directement aux clients pour livrer concurrence aux distributeurs de programmation. Si la situation ajoute à la confusion sur le marché, elle offre également des sources de contenu alternatives pour les consommateurs, ce qui pourrait permettre la rationalisation de certains contenus et la réduction du coût des services de gros.

Nous sommes exposés, aux États-Unis, au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs, afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion locale à nos clients. La loi fédérale interdit aux câblodistributeurs d'offrir des stations de télédiffusion locales sans consentement. En vertu de la réglementation fédérale sur les stations à obligation réglementaire de transmission, les stations de télédiffusion locales peuvent exiger des câblodistributeurs qu'ils diffusent ces stations sans rémunération. Les stations de télédiffusion locales peuvent également exiger des câblodistributeurs qu'ils prennent part à des négociations de consentement de retransmission, en vertu desquelles les stations de télédiffusion exigent des paiements importants et d'autres concessions, en échange du droit de retransmettre ces stations. Nous prévoyons que nous continuerons d'être soumis à des hausses importantes de frais exigés par les télédiffuseurs pour obtenir le consentement requis pour la retransmission de la programmation de télédiffusion locale à nos clients. L'incapacité de conclure une entente avec un télédiffuseur pourrait entraîner la perte de services de programmation populaires pour nos services de vidéo.

L'incapacité d'acquiescer et de fournir à nos clients du contenu en vue de répondre à leurs attentes en matière de qualité, de format, de variété des choix de programmation, de forfaits et de plateformes à des prix concurrentiels et abordables pourrait nuire de façon importante à nos activités et à notre BAHIA ajusté, dans l'éventualité où nous ne réussirions pas à transférer la hausse des coûts de programmation à nos clients.

ACCÈS AUX STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT ET OBTENTION AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS DU DROIT DE DÉPLOYER NOS ACTIVITÉS À LARGE BANDE

Notre entreprise doit pouvoir compter sur l'exécution de contrats avec des entreprises de services publics, afin d'obtenir un accès aux structures de soutien qu'elles détiennent (comme des poteaux) et avec des municipalités, afin d'obtenir un accès à des servitudes publiques. Au Canada, l'accès aux structures de soutien des compagnies de téléphonie est accordé selon une tarification approuvée par le CRTC. Dans le cas des services publics d'électricité municipaux et provinciaux canadiens, l'accès à ces structures de soutien est assujéti à des exigences provinciales ou municipales, et les modalités de l'accès à ces structures doivent parfois être obtenues auprès des autorités provinciales et municipales. Lorsque le droit de déployer notre réseau dans les municipalités comprises dans notre zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, nous pouvons déposer une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. Aux États-Unis, la Communications Act exige que les sociétés de téléphonie et les autres services publics (autres que ceux détenus par des municipalités ou des coopératives) fournissent aux réseaux de câblodistribution un accès non discriminatoire aux poteaux et aux droits de passage dont le service public a le contrôle. Les tarifs que peuvent facturer les services publics ainsi que certaines modalités liées à cet accès sont réglementés par la Federal Communications Commission (la « FCC ») ou par l'autorité compétente des États qui certifie à la FCC que ces derniers réglementent l'utilisation des poteaux.

Les travaux préparatoires, soit le renforcement des poteaux ou le déplacement d'autres installations liées aux poteaux pour accueillir du matériel additionnel, se déroulent souvent sur plusieurs mois, voire sur des années, ce qui ralentit l'expansion du réseau de la Société. Dans l'éventualité où nous aurions à engager des coûts de plus en plus grands pour obtenir un accès aux structures de soutien nécessaires à notre réseau à large bande, ou ne serions pas en mesure de signer de telles ententes, rien ne garantit que nous pourrions réaliser nos stratégies d'affaires, et nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, notre réputation et nos occasions d'affaires pourraient être compromis.

EXPÉRIENCE CLIENT

La Société s'efforce de maintenir des relations respectueuses et transparentes avec ses clients en leur offrant une expérience client supérieure et une commercialisation honnête de ses produits. La fidélisation et la rétention de nos clients dépendent de notre capacité à fournir un service qui répond à leurs attentes ou qui les dépasse. La Société croit fortement que l'expérience client est un facteur de différenciation clé et a adopté plusieurs programmes et mesures au sein de ses différentes unités d'affaires afin d'améliorer constamment l'expérience client et de bâtir son capital de réputation.

En raison de l'augmentation de la demande en matière de capacités numériques, l'incapacité à s'adapter au rythme des demandes des clients pourrait entraîner une perte de clientèle et des difficultés à attirer de nouveaux clients potentiels. Au cours de l'exercice 2020, la Société a accéléré ses initiatives de transformation au numérique en réaction à la crise engendrée par la COVID-19 et aux demandes accrues des clients. Des capacités d'installation par l'utilisateur et des fonctions de libre-service ont été mises en œuvre pour permettre aux clients de gérer en ligne leur relation avec leur service de télécommunications, et des options d'assistance sans contact et de soutien technique virtuel ont été activées. Les consommateurs peuvent désormais profiter d'un processus simple et entièrement numérique. En outre, la Société tient compte de la rétroaction recueillie en matière de satisfaction de la clientèle et des tendances quant aux nouvelles façons dont les consommateurs souhaitent communiquer, et des outils de sondage avancés permettent de recueillir des informations à chaque point de contact, le tout en temps réel. Si nous ne parvenons pas à revoir notre expérience client en fonction de la demande des consommateurs, nos activités, nos résultats financiers, notre réputation et la valeur de notre marque pourraient s'en ressentir.

RÉPONSE AUX ATTENTES DES CLIENTS

L'intensification de la fragmentation des services par contournement incite également les clients à exiger le regroupement de l'offre de services par contournement sur une plateforme commune. La Société a entamé diverses initiatives visant à faire évoluer son offre de produits et de services numériques, en phase avec les attentes des clients. L'incapacité de prévoir les attentes changeantes des clients, l'évolution du comportement des clients, les tendances en matière de technologie et les nouvelles conditions du marché, et d'y réagir en temps opportun, pourrait entraîner une désuétude de notre portefeuille de produits et de services, ce qui nuirait à notre capacité de retenir les clients et d'en attirer de nouveaux.

MARKETING ET VENTES

L'évolution de la technologie permet de mieux cibler le marketing, les initiatives et les campagnes, modifiant ainsi l'environnement concurrentiel. La Société revoit son approche en matière de marketing et de ventes pour mieux l'aligner sur les préférences des clients faisant appel à l'analyse de données et aux plateformes de marketing automatisées fondées sur une segmentation précise des clients selon leurs préférences. En outre, compte tenu du marché actuel, la transparence de la tarification, la clarté des promotions et l'offre de regroupements de services à valeur élevée seront des facteurs essentiels à l'acquisition et à la rétention des clients.

L'incapacité à atteindre les cibles de croissance des ventes en raison de stratégies de marketing et de ventes inappropriées, d'une mise en œuvre ratée de ces stratégies ou de difficultés opérationnelles pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

DÉPENDANCE ENVERS DES TIERS

Nous offrons actuellement des services de vidéo dans notre zone de couverture au Canada et aux États-Unis grâce à des appareils provenant de divers fournisseurs et sommes assujettis à des ententes à long terme conclues avec des fournisseurs en ce qui a trait aux services de téléphonie offerts à notre clientèle résidentielle et d'affaires. Tous ces fournisseurs pourraient rencontrer des difficultés sur le plan des affaires, restructurer leurs activités, cesser d'offrir certains produits ou vendre leurs activités à d'autres fournisseurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur la disponibilité et le futur développement de nos produits et services. L'incapacité d'atteindre les objectifs en matière d'offre de produits ou de prestation de services, ou le fait d'avoir à engager des coûts plus élevés en raison de l'interruption de l'approvisionnement par un fournisseur tiers ou d'un changement de fournisseur, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

FUSIONS, ACQUISITIONS, DÉSINVESTISSEMENTS ET RÉORGANISATIONS

La Société a évolué au fil des acquisitions et continuera de chercher à saisir des occasions d'acquisitions intéressantes dans l'avenir. La réalisation des avantages attendus des acquisitions dépend d'une part de la réussite de la consolidation des fonctions, de l'intégration des activités, des procédures et du personnel en temps opportun et de façon efficiente, et d'autre part, de la réalisation des produits, des synergies et des autres occasions de croissance émergeant du regroupement des entreprises acquises avec les nôtres. Rien ne garantit que l'intégration de ces acquisitions sera réussie ni que les résultats et avantages escomptés se concrétiseront. Le processus d'intégration suivant une acquisition pourrait entraîner des charges d'exploitation, un levier financier et des dépenses d'investissement plus élevés que prévu, provoquer la perte de clients, entraîner la radiation d'actifs, perturber les activités de nos autres entreprises ou accaparer le temps et les ressources de la direction. Nous pourrions également être contraints de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur nos stratégies d'affaires dans la mesure où nous sommes dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. De plus, une entreprise acquise pourrait avoir des passifs que nous n'aurions pas su découvrir, et que la Société pourrait devoir assumer. Dans certaines circonstances, pour mener à bien une acquisition, nous pourrions avoir à mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de titres d'emprunt ou de capitaux propres et à établir des relations avec de nouveaux partenaires de financement, ou avoir à utiliser de la trésorerie que nous aurions autrement affectée au soutien de nos activités existantes. Dans le cadre du processus d'acquisition, nous subissons aussi généralement de la concurrence de la part de fonds d'investissement-privés et de joueurs stratégiques, ce qui pourrait nous pousser à payer plus pour une acquisition ou faire en sorte que nous ne soyons finalement pas l'acheteur de la société vendue. Toute incapacité de Cogeco Communications à intégrer avec succès les acquisitions, à gérer les risques qui s'y rapportent ou à tirer profit d'occasions stratégiques futures pourrait nuire largement à notre situation financière, à notre performance financière, à nos flux de trésorerie, à nos activités et à notre réputation.

ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les activités des Services à large bande américains sont exercées par Atlantic Broadband dans 11 États longeant la côte Est, du Maine jusqu'en Floride, et représentent 44,2 % des produits consolidés de la Société. Le fait d'exercer des activités à l'étranger comporte d'importants risques et complexités, comme ceux liés aux différences sur les plans politique, légal, réglementaire et fiscal ou aux fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Tous ces facteurs pourraient nuire grandement à nos résultats d'exploitation et financiers.

GESTION DES TALENTS ET PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Le rythme soutenu des avancées technologiques et du passage au numérique dans le secteur et en milieu de travail a engendré une pénurie de compétences dans ce domaine, les intervenants du secteur se disputant les mêmes ressources. En outre, pour répondre aux attentes des employés, les employeurs doivent offrir des expériences d'emploi exhaustives en vue d'attirer et de fidéliser les talents. Pour cette raison, la Société participe pleinement et activement au perfectionnement professionnel de ses employés en mettant en œuvre divers programmes favorisant la formation continue, un milieu de travail sain et sécuritaire ainsi que la diversité et l'inclusion et en leur offrant des conditions de travail concurrentielles. Notre réussite est essentiellement tributaire de notre capacité d'attirer de nouveaux talents et de fidéliser les talents existants tout en favorisant le rendement continu de nos employés et de nos cadres. Bon nombre de ces employés et hauts dirigeants ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. Le maintien en poste des employés clés et des hauts dirigeants est particulièrement important, car cela permet à l'entreprise de suivre l'évolution technologique et d'éviter la perte de connaissances essentielles pour poursuivre sa croissance. La perte des services de hauts dirigeants ou employés occupant des rôles clés ou le fait d'avoir des processus inadéquats pour attirer, former, motiver et retenir les employés productifs et engagés sont autant de facteurs qui pourraient nuire à notre capacité à réaliser les objectifs organisationnels et avoir une incidence défavorable importante sur notre croissance, nos activités et notre rentabilité.

RELATIONS DE TRAVAIL

Certains de nos employés sont visés par des conventions collectives qui sont renouvelées à l'occasion dans le cours normal des activités. À ce jour, la Société a réussi à négocier avec les syndicats des conventions collectives convenables sans avoir subi d'interruptions de travail importantes. Bien que les relations de travail de la Société aient été convenables dans le passé, nous ne pouvons prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives, ni ne pouvons être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. La prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos opérations et notre réputation. Même si nous n'avons pas subi de grève ou d'autres moyens de pression au cours des dernières années, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. De plus, notre capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles nous sommes partie.

13.3 RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION – SECTEURS DES SERVICES À LARGE BANDE CANADIENS ET AMÉRICAINS DE COGECO COMMUNICATIONS

Nos activités à large bande canadiennes et américaines sont assujetties à des lois, à des règlements et à des politiques d'importance de compétence fédérale, provinciale, étatique et locale qui sont en constante évolution. Cogeco Connexion est essentiellement réglementée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, respectivement, et de leurs règlements afférents, tandis qu'Atlantic Broadband est réglementée par la *Communications Act*. De plus, elles sont toutes deux assujetties à d'autres lois régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct et la publicité numérique, qui s'imposent de plus en plus depuis les dernières années. Les lois et règlements, nouveaux et modifiés, ainsi que les examens périodiques des redevances liées aux droits d'auteur à payer relativement à l'utilisation que fait la Société de contenu protégé pourraient avoir des incidences négatives sur les finances, les activités et la compétitivité de notre entreprise, sa condition financière, ses occasions d'affaires et ses résultats d'exploitation en faisant augmenter nos coûts, en réduisant nos produits ou en imposant des restrictions additionnelles à l'égard de nos activités.

L'issue de plusieurs récents examens législatifs et instances réglementaires du CRTC au Canada et de la FCC aux États-Unis ou audiences judiciaires toujours en cours pourrait nuire grandement à nos activités et à nos résultats d'exploitation. Les paragraphes qui suivent décrivent certains des faits nouveaux liés à ces questions législatives, réglementaires et judiciaires au Canada et aux États-Unis.

Canada

Examen de la Loi sur la radiodiffusion, de la Loi sur la radiocommunication et de la Loi sur les télécommunications

Le 5 juin 2018, le gouvernement du Canada a annoncé un examen conjoint de la *Loi sur la radiodiffusion*, de la *Loi sur la radiocommunication* et de la *Loi sur les télécommunications* (les « lois »). Cet examen a été mené par un groupe de sept experts externes issus du secteur des télécommunications et de la radiodiffusion. Le groupe d'examen a publié le 29 janvier 2020 son rapport intitulé « L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir », qui contient 97 recommandations. Il est difficile de prévoir quelle forme prendront les amendements des lois et le moment de leur promulgation, la façon dont ils seront interprétés par les tribunaux appropriés ou la mesure dans laquelle d'éventuelles modifications nous nuiront.

Internet et tarifs de gros

L'issue des procédures et les taux de gros applicables aux revendeurs Internet qui en découleront pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Se reporter à la rubrique « Engagements, éventualités et garanties » pour obtenir une description de la décision sur l'établissement des coûts des services Internet de gros rendue par le CRTC en 2019.

Examen des services sans fil mobiles

Le 28 février 2019, le CRTC a lancé une consultation publique visant à examiner les services sans fil mobiles au Canada. Dans le cadre de cette instance, le CRTC s'est penché sur trois principaux domaines : i) la concurrence sur le marché de détail des services sans fil mobiles, ii) le cadre réglementaire actuel des services sans fil mobiles de gros, avec un accent sur l'accès des ERMV à ce marché, et iii) l'avenir des services sans fil mobiles au Canada, avec un accent sur la réduction des obstacles au déploiement de l'infrastructure. Le CRTC est préoccupé par la concentration du marché des services sans fil mobiles, qui demeure élevée. Dans le but de protéger les intérêts des utilisateurs et de promouvoir les objectifs réglementaires de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC a déterminé, à titre préliminaire, dans cet avis de consultation, qu'il serait approprié d'exiger que les entreprises nationales de services sans fil mobiles au Canada (Bell Mobilité, Rogers Communications et TELUS Communications) fournissent un accès de gros aux ERMV à la suite de la présente instance. Le CRTC a reçu les observations initiales le 15 mai 2019, puis a lancé une audience publique le 18 février 2020. Les participants ont soumis leurs commentaires finaux le 15 juillet 2020. Une décision devrait être rendue vers la fin de 2020.

Code sur la vente en gros

Le 18 juin 2019, la CAF a accordé à Québecor le droit de porter en appel une décision rendue par le CRTC intimant le Groupe TVA Inc. de continuer d'offrir son service de programmation TVA Sports aux clients de Bell TV jusqu'à l'atteinte d'un accord relatif aux modalités de fourniture et de distribution de TVA Sports, ou jusqu'à ce que le CRTC rende une décision sur les questions qui ne sont pas réglées par l'accord. Cette ordonnance vise à assurer l'application de la règle du statu quo dans le Règlement sur les services facultatifs. Québecor soutient qu'en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC n'a pas la compétence d'interférer dans les relations commerciales et de forcer une partie à maintenir la distribution d'un signal télévisuel pendant qu'un différend est en instance et que la règle du statu quo contredit la *Loi sur le droit d'auteur*. Une décision de la Cour confirmant la position de Québecor aurait comme conséquence négative pour la Société d'éliminer le cadre de négociation qui vise à faire en sorte que les EDR ne soient pas exposés au risque que des services de programmation populaires soient retirés ou forcés d'accepter des conditions désavantageuses pendant que des différends sont en instance devant le CRTC. La Société a obtenu l'autorisation d'intervenir devant la Cour d'appel fédérale le 26 septembre 2019 et cherchera à obtenir de la Cour qu'elle déclare que la règle du statu quo relève de la compétence du CRTC et ne contredit pas la *Loi sur le droit d'auteur*. En l'absence d'un tel cadre de négociations inclus dans le Règlement sur les services facultatifs et dans le Code sur la vente en gros adopté en 2016 pour régir les ententes commerciales entre les EDR et les services de programmation ainsi que dans les conditions de licence pour les titulaires, il existe un risque que les concurrents à intégration verticale abusent de leur pouvoir sur le marché et imposent des modalités anticoncurrentielles à l'égard de la distribution de leurs services de programmation, ou tentent de faire en sorte que nous n'ayons pas accès à du contenu.

États-Unis

Réglementation d'Internet

En 2017, la FCC a classé les services d'accès Internet à large bande comme un service d'information plutôt que comme un service de télécommunications en vertu de l'annexe II de la Communications Act (selon laquelle ces services seraient soumis à des règlements plus rigoureux). En 2019, la Cour d'appel des États-Unis pour le District de Columbia a maintenu le classement de la FCC, mais elle a aboli la directive de la FCC qui empêchait les gouvernements étatiques et locaux d'adopter des exigences non conformes à la décision de la FCC, ce qui devrait avoir pour effet de permettre aux gouvernements étatiques et locaux d'adopter des lois régissant le service Internet. Plusieurs états ont promulgué ou proposé des lois imposant des exigences variables en matière d'Internet. Certains législateurs fédéraux ou d'état ont réclamé une réglementation accrue du service à large bande, particulièrement dans le contexte de la crise de la COVID-19, durant laquelle le service à large bande a été considéré comme un service essentiel. Certains législateurs préconisent même la création de fournisseurs publics de services Internet à large bande. Une telle loi pourrait réduire nos produits et restreindre notre façon d'offrir des produits et des services, et accentuer la concurrence de la part de fournisseurs de services bénéficiant d'un financement public. L'élection présidentielle ainsi que certaines élections au Congrès en novembre 2020 pourraient donner lieu à un changement de garde au sein des ordres exécutif, législatif et réglementaire du gouvernement, ce qui pourrait entraîner un resserrement de la réglementation des services à large bande ou autres offerts par la Société.

Television Viewer Protection Act

Comme l'exige la loi STELA Reauthorization Act of 2014 (la « STELARA »), certains articles de la Copyright Act et de la Communications Act portant sur la câblodistribution ou la retransmission de signaux de radiodiffusion éloignés devaient arriver à échéance à la fin de 2019. L'un de ces articles exigeait des télédiffuseurs et des distributeurs multicanaux de programmes audiovisuels qu'ils négocient les droits de consentement à la retransmission de bonne foi. Le 20 décembre 2019, le Président a promulgué une prolongation permanente des exigences relatives à la négociation des droits de consentement à la retransmission de bonne foi. La Television Viewer Protection Act prévoit également des dispositions relatives à la transparence pour les clients, en vertu desquelles les distributeurs multicanaux de programmes audiovisuels sont tenus de fournir certaines informations aux clients. Les nouvelles règles en matière de transparence devaient entrer en vigueur le 20 juin 2020, mais la FCC a reporté la date butoir au 20 décembre 2020.

13.4 RISQUES LIÉS À LA TECHNOLOGIE

PANNE DE RÉSEAU

La Société gère les risques de panne de réseau au moyen d'un programme de planification de la continuité des activités ainsi qu'au moyen d'une politique de reprise après sinistre et d'autres procédures connexes. Des évaluations du risque opérationnel sont également effectuées au moins annuellement afin d'analyser les événements prévus et imprévus (y compris les incidents climatiques) et d'assurer la durabilité de tous les processus d'affaires essentiels.

Au Canada, Cogeco Connexion dispose d'un système d'appoint pour la retransmission par l'entremise d'une autre tête de ligne ou d'une tête de ligne mobile, dans l'éventualité où l'une de nos têtes de ligne ferait défaut. Aux États-Unis, Atlantic Broadband dispose aussi de sites de rechange ou d'appoint d'urgence, y compris plusieurs interconnexions avec des câblodistributeurs voisins qui nous permettent d'utiliser leur signal en cas d'urgence. En outre, les têtes de ligne situées dans des zones à risque élevé (p. ex. : en zone inondable) sont déplacées au besoin.

Une défaillance de nos têtes de ligne pourrait nous empêcher d'offrir certains de nos services dans une partie de notre réseau jusqu'à ce que nous ayons mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits et d'éventuels procès, selon la gravité de la panne.

ENTRETIEN DE NOTRE RÉSEAU, DE NOS INFRASTRUCTURES ET DE NOS SYSTÈMES DE TI

Nous entretenons, modernisons ou remplaçons constamment notre réseau, notre infrastructure et nos systèmes de TI en vue d'optimiser nos réseaux et nos systèmes, d'accroître la vitesse de notre service Internet et d'améliorer nos services et d'en offrir de nouveaux pour répondre aux besoins et aux attentes de nos clients. Le fait que nous ne soyons pas en mesure d'y arriver en raison de contraintes financières ou autres pourrait nuire de façon importante à notre capacité de livrer concurrence et avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre rendement financier.

DÉPENDANCE ENVERS LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

Nos activités quotidiennes dépendent largement de systèmes et logiciels de technologies de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers. Nos activités dépendent de nos systèmes de traitement de la paie, de facturation des clients, de prestation de services, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. Nous comptons sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. L'incapacité à maintenir et à améliorer nos systèmes de technologies de l'information existants ou à obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de la clientèle ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait avoir une incidence défavorable marquée sur notre capacité à attirer de nouveaux clients, à retenir les clients actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges d'exploitation, ou à respecter les exigences réglementaires, et pourrait nuire grandement à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière. Toute difficulté découlant du remplacement ou de la mise à niveau des systèmes pourrait entacher notre marque et notre réputation et nuire fortement à nos résultats d'exploitation, à notre conformité envers les exigences réglementaires, à notre performance financière et à nos perspectives d'affaires futures.

CYBERMENACES

Les menaces à la cybersécurité sont de plus en plus fréquentes et complexes depuis quelques années tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Des mesures de sécurité sont en place pour protéger Cogeco et ses filiales contre de telles menaces. Nous continuons d'améliorer notre résilience en matière de cybersécurité, l'ensemble de la gouvernance en matière de sécurité de l'information et la sensibilisation de nos employés à la sécurité par l'entremise de formations continues et du déploiement continu d'efforts en vue d'améliorer la sécurité de nos systèmes de TI, les contrôles de nos systèmes de TI et nos processus d'affaires. Au cours de l'exercice 2020, la Société n'a fait l'objet d'aucune atteinte grave à la cybersécurité.

Cependant, rien ne garantit que nous ne serons pas la cible de futures menaces à la cybersécurité comme le vol de données, l'utilisation et la diffusion non autorisées, les virus, les rançongiciels et le sabotage, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur notre marque et notre réputation, ainsi qu'entraîner une exposition à d'importants risques juridiques et financiers.

PROTECTION DES DONNÉES

Nous ne divulguons pas les renseignements personnels de nos clients sans leur consentement, sauf si la loi l'exige ou l'autorise autrement, ou conformément à la politique de confidentialité de chaque filiale, pas plus que nous ne vendons ou échangeons ces renseignements. Dans le cadre de nos activités, nous recueillons, utilisons et gérons diverses données concernant nos clients, y compris des renseignements personnels de nature sensible, mais des politiques, des procédures, des lignes directrices, des règles d'entreprise et des mesures de protection sont mises en place pour nous assurer que ces renseignements sont protégés et traités de façon appropriée en vertu des lois applicables en matière de protection de la vie privée. Chaque filiale au sein de la Société a adopté des mécanismes de sécurité qui sont conçus pour protéger les renseignements personnels contre un accès non autorisé, par exemple des pare-feu, de la protection des points terminaux, de la gestion des vulnérabilités, des logiciels de surveillance de sites et des systèmes de détection des intrusions. Les renseignements personnels sont conservés uniquement pendant le temps nécessaire à la réalisation des fins auxquelles ils ont été recueillis et pour lesquelles le consentement a été obtenu. La Société s'efforce de faire preuve de transparence envers ses clients en ce qui a trait à la façon dont elle traite les renseignements les concernant et elle a l'obligation légale de donner accès à ces renseignements aux personnes à qui ils appartiennent.

Chaque année, nos employés doivent convenir de se conformer aux règles prévues par notre code d'éthique et à notre politique en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité et sont tenus d'attester par écrit qu'ils s'y conforment. Une formation sur la confidentialité est dispensée régulièrement, en fonction des risques et des besoins. Les lois et règlements en matière de protection de la vie privée, existants et proposés, y compris les modifications à la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens et américains pourraient restreindre notre collecte, notre utilisation et notre présentation de certains types de renseignements.

Tout défaut de fonctionnement de nos systèmes ou toute atteinte à la sécurité entraînant un accès non autorisé aux renseignements personnels de clients ou d'employés, ou la perte, l'utilisation ou la divulgation de ces renseignements, pourrait entraîner la perte de clients, entacher notre réputation sur le marché ou occasionner des litiges, des enquêtes réglementaires et des pénalités.

13.5 RISQUES FINANCIERS

ENGAGEMENTS EN CAPITAL, LIQUIDITÉ ET DETTE

Cogeco et Cogeco Communications utilisent leurs flux de trésorerie disponibles liés aux opérations pour financer leur programme de dépenses d'investissement et dépendent des marchés financiers pour refinancer leur dette et stimuler leur croissance au moyen d'acquisitions. Les marchés financiers étant volatils, Cogeco et Cogeco Communications pourraient avoir de la difficulté à y accéder à des conditions raisonnables si leur profil de crédit et la conjoncture économique générale devaient se dégrader. Ces conditions pourraient entraîner une hausse du coût de financement ainsi qu'une détérioration de la situation financière et des liquidités de Cogeco et de Cogeco Communications, en plus de resserrer les limites relativement à leurs activités.

Nous pourrions être dans l'incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants et de maintenir une position de liquidité adéquate pour garantir et préserver la stabilité et la solvabilité financières de la Société et pour financer les impératifs stratégiques et les obligations opérationnelles ou financières de l'entreprise.

DEVICES ET TAUX D'INTÉRÊT

Nos résultats financiers sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de nos produits, de nos charges d'exploitation et de nos dépenses d'investissement est libellée en dollars américains. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à une variation de nos résultats d'exploitation et de notre situation financière. Même si une part importante de notre dette, qui est libellée en dollars américains, sert de couverture de l'investissement net à l'égard des établissements à l'étranger, nos produits, notre BAIIA ajusté et notre dette pourraient varier considérablement en raison des fluctuations des taux de change.

La volatilité des taux d'intérêt peut également influencer sur les charges d'intérêts liées aux instruments à taux d'intérêt variable et avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats financiers.

NOTATIONS

Les notations attribuées par des agences de notation peuvent avoir une incidence sur la disponibilité de la dette de Cogeco Communications, et sur les modalités d'obtention de celle-ci. Une réduction des notations de la Société, en particulier une révision à la baisse qui ferait en sorte que ses titres garantis ne soient plus assortis d'une note de la catégorie investissement, pourrait compromettre notre coût du capital et notre accès à des capitaux.

QUESTIONS FISCALES

Nos activités sont assujetties à diverses lois et règles fiscales qui sont soumises à des changements fréquents et à une interprétation évolutive. Même si nous sommes d'avis que nous avons constitué des provisions adéquates aux fins de l'impôt en fonction de renseignements mis à notre disposition, le calcul de l'impôt exige une importante part de jugement dans l'interprétation des lois et des règles. L'incapacité d'évaluer et de comptabiliser avec exactitude les montants relatifs à l'impôt pourrait entraîner d'importantes variations des montants comptabilisés au titre de l'impôt et de l'évaluation des intérêts et des pénalités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable marquée sur nos résultats financiers.

Des modifications aux politiques fiscales du Canada ou des autres territoires où nous exerçons nos activités pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre structure financière actuelle et sur nos coûts et passifs d'impôts futurs.

13.6 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Nous subissons l'influence de la conjoncture économique générale, du niveau de confiance et des dépenses des consommateurs et de la demande à l'égard de nos produits et services. Une conjoncture économique défavorable, comme un ralentissement économique ou une récession entraînant un ralentissement du niveau d'activité de détail et commerciale, pourrait avoir une incidence négative sur la demande à l'égard de nos produits et services. Plus particulièrement, une telle situation pourrait pousser les clients à reporter, voire réduire, leurs achats de nos produits et services ou à cesser de les utiliser, et une dégradation de la solvabilité de nos clients pourrait faire augmenter nos charges pour créances douteuses.

13.7 MENACES DE SOURCES HUMAINES OU NATURELLES ENVERS NOTRE RÉSEAU, NOS INFRASTRUCTURES ET NOS SYSTÈMES

Dans l'éventualité d'un désastre naturel, d'actes terroristes ou d'un autre type de catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, notre capacité de protéger notre réseau, notre infrastructure, y compris les données sur les clients, et de poursuivre les activités pourrait être gravement hypothéquée. Même si nous avons mis en place des plans et des stratégies de continuité des activités et de reprise après sinistre, nous pourrions ne pas réussir à atténuer les effets d'une catastrophe naturelle, d'un acte terroriste ou d'un autre type de catastrophe, ce qui pourrait nuire grandement à nos activités, à nos occasions, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation. De plus, nous disposons d'une couverture d'assurance limitée contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher nos réseaux.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale accentuent la gravité et la fréquence des menaces naturelles qui pèsent sur nos activités, comme des événements météorologiques, et pourraient entraîner une augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement. Certaines de nos installations sont situées dans des régions plus sensibles aux conditions météorologiques, telles que les activités d'Atlantic Broadband en Floride. Certains des principaux risques liés au climat repérés sont les suivants : 1) l'augmentation des coûts d'exploitation attribuable à la hausse des prix du carburant et de l'énergie découlant des taxes sur le carbone et des programmes de plafonnement et d'échange; 2) l'augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement découlant des dommages aux installations ou au matériel en raison des événements météorologiques extrêmes ou de la variabilité accrue des régimes climatiques; et 3) l'augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement en raison des variations à plus long terme des régimes climatiques comme la hausse du niveau des mers ou les canicules chroniques. Par exemple, une hausse des températures pourrait avoir une incidence sur notre équipement de réseau et nécessiter l'ajout de dispositifs de refroidissement et réduire la durée de vie du matériel; des tempêtes de verglas ou des précipitations extrêmes pourraient endommager notre infrastructure de réseau physique et, par conséquent, nuire à la prestation de services à nos clients; des ouragans et des cyclones pourraient endommager ou détruire nos installations ou des éléments du réseau et avoir une incidence sur nos frais d'assurance; les répercussions sur notre chaîne d'approvisionnement pourraient nuire à la capacité des fournisseurs de fournir les produits et services requis et des dépenses d'investissement pourraient devoir être engagées pour remplacer les produits et services existants par des solutions permettant de réduire les émissions.

Les risques liés au climat sont atténués au moyen de plans et de stratégies de continuité des activités et de reprise après sinistre ainsi que grâce à la mise en œuvre de mesures écoénergétiques qui contribueront à la réduction des coûts d'exploitation (se reporter à la rubrique « Responsabilité sociale d'entreprise »). L'ampleur des conséquences des changements climatiques pourrait être imprévisible; par conséquent, nos plans pourraient ne pas suffire à atténuer les conséquences d'une catastrophe naturelle, ce qui pourrait nuire grandement à nos activités, à nos occasions, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

13.8 RISQUES LIÉS À L'ACCEPTATION SOCIALE

La Société s'engage à contribuer au développement des collectivités. Nos marchés couvrent un grand nombre de régions rurales et de plus petits centres. En offrant des services à large bande abordables à ces marchés peu desservis, nous apportons une importante contribution à leur développement économique et social. La disponibilité des services à large bande à un prix concurrentiel contribue à la création d'emplois par les entreprises locales en les aidant à devenir plus concurrentielles. Par ailleurs, nos investissements dans les réseaux aident les entreprises à établir leurs activités, à prendre de l'expansion et à se diversifier. Même si, dans notre industrie, les centres d'appels sont souvent impartis, nous tenons à ce que nos clients soient servis par des agents de service à la clientèle locaux issus des collectivités où nous exerçons nos activités. De plus, la Société a mis sur pied des initiatives communautaires, qui reflètent les besoins particuliers des collectivités. En 2020, la Société a versé 12,6 millions \$ en trésorerie et en nature sous forme de dons et commandites, contribuant en particulier à des initiatives axées sur la culture, l'éducation, la santé et le bien-être. Enfin, YourTV et NousTV, nos chaînes de télévision locales communautaires uniques, sont un complément notable à nos dons et activités de commandite en offrant une grande visibilité aux activités et aux intérêts des collectivités locales. Les stations YourTV et NousTV sont dédiées à la couverture en profondeur de la population locale, des lieux, des événements et des questions d'intérêt locales propres à chaque collectivité que nous desservons. Elles sont financées par un pourcentage réglementé de nos produits bruts tirés des services de vidéo.

L'incapacité de maintenir l'acceptation sociale de nos activités pourrait nuire à notre capacité d'attirer et de fidéliser les clients et, par conséquent, avoir des répercussions sur nos produits et nos perspectives de croissance. Par ailleurs, nous pourrions perdre notre permis social d'exploitation et ne plus être en mesure de soutenir la concurrence sur le marché.

13.9 RISQUES LIÉS AU COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Le maintien de pratiques éthiques supérieures dans l'ensemble de la Société est essentiel pour assurer la croissance de la Société. Le comité directeur de l'éthique de la Société, composé de représentants des Ressources humaines, des Affaires juridiques, des Finances et de l'Audit interne, assure une surveillance par la haute direction de l'ensemble de notre programme d'éthique, y compris l'examen du code d'éthique et des politiques connexes. En plus d'avoir un code d'éthique complet, la Société a mis en place une ligne d'éthique, à la fois anonyme et confidentielle, qui permet aux employés et à quiconque de signaler toute violation perçue ou réelle du code d'éthique de la Société. Les employés sont également encouragés à utiliser ce service pour demander conseil sur les comportements éthiques et légaux à adopter. Afin d'accroître la sensibilisation du personnel à l'éthique, une formation officielle en ligne sur le code d'éthique est obligatoire pour tous les nouveaux employés et membres du conseil d'administration, et doit être suivie tous les deux ans par la suite. De plus, des articles portant sur divers sujets en matière d'éthique sont publiés tout au long de l'année à l'intention des employés. Malgré ces efforts, la Société pourrait subir des manquements à l'éthique susceptibles non seulement de compromettre notre réputation, mais également d'entraîner des charges extraordinaires en raison de pénalités ou d'amendes.

13.10 RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ

Gestion Audem inc., une société sous le contrôle des membres de la famille de feu Henri et Marie-Jeanne Audet (la « famille Audet »), exerce un contrôle sur nous au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote de Cogeco. Cogeco Communications inc. et Cogeco inc. sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre Cogeco Communications inc. et Cogeco inc., toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par Cogeco Communications inc. Cogeco inc. est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée. Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des actionnaires ou autres parties prenantes de Cogeco inc. ou des actionnaires et autres parties prenantes de Cogeco Communications inc. diffèrent, auquel cas les intérêts de ces actionnaires ou parties prenantes pourraient être touchés de façon défavorable par de telles situations.

13.11 RISQUES LIÉS AUX LITIGES

Nous sommes impliqués dans divers litiges survenant dans le cours de nos activités. L'issue de ces réclamations et litiges est incertaine et pourrait nuire à notre réputation, à nos résultats d'exploitation, à notre liquidité ou à notre situation financière. Selon les renseignements connus à ce jour, nous ne prévoyons pas que des réclamations et procédures, prises individuellement ou collectivement, dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par les assurances, auront une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière.

14. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les normes IFRS. Le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de Cogeco est fondé sur les critères publiés dans la version mise à jour du rapport intitulé *Internal Control Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission publiée en mai 2013.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont évalué la conception et l'efficacité générales des CPCI et du CIIF de la Société au 31 août 2020 et ont conclu que ces derniers étaient efficaces.

15. MÉTHODES COMPTABLES

15.1 MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice. Un sommaire des principales méthodes comptables de la Société est présenté à la note 2 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de Cogeco.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client.

Les produits sont comptabilisés en suivant les cinq étapes suivantes :

- identifier le contrat conclu avec le client;
- déterminer les différentes obligations de prestation du contrat;
- déterminer le prix de transaction;
- répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat; et
- comptabiliser les produits lorsque la Société a rempli une obligation de prestation.

Les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels

- les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés sur une base mensuelle, au moment où les services sont fournis;
- les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés sur une base mensuelle, au moment où les services sont fournis; et
- les produits générés par la vente d'équipements destinés aux abonnés et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.

Commerciaux

- les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle;
- les produits générés par la vente d'équipements destinés aux abonnés et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel; et
- les produits tirés de la colocation, de la connectivité réseau et des services d'hébergement, d'informatique en nuage et des services gérés sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle (se rapporte aux activités abandonnées de Cogeco Peer 1).

Autres

- essentiellement les recettes publicitaires, qui sont comptabilisées au moment où les services sont fournis.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs.

INSCRIPTION À L'ACTIF DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directement imputables à l'actif sont inscrits à l'actif. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont inscrits à l'actif jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

PROVISIONS

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ainsi que le taux d'actualisation.

ÉVENTUALITÉS

Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des poursuites, aux impôts, à l'incidence des décisions réglementaires et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales, ainsi que pour déterminer si une perte est probable et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des unités génératrices de trésorerie (« UGT »). De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences.

15.2 ADOPTION DE NOUVELLES NORMES, MODIFICATIONS AUX NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES

IFRS 16

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, selon l'application rétrospective modifiée, en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement ne sont pas retraités et l'effet cumulatif de l'application initiale est ajusté dans les bénéfices non distribués d'ouverture. IFRS 16 remplace les anciennes normes comptables concernant les contrats de location, y compris IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, et établit un modèle complet pour l'identification des contrats de location et leur comptabilisation, évaluation et présentation dans les états financiers des preneurs et des bailleurs.

IFRS 16 élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige plutôt la comptabilisation, dans l'état de la situation financière, d'un actif au titre du droit d'utilisation (qui représente le droit d'utiliser l'actif sous-jacent) ainsi que d'une obligation locative (qui représente l'obligation d'effectuer les paiements de loyers) pour tous les contrats de location à la date de début des contrats, certaines exceptions étant permises au moyen de choix et de mesures de simplification. Le traitement comptable pour les bailleurs et les contrats de location qui étaient précédemment classés comme des contrats de location-financement demeure en grande partie le même que celui prévu dans IAS 17.

En raison de l'adoption d'IFRS 16, la Société a comptabilisé une augmentation des actifs et des passifs dans l'état consolidé de la situation financière, par suite de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes. Lors de la transition, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal connexe au 1^{er} septembre 2019. Lors de la transition, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer liés au contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives, dans la dette à long terme.

Le total des charges locatives sur la durée du contrat demeure inchangé, mais le moment de la comptabilisation de ces charges changera. En ce qui concerne les contrats de location qui étaient précédemment comptabilisés comme des contrats de location simple, l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 représente une diminution des charges d'exploitation (attribuable au retrait des charges locatives), ainsi qu'une augmentation de la dotation aux amortissements (attribuable à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation) et une augmentation des charges financières (attribuable à la désactualisation des obligations locatives) dans l'état consolidé du résultat.

Même si les flux de trésorerie réels liés aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisés comme des contrats de location simple ne sont pas touchés, les effets sur le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société prennent la forme d'une augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement. Ceci découle de la présentation du paiement de la composante capital de ces contrats de location dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme, plutôt que dans les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation en vertu de la présentation antérieure.

Comme le permet IFRS 16, la Société a choisi d'appliquer certaines mesures de simplification. Elle a notamment choisi :

- de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives pour certaines catégories d'actifs sous-jacents;
- d'appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation au 1^{er} septembre 2019;
- d'utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation;
- de ne pas comptabiliser les obligations locatives ni les actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur; et
- d'exclure les immobilisations incorporelles de l'application d'IFRS 16.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} septembre 2019.

	31 août 2019		1 ^{er} septembre 2019
	Présenté	Incidence d'IFRS 16	Lors de l'adoption d'IFRS 16
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	2 024 173	61 525	2 085 698
Tranche courante de la dette à long terme ⁽¹⁾	22 624	5 882	28 506
Dette à long terme	3 439 399	60 578	3 499 977
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	276 782	(2 612)	274 170
Passifs sur contrat et autres passifs	14 450	(2 323)	12 127

(1) Exclut le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises.

L'écart entre les engagements relatifs à des contrats de location simple de 191 millions \$ au 31 août 2019 et les obligations locatives de 66,5 millions \$ comptabilisées lors de l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019 découlait principalement des facteurs suivants :

- l'exclusion de paiements de loyers d'environ 89 millions \$ liés aux contrats qui ne satisfont pas aux critères énoncés dans IFRS 16, plus particulièrement pour la location de structures de soutènement;
- l'exclusion de certains coûts d'environ 43 millions \$ qui sont engagés contractuellement en vertu de contrats de location et qui ne sont pas admissibles à la comptabilisation en tant qu'obligations locatives, comme les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux;
- l'effet dégressif de l'actualisation sur les paiements de loyers minimaux, selon un taux d'emprunt marginal moyen pondéré de 3,86 % au 1^{er} septembre 2019, soit d'environ 23 millions \$; et
- l'inclusion de paiements de loyers d'environ 35 millions \$ liés aux périodes de renouvellement et aux options de prolongation dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées, mais qui n'avaient pas été exercées au 31 août 2019.

Modification d'IFRS 16

En mai 2020, l'IASB a modifié IFRS 16, *Contrats de location*, pour ajouter une mesure de simplification qui dispense les preneurs d'avoir à apprécier si certains allègements de loyer accordés en conséquence directe de la pandémie de COVID-19 constituent des modifications de contrat de location et leur permet plutôt de comptabiliser ces allègements de loyer comme s'ils n'étaient pas des modifications de contrat de location. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, mais une application anticipée est permise. La Société a adopté ces modifications le 1^{er} juin 2020 et a choisi d'appliquer la mesure de simplification pour tous les allègements de loyer admissibles. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence (phase 1)

En septembre 2019, l'IASB a modifié IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, pour fournir des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture durant la période d'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. De plus, les modifications apportées à IFRS 7 énoncent des dispositions spécifiques en matière d'informations à fournir concernant l'incertitude découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications touchent certaines dispositions précises en matière de comptabilité de couverture et visent à fournir une mesure d'allègement à l'égard des répercussions potentielles des incertitudes entourant la réforme des taux interbancaires offerts. Par ailleurs, les modifications obligent les sociétés à fournir des informations supplémentaires aux investisseurs au sujet de leurs relations de couverture qui sont directement touchées par ces incertitudes. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, mais une application anticipée est permise. La Société a adopté de façon anticipée ces modifications pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} septembre 2019. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRIC 23

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, clarifie l'application des exigences liées à la comptabilisation et à l'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, l'interprétation aide une entité à déterminer si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou collectivement, et traite des hypothèses que formule une entité en ce qui concerne les contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, de la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, ainsi que de la façon dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, mais une application anticipée est permise. La Société a adopté cette interprétation pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019. L'adoption de cette interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

15.3 NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

De nouvelles normes, interprétations et modifications des normes actuelles ont été publiées par l'IASB. Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2020 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les modifications aux normes suivantes pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés futurs de la Société.

Modifications à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, à IFRS 4 et à IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence (phase 2)	En août 2020, l'IASB a publié le document Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2, qui modifie IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> , IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> , IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> , IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> , et IFRS 16, <i>Contrats de location</i> . Les modifications comprises dans la phase 2 abordent des questions qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière à la suite de la réforme d'un taux d'intérêt de référence, notamment son remplacement par des taux de référence alternatifs. Ces modifications complètent celles publiées en 2019 et mettent en évidence les questions qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière au moment de la réforme d'un taux d'intérêt de référence, notamment l'incidence des changements sur les flux de trésorerie contractuels ou sur les relations de couverture découlant du remplacement d'un taux d'intérêt de référence par un taux de référence alternatif (questions concomitantes de remplacement). Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2021, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.
Modifications d'IFRS 3	En octobre 2018, l'IASB a modifié IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> , pour clarifier la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction devrait être comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises ou d'acquisition d'actifs. Les modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1 ^{er} janvier 2020, mais une application anticipée est permise. L'incidence de ces modifications, le cas échéant, dépendra des faits et circonstances liés à tout regroupement d'entreprises futur.

16. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Cette rubrique décrit les mesures financières non conformes aux normes IFRS qu'utilise Cogeco tout au long de ce rapport de gestion. Ces mesures financières sont examinées dans le cadre de l'évaluation du rendement de la Société et elles sont utilisées dans le cadre du processus décisionnel à l'égard de nos unités d'affaires. Le rapprochement entre les « flux de trésorerie disponibles » et le « BAIIA ajusté » et les mesures financières les plus comparables conformes aux normes IFRS est également présenté. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Le présent rapport de gestion présente également des indicateurs de rendement clés sur la base d'un taux de change constant, y compris les produits, le « BAIIA ajusté », les acquisitions d'immobilisations corporelles et les « flux de trésorerie disponibles ». Les mesures sur la base d'un taux de change constant sont considérées comme des mesures financières non conformes aux normes IFRS et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Mesures financières non conformes aux normes IFRS	Utilisation	Calcul	Mesures financières les plus comparables conformes aux normes IFRS
BAIIA ajusté	Le BAIIA ajusté est une mesure clé couramment présentée et utilisée dans le secteur des télécommunications, puisqu'il permet d'établir une comparaison entre des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'il constitue une mesure plus actuelle, celle-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. Le BAIIA ajusté compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière. Le BAIIA ajusté des unités d'affaires de Cogeco correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 6 des états financiers consolidés.	BAIIA ajusté : – bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies; Ajouter : – impôts sur le résultat; – charges financières; – dotation aux amortissements; – frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.	Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	La direction et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie disponibles pour mesurer la capacité de Cogeco à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance.	Flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ : – BAIIA ajusté; Ajouter : – amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme; – rémunération fondée sur des actions; – perte (profit) sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles; – charge au titre des régimes à prestations définies, déduction faite des cotisations; Déduire : – frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition; – charges financières⁽²⁾; – impôts exigibles; – acquisitions d'immobilisations corporelles⁽³⁾; – remboursement des obligations locatives.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
Sur la base d'un taux de change constant	Les produits, les charges d'exploitation, le BAIIA ajusté, les acquisitions d'immobilisations corporelles et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures présentées sur la base d'un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de la performance financière sous-jacente de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change.	Les données sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains aux taux de change en vigueur pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les taux de change moyens au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 août 2019 étaient de 1,3222 \$ CA pour 1 \$ US et de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US, respectivement.	Aucune mesure financière financière comparable conforme aux normes IFRS

(1) Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020, la Société a modifié la méthode de calcul de ses flux de trésorerie disponibles afin de refléter la manière dont la Société analyse ses flux de trésorerie disponibles et en établit les prévisions. Cette modification n'a pas d'incidence sur les résultats obtenus en vertu des calculs actuels et des anciens calculs et, par conséquent, les flux de trésorerie disponibles pour les périodes correspondantes n'ont pas été touchés par cette modification.

(2) Excluent le profit sans effet sur la trésorerie lié à une modification de la dette.

(3) Exclut l'acquisition d'actifs au titre de droits d'utilisation et les achats de licences de spectre.

16.1 RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

Le rapprochement entre le BAIIA ajusté et la mesure financière la plus comparable conforme aux normes IFRS se présente comme suit :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2020	31 août 2019 ⁽¹⁾	31 août 2020	31 août 2019 ⁽¹⁾
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies	96 737	95 193	401 833	368 165
Impôts sur le résultat	30 613	21 340	114 928	88 608
Charges financières	40 539	41 292	136 207	178 380
Dotation aux amortissements	126 024	122 317	503 957	483 976
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	6 012	839	11 562	12 851
BAIIA ajusté	299 925	280 981	1 168 487	1 131 980

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

16.2 RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Le rapprochement entre les flux de trésorerie disponibles et la mesure financière la plus comparable conforme aux normes IFRS se présente comme suit :

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2020	31 août 2019 ⁽¹⁾	31 août 2020	31 août 2019 ⁽¹⁾
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	262 365	314 905	941 628	890 077
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	2 363	2 961	9 582	9 531
Variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(6 286)	(79 137)	47 011	22 664
Impôts sur le résultat payés (recouvrés)	(7 411)	13 047	22 151	53 289
Impôts exigibles	(13 276)	(12 269)	(59 432)	(57 623)
Charges financières payées	45 480	35 995	155 816	168 652
Charges financières ⁽²⁾	(40 539)	(41 292)	(159 105)	(178 380)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(130 210)	(146 599)	(487 240)	(439 055)
Remboursement des obligations locatives	(1 474)	—	(6 286)	—
Flux de trésorerie disponibles	111 012	87 611	464 125	469 155

(1) La Société a adopté IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. En vertu de la méthode de transition choisie, les données de l'exercice 2019 n'ont pas été retraitées.

(2) Excluent le profit sans effet sur la trésorerie lié à une modification de la dette de 22,9 millions \$ comptabilisé au deuxième trimestre de l'exercice 2020.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction.....	69	États consolidés des variations des capitaux propres.....	74
Rapport de l'auditeur indépendant.....	70	États consolidés de la situation financière.....	75
États consolidés du résultat.....	72	Tableaux consolidés des flux de trésorerie.....	76
États consolidés du résultat global.....	73	Notes annexes.....	77

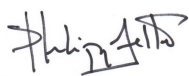
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Cogeco inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de Cogeco inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L'auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit, que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.



Philippe Jetté
Président et chef de la direction



Patrice Ouimet
Premier vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 27 octobre 2020

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Cogeco inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Cogeco inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2020 et 2019, les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christian Jacques.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124341

Montréal (Québec)
Le 27 octobre 2020

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	Notes	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)		\$	\$
Produits	4	2 479 474	2 444 062
Charges d'exploitation	8	1 310 987	1 312 082
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	5	11 562	12 851
Dotation aux amortissements	9	503 957	483 976
Charges financières	10	136 207	178 380
Bénéfice avant impôts sur le résultat		516 761	456 773
Impôts sur le résultat	11	114 928	88 608
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies		401 833	368 165
Bénéfice de l'exercice lié aux activités abandonnées	7	—	75 380
Bénéfice de l'exercice		401 833	443 545
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		128 084	143 163
Participations ne donnant pas le contrôle		273 749	300 382
		401 833	443 545
Bénéfice par action			
De base	12		
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies		8,05	7,38
Bénéfice de l'exercice lié aux activités abandonnées		—	1,48
Bénéfice de l'exercice		8,05	8,86
Dilué	12		
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies		7,98	7,32
Bénéfice de l'exercice lié aux activités abandonnées		—	1,47
Bénéfice de l'exercice		7,98	8,79

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 août	Note	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
Bénéfice de l'exercice		401 833	443 545
Autres éléments du résultat global			
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net			
<i>Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie</i>			
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		(24 954)	(81 171)
Impôts sur le résultat connexes		6 612	21 511
		(18 342)	(59 660)
<i>Ajustements au titre de l'écart de change</i>			
Écarts de change nets à la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		(37 356)	32 533
Variation nette à la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger		9 867	(20 754)
Écart de change réalisé à la cession d'une filiale		—	(29 809)
Impôts sur le résultat connexes		84	1 256
		(27 405)	(16 774)
		(45 747)	(76 434)
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net			
<i>Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies</i>			
Réévaluation du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies	22	1 068	(21 685)
Impôts sur le résultat connexes		(214)	5 821
		854	(15 864)
		(44 893)	(92 298)
Résultat global de l'exercice		356 940	351 247
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		115 659	105 919
Participations ne donnant pas le contrôle		241 281	245 328
		356 940	351 247

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

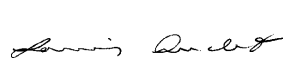
Exercices clos les 31 août 2020 et 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société				Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserve de rémunération fondée sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(Note 19)		(Note 20)			
Solde au 31 août 2018	108 838	9 147	36 335	556 588	1 700 783	2 411 691
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	143 163	300 382	443 545
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	(26 219)	(11 025)	(55 054)	(92 298)
Résultat global de l'exercice	—	—	(26 219)	132 138	245 328	351 247
Rémunération fondée sur des actions	—	4 498	—	—	4 039	8 537
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	—	(544)	—	—	10 324	9 780
Dividendes (Note 19 C)	—	—	—	(27 772)	(70 757)	(98 529)
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(4 887)	4 887	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(2 160)	—	—	(18 430)	—	(20 590)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(3 371)	—	—	—	—	(3 371)
Distributions aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	2 799	(2 056)	—	(743)	—	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation	—	—	—	(7 392)	(24 990)	(32 382)
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	(2 504)	(2 504)
Distributions par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	(1 880)	—	(121)	2 001	—
Total des apports des (distributions aux) actionnaires	(2 732)	18	—	(59 345)	(77 000)	(139 059)
Solde au 31 août 2019	106 106	9 165	10 116	629 381	1 869 111	2 623 879
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	128 084	273 749	401 833
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	(12 561)	136	(32 468)	(44 893)
Résultat global de l'exercice	—	—	(12 561)	128 220	241 281	356 940
Rémunération fondée sur des actions	—	5 173	—	—	4 850	10 023
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	—	(359)	—	—	7 029	6 670
Dividendes (Note 19 C)	—	—	—	(30 176)	(75 872)	(106 048)
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(29 056)	29 056	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(963)	—	—	(10 423)	—	(11 386)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(2 801)	—	—	—	—	(2 801)
Distributions aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	2 677	(1 833)	—	(844)	—	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation	—	—	—	(39 060)	(126 475)	(165 535)
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	(5 643)	(5 643)
Distributions par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	(1 026)	—	(235)	1 261	—
Total des apports des (distributions aux) actionnaires	(1 087)	1 955	—	(109 794)	(165 794)	(274 720)
Solde au 31 août 2020	105 019	11 120	(2 445)	647 807	1 944 598	2 706 099

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août	Notes	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
			(retraité, Note 6)
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		406 113	559 393
Créances clients et autres débiteurs	23 A)	97 414	98 375
Impôts sur le résultat à recevoir		4 835	18 767
Charges payées d'avance et autres		30 197	24 184
Instrument financier dérivé		—	109
		538 559	700 828
Actifs non courants			
Autres actifs	13	45 465	40 412
Immobilisations corporelles	14	2 124 214	2 024 173
Immobilisations incorporelles	15 A)	2 886 556	2 936 999
Goodwill	15 B)	1 409 036	1 401 451
Actifs d'impôts différés	11	20 866	21 174
		7 024 696	7 125 037
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire		7 610	—
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		226 247	276 782
Provisions	16	34 114	36 803
Passifs d'impôts sur le résultat		40 040	16 693
Passifs sur contrat et autres passifs	17	47 387	43 768
Instruments financiers dérivés		4 374	—
Tranche courante de la dette à long terme	18	32 914	29 144
		392 686	403 190
Passifs non courants			
Dette à long terme	18	3 192 301	3 439 399
Instruments financiers dérivés		67 375	46 044
Passifs sur contrat et autres passifs	17	11 800	14 450
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel	22	23 307	24 186
Passifs d'impôts différés	11	631 128	573 889
		4 318 597	4 501 158
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	19 B)	105 019	106 106
Réserve de rémunération fondée sur des actions		11 120	9 165
Cumul des autres éléments du résultat global	20	(2 445)	10 116
Bénéfices non distribués		647 807	629 381
		761 501	754 768
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		1 944 598	1 869 111
		2 706 099	2 623 879
		7 024 696	7 125 037

Engagements, éventualités et garanties (Note 25)
Événements postérieurs à la date de clôture (Notes 25 B) et 27)

Au nom du conseil d'administration,



Louis Audet
Administrateur



James C. Cherry
Administrateur

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	Notes	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies		401 833	368 165
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Dotation aux amortissements	9	503 957	483 976
Charges financières	10	136 207	178 380
Impôts sur le résultat	11	114 928	88 608
Rémunération fondée sur des actions		10 911	10 270
(Profit) perte sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles		(530)	2 752
Cotisations au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge		(700)	2 531
		1 166 606	1 134 682
Variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	21 A)	(47 011)	(22 664)
Charges financières payées		(155 816)	(168 652)
Impôts sur le résultat payés		(22 151)	(53 289)
		941 628	890 077
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	14	(487 240)	(439 055)
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	6	(81 509)	(56 050)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles		8 249	2 467
		(560 500)	(492 638)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire		7 610	(5 949)
Augmentation (diminution) nette des facilités renouvelables		25 544	(423 516)
Remboursement des billets, des débetures et des facilités de crédit		(269 169)	(77 660)
Remboursement des obligations locatives		(6 286)	—
Augmentation des coûts de transaction différés		(680)	(2 390)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises		(3 228)	(655)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	19 B)	(11 386)	(20 590)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	19 B)	(2 801)	(3 371)
Dividendes sur actions à droits de vote multiples et actions subalternes à droit de vote versés	19 C)	(30 176)	(27 772)
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle		6 670	9 780
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation		(165 535)	(32 382)
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement		(5 643)	(2 504)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle		(75 872)	(70 757)
		(530 952)	(657 766)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés dans une monnaie étrangère			
		(3 456)	(439)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités poursuivies		(153 280)	(260 766)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités abandonnées	7	—	733 807
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		559 393	86 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		406 113	559 393

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 31 août 2020 et 2019

NATURE DES ACTIVITÉS

Cogeco inc. (« Cogeco », ou la « Société ») est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias.

Sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications ») fournit aux clientèles résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Elle exerce ses activités au Québec et en Ontario, au Canada, sous le nom Cogeco Connexion et sur la côte Est des États-Unis, sous la marque Atlantic Broadband (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride).

Le 30 avril 2019, Cogeco Communications a conclu la vente de sa filiale Cogeco Peer 1 (voir Note 7).

Sa filiale Cogeco Média détient et exploite 23 stations de radio offrant une programmation complémentaire et une couverture étendue, desservant un large éventail d'auditoires, principalement dans la province de Québec, ainsi que son agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles.

Cogeco est une société publique canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CGO ». Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications sont également inscrites à la TSX sous le symbole « CCA ».

Le siège social de la Société est situé au 1, Place Ville Marie, bureau 3301, Montréal (Québec) H3B 3N2.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation en utilisant le coût historique, sauf pour les instruments financiers et les instruments financiers dérivés (voir Note 2 N), les accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie (voir Note 2 K) et les actifs des régimes de retraite (voir Note 2 L), qui ont été comptabilisés à la juste valeur, et pour les obligations au titre des prestations définies (voir Note 2 L) et les provisions (voir Note 2 J), qui ont été comptabilisées à la valeur actualisée.

L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Cogeco.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Cogeco lors de la réunion tenue le 27 octobre 2020.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, sauf indication contraire. Certains montants comparatifs présentés dans les états financiers consolidés ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de 2020.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale. La fin d'exercice et les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. La participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et les résultats des filiales consolidées est présentée séparément de la participation de la Société dans celles-ci. La participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres d'une filiale se compose du montant de la participation ne donnant pas le contrôle calculé à la date du regroupement d'entreprises initial et de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis cette date. Les variations de la participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle par la Société sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les secteurs opérationnels et les pourcentages de participation dans les filiales principales au 31 août 2020 sont les suivants :

Secteurs opérationnels	Filiales principales	Pourcentage de participation	Droits de vote
		%	%
Communications	Cogeco Communications ⁽¹⁾	32,7	83,0
Autres	Cogeco Média	100	100

(1) Les principales filiales de Cogeco Communications se composent d'une participation de 100 % dans Cogeco Connexion et d'une participation de 79 % dans Atlantic Broadband.

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, ont chacune établi des entités ad hoc afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix de l'action liées à leurs régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société, et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Des entités ad hoc contrôlées par la Société et par Cogeco Communications ont été établies selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net des entités ad hoc, celles-ci étant exposées à la majorité des risques liés aux activités des entités ad hoc et conservant la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif aux entités ad hoc ou à leurs actifs.

Les transactions et les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges latents ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill est comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, lesquels sont tous évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par la Société à la date d'acquisition, en incluant tout actif ou passif lié à un accord de contrepartie éventuelle, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Le droit de recevoir ou l'obligation de verser une contrepartie éventuelle est classé dans les actifs, les passifs ou les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres n'est pas réévaluée jusqu'à ce qu'elle soit classée définitivement dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les actifs ou les passifs est évaluée soit à titre d'instrument financier, soit à titre de provision. Les variations de la juste valeur qui se qualifient à titre d'ajustements pendant la période d'évaluation pour les répartitions préliminaires du prix d'achat sont ajustées au cours de la période considérée au coût d'acquisition, et les changements sont appliqués sur une base rétrospective.

Les coûts d'acquisition, autres que les coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, et les coûts d'intégration et de restructuration engagés par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client.

Les produits sont comptabilisés en suivant les cinq étapes suivantes :

- identifier le contrat conclu avec le client;
- déterminer les différentes obligations de prestation du contrat;
- déterminer le prix de transaction;
- répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat; et
- comptabiliser les produits lorsque la Société a rempli une obligation de prestation.

Les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels

- les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis;
- les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés sur une base mensuelle, à mesure que les services sont fournis; et
- les produits générés par la vente d'équipements destinés aux abonnés et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.

Commerciaux

- les produits provenant des abonnements mensuels (déduction faite des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle;
- les produits générés par la vente d'équipements destinés aux abonnés et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel; et

- les produits tirés de la colocation, de la connectivité réseau et des services d'hébergement, d'informatique en nuage et des services gérés sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle (se rapporte aux activités abandonnées de Cogeco Peer 1 – voir Note 7).

Autres

- essentiellement les recettes publicitaires, qui sont comptabilisées au moment où les services sont fournis.

Accords de prestations multiples

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société comptabilise séparément les produits et les services individuels quand ils comportent une obligation de prestation distincte, de sorte qu'un de ces produits ou services peut être identifié séparément des autres éléments compris dans un forfait, et quand le client peut en tirer parti isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles.

La contrepartie est évaluée et répartie entre les composantes en fonction de leur prix de vente spécifique et la méthode de comptabilisation adéquate des produits leur est appliquée. Le prix de vente spécifique est déterminé en fonction du prix observable auquel la Société vend ses produits et ses services séparément sans contrat, puis est ajusté pour tenir compte des conditions du marché et d'autres facteurs.

Passifs sur contrat

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas considérés comme des obligations de prestations distinctes, car un client ne peut en tirer parti isolément. Par conséquent, dans le cas des clients de services résidentiels, ces frais sont différés et amortis dans les produits sur la période au cours de laquelle les frais demeurent significatifs pour le client, ce qui correspond à une période d'environ six mois selon l'estimation de la Société. L'estimation doit tenir compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont les frais d'installation moyens, les produits moyens par client et le comportement des clients, entre autres. Dans le cas des clients de services commerciaux, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes sont gagnés, sur la durée de l'accord.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les services et produits reçus d'avance, sont comptabilisés comme des passifs sur contrat dans l'état consolidé de la situation financière jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

Coûts des contrats

Les coûts des contrats sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière en tant qu'autres actifs, et se composent des frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples et des coûts marginaux d'obtention d'un contrat. Les frais initiaux que la Société verse aux immeubles à logements multiples, par exemple aux syndicats des copropriétaires, dans le but d'avoir accès aux résidents de ces immeubles pour leur offrir des services, sont comptabilisés sur la durée du contrat en tant que diminution des produits. Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les commissions de vente) sont comptabilisés au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société, sans dépasser quatre ans.

D) OPÉRATIONS DE TROC

Dans le cours normal de ses activités, la filiale de la Société, Cogeco Média, s'engage dans des opérations de troc dans lesquelles des biens, services de publicité et autres services sont acquis en échange de services de publicité. Les produits et dépenses encourus sont comptabilisés à la juste valeur estimative des biens et services reçus lorsque des biens et services sont reçus et à la juste valeur estimative des biens et services de publicité fournis lorsque des biens et services de publicité sont reçus.

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Actifs détenus

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directement imputables à l'actif sont inscrits à l'actif. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont inscrits à l'actif jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

L'amortissement est comptabilisé de manière linéaire sur la durée de vie utile prévue de l'actif⁽¹⁾, à partir de la date où l'actif est prêt pour son utilisation prévue. L'amortissement est calculé en fonction du montant amortissable, qui correspond au coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Bâtiments et améliorations locatives ⁽¹⁾	10 à 40 ans
Réseaux et infrastructure ⁽²⁾	3 à 20 ans
Équipements destinés aux abonnés	3 à 5 ans
Véhicules et équipements ⁽³⁾	3 à 10 ans

(1) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue.

(2) Les réseaux et infrastructure comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.

(3) Les véhicules et équipements comprennent les véhicules, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées annuellement, et toute variation est comptabilisée de façon prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la radiation d'une immobilisation corporelle est calculé comme l'écart entre le produit de la vente, s'il y a lieu, et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à ses réseaux de fibre et câble coaxial. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur; par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Se reporter à la méthode comptable présentée à la section H) Contrats de location.

F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement au coût moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent aux critères d'une immobilisation incorporelle et si la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement au coût moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimatives sont revues annuellement et l'incidence des changements aux estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties comme suit :

- les relations-clients sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative, soit la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, n'excédant pas huit ans;
- les licences de spectre sont amorties sur la durée non résiliable initiale des licences, n'excédant pas dix ans;

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont celles dont la durée d'utilité économique n'a pas de limite prévisible du fait que celle-ci résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux pouvant être renouvelés sans engager de coûts importants. Elles englobent les licences d'entreprise de distribution de câblodistribution et les franchises (les « licences de câblodistribution ») et les licences de radiodiffusion. Les licences de câblodistribution comprennent les licences des autorités réglementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné. Les licences de radiodiffusion sont des licences des autorités réglementaires de radiodiffusion qui permettent d'avoir accès à des fréquences radio pour un marché spécifique. La Société a conclu que les licences de câblodistribution et les licences de radiodiffusion avaient une durée d'utilité indéterminée, puisqu'aucun facteur légal, réglementaire, contractuel, économique ou d'une autre nature ne pouvait empêcher leur renouvellement ou circonscrire la période au cours de laquelle elles contribuent aux flux de trésorerie de la Société. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Goodwill

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti.

G) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, s'il y a lieu. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis au test sur une base individuelle sont regroupés sous la forme du plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres actifs ou groupe d'actifs, soit les unités génératrices de trésorerie (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Dans les cas où il est possible d'identifier une base d'affectation raisonnable et cohérente, les actifs de support sont également affectés à des UGT prises individuellement. Autrement, ils seront affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

Le calcul détaillé le plus récent effectué lors d'une période précédente de la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté peut être utilisé dans le test de dépréciation de cette unité au cours de la période considérée, à condition qu'il satisfasse tous les critères suivants :

- les actifs et les passifs constituant l'unité n'ont pas sensiblement varié depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable;
- le calcul le plus récent de la valeur recouvrable a abouti à un montant qui excède, de façon substantielle, la valeur comptable de l'unité; et
- sur la base d'une analyse des événements qui se sont produits et de l'évolution des circonstances depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable, il est très peu probable qu'une détermination actuelle de la valeur recouvrable aboutirait à un montant inférieur à la valeur comptable actuelle de l'unité.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

Pour les actifs autres que le goodwill, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement pourraient ne plus exister ou avoir diminué. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable des actifs n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans les exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill ne peut être reprise.

H) CONTRATS DE LOCATION

Au moment de la passation, la Société détermine si un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. À la date de début du contrat de location, soit à la date à laquelle le bien sous-jacent est prêt à être utilisé, la Société comptabilise une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation correspondant, sauf dans le cas des contrats de location à court terme ou des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, lesquels sont comptabilisés en charges de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation se compose des éléments suivants :

- le montant correspondant à l'évaluation initiale des obligations locatives comptabilisées;
- les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- les coûts directs initiaux engagés; et
- une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement du bien sous-jacent, de restauration du lieu où le bien se trouve ou de remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les modalités du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis de manière linéaire sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée d'utilité estimative du bien sous-jacent ou la durée du contrat de location. La durée du contrat de location correspond à la durée non résiliable du contrat, à la période couverte par les options de prolongation dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées et à la période couverte par les options de résiliation dont on a la certitude raisonnable qu'elles ne seront pas exercées. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a une indication qu'ils pourraient s'être dépréciés.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont évaluées initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début sur la durée du contrat de location, actualisés selon le taux d'emprunt marginal de la Société, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location puisse être facilement déterminé. La Société applique un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle;
- les paiements liés aux périodes couvertes par des options d'achat et des options de renouvellement dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée d'un contrat de location dont on a la certitude raisonnable qu'elle sera exercée.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives et sont plutôt comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement qui est à l'origine de ces paiements.

Après la date de début, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduite pour tenir compte des paiements de loyers effectués. Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans les modalités d'un contrat de location, lorsqu'il y a un changement dans les sommes dont il est attendu qu'elles seront payées au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsqu'il y a un changement dans l'évaluation visant à déterminer si les options d'achat, de renouvellement ou de résiliation seront exercées. Le montant de la réévaluation des obligations locatives est comptabilisé comme un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation, ou comptabilisé dans l'état consolidé de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation s'en trouve ramenée à zéro.

La Société a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives fixes, mais plutôt de comptabiliser les contrats de location et les composantes non locatives fixes comme une seule composante de nature locative, pour certaines catégories de biens sous-jacents, comme les terrains et les immeubles.

I) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le passif d'impôts exigibles de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et la valeur utilisée aux fins de l'impôt. Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et que cette différence n'a aucune incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable ou si la différence temporelle est liée à des investissements dans des filiales, dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera et où il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable de réaliser un avantage d'impôts connexe.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Il y a compensation des actifs et des passifs d'impôts différés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles par des passifs d'impôts exigibles, lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais que la Société a l'intention de régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigibles.

J) PROVISIONS

Les provisions sont des passifs de la Société dont le montant ou l'échéance est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de cette obligation. Le montant comptabilisé représente la meilleure estimation faite par la direction quant au montant nécessaire pour honorer l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière et il tient compte des risques et des incertitudes inhérents à l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôts qui témoigne des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents au passif. Lorsqu'une provision est actualisée, l'augmentation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée dans les actifs s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

K) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Attributions réglées en instruments de capitaux propres

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés dont les droits sont acquis proportionnellement au cours de la période de service d'après la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes, et elle comptabilise une charge de rémunération de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits applicable à la tranche ainsi qu'une augmentation correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Les droits de ces options sont acquis par tranche égale sur une période de cinq ans débutant l'année qui suit le jour de la date d'attribution des options. Lorsque les options sur actions sont exercées, le montant de la contrepartie versée et la tranche correspondante ayant été précédemment comptabilisée à la réserve de rémunération fondée sur des actions sont portés au crédit du capital social.

La Société évalue les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en fonction de la juste valeur des actions subalternes à droit de vote de la Société à la date d'attribution, et une charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'une hausse correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. La période totale d'acquisition des droits pour chaque attribution est de trois ans moins un jour.

Attributions réglées en trésorerie

La juste valeur du montant à verser aux membres du conseil d'administration relativement aux droits à l'appréciation d'actions en vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, qui sont réglées en trésorerie ou en actions, est comptabilisée à titre de charge de rémunération ainsi qu'une hausse correspondante au titre des passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel à la date où les unités sont émises aux membres du conseil d'administration. Cette charge à payer est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'au moment du règlement, en fonction du cours de clôture moyen des actions subalternes à droit de vote inscrites à la Bourse de Toronto au cours des vingt jours de bourse consécutifs précédant immédiatement de un jour la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat net.

L) AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les traitements, les absences rémunérées, les régimes de participation aux bénéfices et les primes. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont portés en charges lorsque le service connexe est fourni. Un passif est comptabilisé à l'égard du montant devant être versé au titre d'une prime en espèces à court terme ou d'un régime de participation aux bénéfices si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant en raison de services rendus par l'employé et qu'il est possible de faire une estimation fiable de cette obligation.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de charge au cours des périodes où les services ont été rendus par les employés.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le montant des prestations de retraite qu'un participant au régime recevra pendant la retraite est défini et dépend de facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. À la date de clôture de chaque exercice financier, des actuaires indépendants extrapolent les données de la plus récente évaluation actuarielle complète afin de mesurer, à des fins comptables, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le passif net au titre des régimes à prestations définies de la Société relativement à ses régimes à prestations définies est calculé séparément pour chaque régime.

Les valeurs actualisées de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, si applicable, le coût des services passés, sont établis au moyen de la méthode des unités de crédit projetées (qui est parfois connue comme la méthode de répartition des prestations au prorata) basée sur les meilleures estimations de la part de la direction du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération attendu et de la table de mortalité.

La direction détermine le taux d'actualisation selon les taux d'intérêt du marché actuel des obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui sont des taux ajustés afin de refléter la durée attendue des sorties de fonds futures reliées aux paiements des prestations de retraite.

Le passif ou l'actif net au titre des régimes à prestations définies est présenté dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Tout actif résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements provenant des régimes ou sous la forme de réductions de futures cotisations aux régimes.

Les composantes de la charge nette au titre des régimes à prestations définies sont présentées comme suit :

- le coût des services rendus est comptabilisé en résultat net;
- l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est comptabilisé en résultat net; et
- les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des services rendus comptabilisé en résultat net comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice fourni en échange des services rendus par les employés pendant la période;
- le coût des services passés comptabilisé en résultat net dans la période durant laquelle le régime a été modifié; et
- les gains ou les pertes provenant d'un règlement comptabilisés en résultat net dans la période durant laquelle le règlement du régime a eu lieu.

L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est le produit du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies multiplié par le taux d'actualisation.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net. Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies comprennent :

- les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements liés à l'expérience, de changements dans les hypothèses financières et de changements dans les hypothèses démographiques;
- le rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs; et
- tout changement dans l'effet du plafonnement de l'actif, sauf les montants inclus dans l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies.

M) ÉCART DE CHANGE

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, le résultat net et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant d'une conversion sont comptabilisés en résultat net à titre de charges financières, à l'exception des écarts de change découlant de la conversion d'instruments financiers désignés à titre de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger et des instruments financiers désignés comme éléments de couverture des flux de trésorerie, qui sont comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global jusqu'au règlement des éléments couverts ou jusqu'à ce qu'ils soient comptabilisés en résultat net.

Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs d'établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant d'une acquisition, sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période, à moins que les taux de change aient connu des fluctuations importantes ou que des transactions significatives aient eu lieu pendant cette période, auquel cas les taux de change en vigueur à la date des transactions sont appliqués. Les écarts de change découlant de la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés comme des ajustements au titre de l'écart de change dans les autres éléments du résultat global et le montant est accumulé dans les capitaux propres.

Cogeco Communications a désigné une tranche de sa dette libellée en dollars américains comme élément de couverture au titre d'une couverture d'investissement net dans sa filiale américaine. Cogeco Communications applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et sa propre monnaie fonctionnelle. Les écarts de change découlant de la conversion de dettes à long terme désignées comme éléments de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où l'élément de couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements de l'écart de change. Cogeco Communications a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture, car le risque sous-jacent lié aux instruments de couverture est identique aux risques liés aux éléments couverts. Une inefficacité de la couverture se produit lorsque le montant des investissements nets dans la filiale étrangère est inférieur au montant des instruments de couvertures connexes. Si la couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net. Lorsqu'il y a cession de la portion couverte d'un investissement net, le montant correspondant du cumul de l'ajustement au titre de l'écart de change est reclassé en résultat net en tant que résultat net à la cession.

N) INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état consolidé de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, le classement des instruments financiers non dérivés établi en fonction de leur méthode d'évaluation est le suivant :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur;
- les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou déduits des passifs financiers, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net; et
- l'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs et la dette à long terme, excluant les obligations locatives, sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, exception faite de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit renouvelables, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Les actifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque la Société ne détient plus les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs ou lorsque la Société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers à une autre entité. Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, il existe actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si la Société a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés comprenant la comptabilité de couverture

La Société utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes à long terme à taux variable. La Société utilise également des conventions de swap sur actions, qui ne sont pas désignées comme des relations de couverture, afin de gérer l'exposition des flux de trésorerie liée au règlement d'unités d'actions différées. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous, sauf dans le cas des swaps sur actions, pour lesquels les changements sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

La Société a choisi d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. À la désignation initiale de l'élément de couverture, la Société constitue une documentation formelle de la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert qui porte sur les objectifs et la stratégie de gestion des risques à adopter pour l'opération de couverture ainsi que sur les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture et à mesurer l'inefficacité. Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture, car les modalités des couvertures de taux d'intérêt correspondent aux modalités des emprunts à taux variable respectifs (soit le montant notionnel, l'échéance, les paiements et les dates de révision). La Société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture, car le risque sous-jacent lié aux instruments de couverture est identique aux risques liés aux éléments couverts. La Société évalue, tant au commencement de la relation de couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont « hautement efficaces » pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée et si les résultats réels de chaque relation de couverture se situent dans un intervalle compris entre 80 % et 125 %. Pour la couverture de flux de trésorerie d'une transaction prévue, celle-ci doit être hautement susceptible de se produire et doit être exposée à des variations de flux de trésorerie qui, ultimement, pourraient avoir une incidence sur le résultat présenté. La principale source d'inefficacité des relations de couverture est liée à l'effet du risque de crédit des contreparties et de la Société sur la juste valeur des swaps de taux d'intérêt, qui n'est pas reflété dans la variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts attribuable à la variation des taux d'intérêt.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable au risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et présentée dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net et au même poste que l'élément couvert. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulatif du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert prévu ait une incidence sur le résultat net. Si l'élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé en résultat net. Dans d'autres cas, le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif qui peut être estimée de façon fiable.

Les créances clients et autres débiteurs (« débiteurs ») sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'ils se soient dépréciés. L'indication objective de la dépréciation des débiteurs peut être un défaut de paiement du débiteur ou des indications à savoir que le débiteur déclarera faillite. La Société examine les indications de dépréciation des débiteurs tant sur le plan des actifs individuels que de façon globale. Tous les débiteurs importants à titre individuel sont évalués et soumis à un test de dépréciation spécifique. Les débiteurs qui ne sont pas importants à titre individuel font l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, dans le cadre duquel les débiteurs assortis de risques similaires sont regroupés.

Une perte de valeur liée aux débiteurs évaluée de façon globale est calculée selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspond à une estimation de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net et présentée dans un compte de provision pour créances douteuses et est portée en réduction des débiteurs.

O) AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elle sera reçue et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Les subventions publiques relatives à une charge sont comptabilisées en réduction de la charge connexe que les subventions sont censées compenser. Les subventions publiques relatives à un actif sont comptabilisées en réduction du coût de l'actif concerné.

P) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, le cas échéant, comprennent la trésorerie et les placements très liquides qui ont une échéance initiale de trois mois ou moins. Aux 31 août 2020 et 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composaient uniquement de la trésorerie détenue dans des banques.

Q) BÉNÉFICE PAR ACTION

La Société présente les données liées au bénéfice de base par action et au bénéfice dilué par action pour ses actions à droits de vote multiples et ses actions subalternes à droit de vote. Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte des actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Le bénéfice dilué par action est ainsi obtenu en ajustant encore le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation en fonction de l'incidence de toutes les actions subalternes à droit de vote potentielles, lesquelles comprennent les options sur actions, les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux hauts dirigeants et employés désignés.

R) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui exerce des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Le principal décideur opérationnel de la Société examine régulièrement les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées à chaque secteur opérationnel et d'évaluer leur performance. Les résultats sectoriels qui sont directement communiqués au principal décideur opérationnel de la Société incluent les éléments directement attribuables à un secteur opérationnel ainsi que ceux qui peuvent être attribués sur une base raisonnable.

S) JUGEMENTS COMPTABLES ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS amène la direction à porter des jugements, ainsi qu'à formuler des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Les domaines importants qui requièrent l'utilisation de jugements et d'estimations de la part de la direction ont trait aux éléments suivants :

- **Regroupements d'entreprises**

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux actifs identifiables acquis et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs (voir Note 6);

- **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Il est nécessaire d'exercer un jugement pour identifier les obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation et pour déterminer les coûts marginaux d'obtention et de satisfaction d'un contrat. Pour déterminer le prix de transaction d'un contrat, il est nécessaire d'estimer les produits prévus liés à l'exécution des obligations de prestation au contrat. De plus, il pourrait être nécessaire de formuler des estimations pour déterminer le prix de vente spécifique lié aux obligations de prestation ainsi que la répartition du prix de transaction entre les diverses obligations de prestation;

- **Provisions**

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ainsi que le taux d'actualisation (voir Note 16);

- **Éventualités**

Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des poursuites, aux impôts, à l'incidence des décisions réglementaires et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales, ainsi que pour déterminer si une perte est probable et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société;

- **Détermination de la valeur des actifs non financiers**

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des UGT. De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers (voir Note 15); et

- **Impôts différés**

Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences (voir Note 11).

De tels jugements et estimations sont basés sur les faits et l'information dont dispose la direction de la Société. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE MÉTHODES COMPTABLES

A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES, MODIFICATIONS AUX NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES

IFRS 16

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, selon l'application rétrospective modifiée, en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement ne sont pas retraités et l'effet cumulatif de l'application initiale est ajusté dans les bénéfices non distribués d'ouverture. IFRS 16 remplace les anciennes normes comptables concernant les contrats de location, y compris IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, et établit un modèle complet pour l'identification des contrats de location et leur comptabilisation, évaluation et présentation dans les états financiers des preneurs et des bailleurs.

IFRS 16 élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige plutôt la comptabilisation, dans l'état de la situation financière, d'un actif au titre du droit d'utilisation (qui représente le droit d'utiliser l'actif sous-jacent) ainsi que d'une obligation locative (qui représente l'obligation d'effectuer les paiements de loyers) pour tous les contrats de location à la date de début des contrats, certaines exceptions étant permises au moyen de choix et de mesures de simplification. Le traitement comptable pour les bailleurs et les contrats de location qui étaient précédemment classés comme des contrats de location-financement demeure en grande partie le même que celui prévu dans IAS 17.

En raison de l'adoption d'IFRS 16, la Société a comptabilisé une augmentation des actifs et des passifs dans l'état consolidé de la situation financière, par suite de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes. Lors de la transition, les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal connexe au 1^{er} septembre 2019. Lors de la transition, les actifs au titre de droits d'utilisation ont été évalués au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer liés au contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives, dans la dette à long terme.

Le total des charges locatives sur la durée du contrat demeure inchangé, mais le moment de la comptabilisation de ces charges changera. En ce qui concerne les contrats de location qui étaient précédemment comptabilisés comme des contrats de location simple, l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 représente une diminution des charges d'exploitation (attribuable au retrait des charges locatives), ainsi qu'une augmentation de la dotation aux amortissements (attribuable à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation) et une augmentation des charges financières (attribuable à la désactualisation des obligations locatives) dans l'état consolidé du résultat.

Même si les flux de trésorerie réels liés aux contrats de location qui étaient précédemment comptabilisés comme des contrats de location simple ne sont pas touchés, les effets sur le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société prennent la forme d'une augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement. Ceci découle de la présentation du paiement de la composante capital de ces contrats de location dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme, plutôt que dans les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation en vertu de la présentation antérieure.

Comme le permet IFRS 16, la Société a choisi d'appliquer certaines mesures de simplification. Elle a notamment choisi :

- de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives pour certaines catégories d'actifs sous-jacents;
- d'appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation au 1^{er} septembre 2019;
- d'utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation;
- de ne pas comptabiliser les obligations locatives ni les actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur; et
- d'exclure les immobilisations incorporelles de l'application d'IFRS 16.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} septembre 2019.

	31 août 2019		1 ^{er} septembre 2019
	Présenté	Incidence d'IFRS 16	Lors de l'adoption d'IFRS 16
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	2 024 173	61 525	2 085 698
Tranche courante de la dette à long terme ⁽¹⁾	22 624	5 882	28 506
Dette à long terme	3 439 399	60 578	3 499 977
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	276 782	(2 612)	274 170
Passifs sur contrat et autres passifs (non courants)	14 450	(2 323)	12 127

(1) Exclut le solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises.

L'écart entre les engagements relatifs à des contrats de location simple de 191 millions \$ au 31 août 2019 et les obligations locatives de 66,5 millions \$ comptabilisées lors de l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019 découlait principalement des facteurs suivants :

- l'exclusion de paiements de loyers d'environ 89 millions \$ liés aux contrats qui ne satisfont pas aux critères énoncés dans IFRS 16, plus particulièrement pour la location de structures de soutènement;
- l'exclusion de certains coûts d'environ 43 millions \$ qui sont engagés contractuellement en vertu de contrats de location et qui ne sont pas admissibles à la comptabilisation en tant qu'obligations locatives, comme les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux;
- l'effet dégressif de l'actualisation sur les paiements de loyers minimaux, selon un taux d'emprunt marginal moyen pondéré de 3,86 % au 1^{er} septembre 2019, soit d'environ 23 millions \$; et
- l'inclusion de paiements de loyers d'environ 35 millions \$ liés aux périodes de renouvellement et aux options de prolongation dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées, mais qui n'avaient pas été exercées au 31 août 2019.

Modifications d'IFRS 16

En mai 2020, l'IASB a modifié IFRS 16, *Contrats de location*, pour ajouter une mesure de simplification qui dispense les preneurs d'avoir à apprécier si certains allègements de loyer accordés en conséquence directe de la pandémie de COVID-19 constituent des modifications de contrat de location et leur permet plutôt de comptabiliser ces allègements de loyer comme s'ils n'étaient pas des modifications de contrat de location. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, mais une application anticipée est permise. La Société a adopté ces modifications le 1^{er} juin 2020 et a choisi d'appliquer la mesure de simplification pour tous les allègements de loyer admissibles. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Modifications à IFRS 9, à IAS 39 et à IFRS 7 – Réforme des taux d'intérêt de référence (phase 1)

En septembre 2019, l'IASB a modifié IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, pour fournir des exceptions temporaires à l'application de certaines dispositions relatives à la comptabilité de couverture durant la période d'incertitude liée à la réforme des taux d'intérêt de référence. De plus, les modifications apportées à IFRS 7 énoncent des dispositions spécifiques en matière d'informations à fournir concernant l'incertitude liée à la réforme des taux d'intérêt de référence. Les modifications touchent certaines dispositions précises en matière de comptabilité de couverture et visent à fournir une mesure d'allègement à l'égard des répercussions potentielles des incertitudes entourant la réforme des taux interbancaires offerts. Par ailleurs, les modifications obligent les sociétés à fournir des informations supplémentaires aux investisseurs au sujet de leurs relations de couverture qui sont directement touchées par ces incertitudes. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020, mais une application anticipée est permise. La Société a adopté de façon anticipée ces modifications pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} septembre 2019. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRIC 23

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, clarifie l'application des exigences liées à la comptabilisation et à l'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, l'interprétation aide une entité à déterminer si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou collectivement, et traite des hypothèses que formule une entité en ce qui concerne les contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, de la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, ainsi que de la façon dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, mais une application anticipée est permise. La Société a adopté cette interprétation pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019. L'adoption de cette interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

B) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

De nouvelles normes, interprétations et modifications des normes actuelles ont été publiées par l'IASB ou par l'IFRS Interpretations Committee. Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2020 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les modifications aux normes suivantes pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés futurs de la Société.

Modifications à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, à IFRS 4 et à IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence (phase 2)	En août 2020, l'IASB a publié le document Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2, qui modifie IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> , IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> , IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i> , IFRS 4, <i>Contrats d'assurance</i> , et IFRS 16, <i>Contrats de location</i> . Les modifications comprises dans la phase 2 abordent des questions qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière à la suite de la réforme d'un taux d'intérêt de référence, notamment son remplacement par des taux de référence alternatifs. Ces modifications complètent celles publiées en 2019 et mettent en évidence les questions qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière au moment de la réforme d'un taux d'intérêt de référence, notamment l'incidence des changements sur les flux de trésorerie contractuels ou sur les relations de couverture découlant du remplacement d'un taux d'intérêt de référence par un taux de référence alternatif (questions concomitantes de remplacement). Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2021, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'étendue de l'incidence de cette modification sur ses états financiers consolidés.
Modifications d'IFRS 3	En octobre 2018, l'IASB a modifié IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> , pour clarifier la définition d'une entreprise afin d'aider les entités à déterminer si une transaction devrait être comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises ou d'acquisition d'actifs. Les modifications s'appliquent aux transactions pour lesquelles la date d'acquisition se situe à l'ouverture ou après l'ouverture du premier exercice ouvert à compter du 1 ^{er} janvier 2020, mais une application anticipée est permise. L'incidence de ces modifications, le cas échéant, dépendra des faits et circonstances liés à tout regroupement d'entreprises futur.

4. PRODUITS

	Communications		Autres		Consolidé	
Exercices clos les 31 août	2020	2019	2020	2019	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résidentiels ⁽¹⁾	2 092 275	2 050 167	—	—	2 092 275	2 050 167
Commerciaux	265 524	253 767	—	—	265 524	253 767
Autres	26 484	27 886	95 191	112 242	121 675	140 128
	2 384 283	2 331 820	95 191	112 242	2 479 474	2 444 062

(1) Comprennent les produits de la clientèle résidentielle des services Internet, de vidéo et de téléphonie, ainsi que de la clientèle résidentielle de gros et en provenance des revendeurs Internet.

5. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le bénéfice sectoriel de l'exercice de la Société est présenté en deux secteurs opérationnels : Communications et Autres. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance.

Le secteur des Communications fournit, par l'intermédiaire de la filiale Cogeco Communications, à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Au Canada, Cogeco Communications exerce ses activités sous le nom Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, et aux États-Unis, sous la marque Atlantic Broadband, dans 11 États longeant la côte Est, du Maine jusqu'en Floride.

Le secteur Autres inclut les activités de la radiodiffusion et du siège social, ainsi que les éliminations intersectorielles. Par l'entremise de sa filiale Cogeco Média, la Société détient et exploite 23 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires. Cogeco Média exploite également Cogeco Nouvelles, l'une des plus importantes agences de nouvelles du Québec, qui alimente des stations de radio affiliées, communautaires et indépendantes.

La Société et son principal décideur opérationnel évaluent le rendement de chaque secteur opérationnel selon son bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits moins les charges d'exploitation et les honoraires de gestion versés à Cogeco inc. Les autres charges sont présentées par secteur uniquement aux fins de la présentation de l'information financière externe. Les transactions intersectorielles sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

	Communications		Autres		Consolidé	
Exercices clos les 31 août	2020	2019	2020	2019	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits⁽¹⁾	2 384 283	2 331 820	95 191	112 242	2 479 474	2 444 062
Charges d'exploitation	1 211 422	1 203 980	99 565	108 102	1 310 987	1 312 082
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	24 132	19 900	(24 132)	(19 900)	—	—
Bénéfice sectoriel	1 148 729	1 107 940	19 758	24 040	1 168 487	1 131 980
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition ⁽²⁾	9 486	11 150	2 076	1 701	11 562	12 851
Dotation aux amortissements	499 238	480 725	4 719	3 251	503 957	483 976
Charges financières	131 093	175 502	5 114	2 878	136 207	178 380
Bénéfice avant impôts sur le résultat	508 912	440 563	7 849	16 210	516 761	456 773
Impôts sur le résultat	112 321	83 655	2 607	4 953	114 928	88 608
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	396 591	356 908	5 242	11 257	401 833	368 165
				(retraité, Note 6)		(retraité, Note 6)
Total des actifs	6 804 197	6 951 079	220 499	173 958	7 024 696	7 125 037
Immobilisations corporelles	2 088 930	2 007 610	35 284	16 563	2 124 214	2 024 173
Immobilisations incorporelles	2 800 401	2 850 844	86 155	86 155	2 886 556	2 936 999
Goodwill	1 381 024	1 373 439	28 012	28 012	1 409 036	1 401 451
Acquisitions d'immobilisations corporelles	483 990	434 545	3 250	4 510	487 240	439 055

- (1) Les produits par marché géographique comprennent 1 382 963 \$ au Canada (1 407 209 \$ en 2019) et 1 096 511 \$ aux États-Unis (1 036 853 \$ en 2019).
- (2) Pour l'exercice 2020, comprennent les coûts liés aux changements organisationnels qui se sont traduits par une optimisation des coûts, ainsi que les coûts liés à l'acquisition et à l'intégration de Thames Valley Communications et d'iTéract. Pour l'exercice 2019, comprennent les coûts liés à un programme d'optimisation opérationnelle qui comprenait un programme de départ volontaire, ainsi que les coûts liés à l'acquisition et à l'intégration du réseau de FiberLight et de 10 stations de radio régionales.

Les tableaux suivants présentent certaines données géographiques.

Exercice clos le 31 août 2020	Canada	États-Unis	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 184 454	939 760	2 124 214
Immobilisations incorporelles	1 090 563	1 795 993	2 886 556
Goodwill	36 819	1 372 217	1 409 036
Exercice clos le 31 août 2019	Canada	États-Unis	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
	(retraité, Note 6)		(retraité, Note 6)
Immobilisations corporelles	1 141 346	882 827	2 024 173
Immobilisations incorporelles	1 082 451	1 854 548	2 936 999
Goodwill	32 674	1 368 777	1 401 451

6. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Acquisitions dans le secteur des Communications au cours de l'exercice 2020

Acquisition de Thames Valley Communications

Le 10 mars 2020, la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband, a conclu l'acquisition de Thames Valley Communications, une société de services à large bande exerçant ses activités dans le sud-est du Connecticut, pour une contrepartie nette de 67 millions \$ (50 millions \$ US).

Acquisition d'iTéract

Le 1^{er} mai 2020, la filiale de Cogeco Communications, Cogeco Connexion, a conclu l'acquisition d'iTéract inc., un fournisseur de services de télécommunications exerçant ses activités dans le sud du Québec grâce à une combinaison de technologies d'accès sans fil fixe et de fibre optique, et propriétaire de 15 licences de spectre, pour un montant de 16 millions \$.

Ces acquisitions ont été comptabilisées au moyen de la méthode de l'acquisition et étaient assujetties aux ajustements postérieurs à la clôture. La répartition finale du prix d'achat s'établit comme suit :

	Au 31 août 2020			Au 31 mai 2020	
	Thames Valley Communications	iTéract	TOTAL	Thames Valley Communications	iTéract
	Finale	Finale	Finale	Préliminaire	Préliminaire
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Prix d'achat					
Contrepartie versée à la clôture	70 982	14 399	85 381	70 982	14 399
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	—	1 600	1 600	—	1 600
Ajustements du fonds de roulement	—	(198)	(198)	—	—
	70 982	15 801	86 783	70 982	15 999
Actifs nets acquis					
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	3 631	43	3 674	3 631	5
Actifs courants	1 500	27	1 527	1 500	18
Immobilisations corporelles	18 435	3 023	21 458	19 401	2 936
Immobilisations incorporelles	31 003	12 449	43 452	6 391	12 468
Goodwill ⁽¹⁾	30 744	4 145	34 889	44 747	4 171
Passifs courants	(2 706)	(256)	(2 962)	(2 945)	(238)
Passifs d'impôts différés	(11 625)	(3 630)	(15 255)	(1 743)	(3 361)
	70 982	15 801	86 783	70 982	15 999

(1) Le goodwill comptabilisé à l'égard de ces acquisitions est principalement attribuable à la croissance prévue dans les services résidentiels et commerciaux, ainsi qu'à l'expertise de la main-d'œuvre, et il n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Acquisition dans le secteur Autres réalisée au cours de l'exercice 2019 et finalisée au cours de l'exercice 2020

Acquisition de 10 stations de radio régionales

Le 26 novembre 2018, Cogeco Média a mené à terme l'acquisition de 10 stations de radio régionales appartenant à RNC Média inc. (neuf situées au Québec et une en Ontario) pour un montant de 19,2 millions \$.

L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition et était assujettie aux ajustements postérieurs à la clôture. La répartition finale du prix d'achat a été déterminée au cours de l'exercice 2020 et s'établit comme suit :

	Au 30 novembre 2019	Au 30 novembre 2018
	Finale	Préliminaire
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Prix d'achat		
Contrepartie versée à la clôture	17 174	17 174
Solde à payer relativement à un regroupement d'entreprises	2 000	2 000
Ajustement du fonds de roulement	(352)	—
	18 822	19 174
Actifs nets acquis		
Actifs courants	2 033	2 385
Immobilisations corporelles	1 337	1 337
Immobilisations incorporelles	6 237	7 354
Goodwill	9 427	8 310
Passifs courants	(212)	(212)
	18 822	19 174

Acquisition dans le secteur des Communications au cours de l'exercice 2019

Acquisition d'un réseau de fibre et des actifs connexes

Le 3 octobre 2018, la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband, a conclu l'acquisition du réseau de fibre du sud de la Floride précédemment détenu par FiberLight, LLC (« FiberLight »). La transaction, combinée aux fibres noires acquises de FiberLight au deuxième trimestre de l'exercice 2018, a permis d'ajouter 350 milles de parcours à la zone de couverture d'Atlantic Broadband dans le sud de la Floride.

L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition et était assujettie aux ajustements postérieurs à la clôture. La répartition finale du prix d'achat s'établit comme suit :

	Au 31 août 2019
	Finale
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Prix d'achat	
Contrepartie versée à la clôture	38 876
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	5 005
	43 881
Actifs nets acquis	
Actifs courants	1 643
Immobilisations corporelles	28 785
Immobilisations incorporelles	3 978
Goodwill	11 093
Passifs courants	(1 618)
	43 881

7. CESSIION D'UNE FILIALE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Cession d'une filiale dans le secteur des Communications au cours de l'exercice 2019

Le 30 avril 2019, Cogeco Communications a conclu la vente de sa filiale Cogeco Peer 1. Les résultats et les flux de trésorerie de Cogeco Peer 1 sont présentés à titre d'activités abandonnées, séparément des activités poursuivies de la Société. En raison de la vente, la Société a comptabilisé le profit à la cession suivant dans l'état consolidé du résultat pour l'exercice clos le 31 août 2019 :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
Produit brut, déduction faite de la trésorerie cédée	720 314
Ajustements du fonds de roulement	691
Coûts de transaction	(10 903)
Produit net de la vente, déduction faite de la trésorerie cédée	710 102
Actifs nets cédés	(625 738)
Profit à la cession d'une filiale	84 364

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs nets cédés.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
Créances clients et autres débiteurs	19 988
Impôts sur le résultat à recevoir	1 126
Charges payées d'avance et autres	8 532
Immobilisations corporelles	361 774
Immobilisations incorporelles	49 618
Autres actifs	9 594
Goodwill	272 591
Actifs d'impôts différés	2 061
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(22 416)
Provisions	(34)
Passifs sur contrat et autres passifs	(25 104)
Passifs d'impôts différés	(22 183)
Ajustement au titre de l'écart de change	(29 809)
	625 738

Le tableau suivant présente le bénéfice lié aux activités abandonnées.

Exercice clos le 31 août	2019 ⁽¹⁾
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
Produits	174 990
Charges d'exploitation	132 390
Dotation aux amortissements	43 999
Charges financières	(1 304)
Profit à la cession d'une filiale	(84 364)
Bénéfice avant impôts sur le résultat	84 269
Impôts sur le résultat	8 889
Bénéfice de l'exercice lié aux activités abandonnées	75 380

(1) Les montants pour l'exercice 2019 reflètent la période de huit mois close le 30 avril 2019.

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

Exercice clos le 31 août	2019 ⁽¹⁾
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	41 962
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	691 729
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	116
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie des activités abandonnées	733 807

(1) Les montants pour l'exercice 2019 reflètent la période de huit mois close le 30 avril 2019.

8. CHARGES D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Salaires, avantages du personnel et services impartis ⁽¹⁾	446 118	422 872
Coûts de prestations de service ⁽²⁾	668 384	670 618
Coûts liés aux clients ⁽³⁾	93 359	93 318
Autres achats externes ⁽⁴⁾	103 126	125 274
	1 310 987	1 312 082

- (1) En 2020, la filiale de la Société, Cogeco Média, a bénéficié de la Subvention salariale d'urgence du Canada, un programme d'aide gouvernementale visant à accorder un soutien financier aux sociétés qui subissent les répercussions financières de la pandémie de COVID-19. La subvention a été comptabilisée en réduction des charges salariales, pour un montant de 5,8 millions \$.
- (2) Comprennent le coût des équipements vendus, les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les frais de franchise et les coûts de réseau.
- (3) Comprennent les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.
- (4) Comprennent les frais relatifs aux immeubles de bureaux, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), les pertes et profits sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles et les autres frais d'administration.

9. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Exercices clos les 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles ⁽¹⁾	444 940	426 683
Amortissement des immobilisations incorporelles	59 017	57 293
	503 957	483 976

(1) L'amortissement d'actifs au titre de droits d'utilisation s'est élevé à 8,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 août 2020.

10. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme, excluant les intérêts sur les obligations locatives	160 177	179 692
Intérêts sur les obligations locatives	2 479	—
Profit lié à une modification de la dette ⁽¹⁾	(22 898)	—
Perte nette (profit net) de change	198	(2 898)
Amortissement des coûts de transaction différés	1 185	1 913
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif ⁽²⁾	(584)	(690)
Autres	(4 350)	363
	136 207	178 380

- (1) Le 3 février 2020, Cogeco Communications a modifié sa facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang; la principale modification consiste en une réduction du taux d'intérêt de 0,25 %. Par conséquent, la Société a comptabilisé un profit lié à une modification de la dette de 22,9 millions \$.
- (2) Pour les exercices clos les 31 août 2020 et 2019, le taux d'intérêt moyen utilisé pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt était de 4,5 %.

11. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Exigibles	59 432	57 623
Différés	55 496	30 985
	114 928	88 608

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôts sur le résultat fédéral et provinciaux prévus par la loi du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Bénéfice avant impôts sur le résultat	516 761	456 773
Taux d'imposition combiné canadien	26,50 %	26,50 %
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	136 942	121 045
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	2 174	1 575
Incidence sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables	111	(52)
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(24 135)	(28 633)
Autres	(164)	(5 327)
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	114 928	88 608

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales.

Aux 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Immobilisations corporelles	(262 982)	(205 405)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(568 946)	(534 435)
Passifs sur contrat et autres passifs	13 607	15 214
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	162 776	145 788
Autres	45 283	26 123
Passifs d'impôts différés nets	(610 262)	(552 715)
Présentation aux états financiers consolidés :		
Actifs d'impôts différés	20 866	21 174
Passifs d'impôts différés	(631 128)	(573 889)
Passifs d'impôts différés nets	(610 262)	(552 715)

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2020 et 2019 s'établit comme suit :

Exercice clos le 31 août 2020	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	(205 405)	(57 982)	—	(3 574)	3 979	(262 982)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(534 435)	(29 212)	—	(11 681)	6 382	(568 946)
Passifs sur contrat et autres passifs	15 214	(1 574)	—	—	(33)	13 607
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	145 788	20 276	—	—	(3 288)	162 776
Autres ⁽¹⁾	26 123	12 996	6 482	—	(318)	45 283
	(552 715)	(55 496)	6 482	(15 255)	6 722	(610 262)

(1) L'incidence fiscale nette de l'adoption d'IFRS 16 sur les postes Immobilisations corporelles et Autres (obligations locatives) est nulle.

Exercice clos le 31 août 2019	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Activités abandonnées	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(173 464)	(44 393)	—	14 055	(1 603)	(205 405)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(520 068)	(28 920)	—	18 850	(4 297)	(534 435)
Passifs sur contrat et autres passifs	16 904	(2 198)	—	482	26	15 214
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	124 062	43 790	—	(23 704)	1 640	145 788
Autres	(4 825)	736	28 588	1 551	73	26 123
	(557 391)	(30 985)	28 588	11 234	(4 161)	(552 715)

Au 31 août 2020, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales cumulées pour lesquelles l'avantage fiscal a été comptabilisé dans les états financiers consolidés, à moins d'indication contraire. L'avantage représente le montant qui devrait être réalisé, en fonction de l'évaluation par la direction de la rentabilité future projetée par la Société, de la reprise des passifs d'impôts différés et des périodes de report rétrospectif et de report prospectif, entre autres. Ces pertes viennent à échéance comme suit :

	2025	2026	2027	Par la suite	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Canada	—	—	—	36 641	36 641
États-Unis	43 765	71 973	38 928	480 642	635 308
	43 765	71 973	38 928	517 283	671 949

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital cumulées totalisant 1 157 millions \$ au Canada, qui peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital au Canada, ainsi que de 93 millions \$ d'écarts de change latents temporaires pour lesquels l'avantage fiscal n'a pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

12. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	\$	\$
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	128 084	119 222
Bénéfice de l'exercice lié aux activités abandonnées attribuable aux propriétaires de la Société	—	23 941
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	128 084	143 163
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	15 917 234	16 149 267
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	62 026	63 326
Incidence des unités d'actions liées au rendement dilutives	65 888	72 603
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	16 045 148	16 285 196

13. AUTRES ACTIFS

Aux 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Coûts des contrats ⁽¹⁾	42 070	36 372
Coûts de transaction	2 858	3 487
Autres	537	553
	45 465	40 412

(1) Comprennent les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats et les frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	36 372	35 328
Entrées	17 890	17 666
Amortissement	(11 525)	(8 972)
Ajustements au titre de l'écart de change	(667)	422
Activités abandonnées	—	(8 072)
Solde à la fin	42 070	36 372

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aux 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs détenus	2 060 075	2 024 173
Actifs au titre de droits d'utilisation	64 139	—
	2 124 214	2 024 173

A) ACTIFS DÉTENUS

Au cours des exercices 2020 et 2019, les variations des actifs détenus s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2020 et 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Réseaux et infrastructure	Équipements de centres de données	Équipements destinés aux abonnés	Véhicules et équipements	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 31 août 2018	273 312	3 896 470	340 377	725 059	518 126	5 753 344
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	115	28 785	—	—	1 222	30 122
Entrées	7 008	289 417	—	84 892	57 738	439 055
Cessions et radiations	(19)	(8 675)	—	(43 233)	(3 440)	(55 367)
Ajustements au titre de l'écart de change	545	21 161	—	3 850	1 549	27 105
Activités abandonnées	(142 615)	(321 089)	(340 377)	—	(85 148)	(889 229)
Solde au 31 août 2019	138 346	3 906 069	—	770 568	490 047	5 305 030
Reclassement dans les actifs au titre de droits d'utilisation à la suite de l'adoption d'IFRS 16	—	(9 576)	—	—	(110)	(9 686)
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	921	19 634	—	449	209	21 213
Entrées ⁽¹⁾	10 236	301 306	—	115 875	58 532	485 949
Cessions et radiations	(7 337)	(9 234)	—	(35 772)	(3 116)	(55 459)
Ajustements au titre de l'écart de change	(501)	(29 303)	—	(5 796)	(2 488)	(38 088)
Solde au 31 août 2020	141 665	4 178 896	—	845 324	543 074	5 708 959
Cumul des amortissements et des pertes de valeur						
Solde au 31 août 2018	113 030	2 265 479	174 960	510 220	351 904	3 415 593
Dotation à l'amortissement	7 829	280 437	—	88 393	50 024	426 683
Cessions et radiations	(5)	(5 541)	—	(41 623)	(2 979)	(50 148)
Ajustements au titre de l'écart de change	180	8 512	—	1 605	631	10 928
Activités abandonnées	(55 646)	(212 737)	(174 960)	—	(78 856)	(522 199)
Solde au 31 août 2019	65 388	2 336 150	—	558 595	320 724	3 280 857
Reclassement dans les actifs au titre de droits d'utilisation à la suite de l'adoption d'IFRS 16	—	(1 688)	—	—	(55)	(1 743)
Dotation à l'amortissement	7 448	287 767	—	88 535	52 844	436 594
Cessions et radiations	(3 750)	(6 364)	—	(34 809)	(2 812)	(47 735)
Ajustements au titre de l'écart de change	(313)	(15 044)	—	(2 650)	(1 082)	(19 089)
Solde au 31 août 2020	68 773	2 600 821	—	609 671	369 619	3 648 884
Valeur comptable						
Au 31 août 2019	72 958	1 569 919	—	211 973	169 323	2 024 173
Au 31 août 2020	72 892	1 578 075	—	235 653	173 455	2 060 075

(1) Au cours de l'exercice 2020, la Société a reçu une aide gouvernementale de 1,6 million \$, qui a été comptabilisée en déduction du coût des immobilisations corporelles.

B) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

Au cours de l'exercice 2020, les variations des actifs au titre de droits d'utilisation s'établissaient comme suit :

Exercice clos le 31 août 2020 (en milliers de dollars canadiens)	Terrains et bâtiments \$	Autres ⁽¹⁾ \$	Total \$
Solde au 31 août 2019	—	—	—
Reclassement à la suite de l'adoption d'IFRS 16	—	7 943	7 943
Transition à IFRS 16	58 615	2 910	61 525
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	184	61	245
Entrées ⁽²⁾	2 721	1 305	4 026
Modifications	(324)	21	(303)
Cessions et radiations	(521)	—	(521)
Dotation à l'amortissement	(6 853)	(1 493)	(8 346)
Ajustements au titre de l'écart de change	(224)	(206)	(430)
Solde au 31 août 2020	53 598	10 541	64 139

(1) Comprend les actifs au titre de droits d'utilisation se rapportant aux réseaux et à l'infrastructure, ainsi qu'aux véhicules et aux équipements.

(2) Comprend des droits irrévocables d'usage payés de 1,3 million \$.

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours des exercices 2020 et 2019, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2020 et 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Durée d'utilité déterminée			Durée d'utilité indéterminée			Total
	Relations-clients \$	Licences de spectre \$	Autres \$	Licences de câblodistribution \$	Licences de radiodiffusion \$ (retraité, Note 6)	Nom commercial \$	
Coût							
Solde au 31 août 2018	594 872	32 306	1 251	2 583 601	79 918	25 934	3 317 882
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	3 978	—	—	—	6 237	—	10 215
Ajustements au titre de l'écart de change	7 683	—	—	29 720	—	—	37 403
Activités abandonnées	(173 317)	—	(1 251)	—	—	(25 934)	(200 502)
Solde au 31 août 2019	433 216	32 306	—	2 613 321	86 155	—	3 164 998
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	9 112	10 000	—	24 340	—	—	43 452
Ajustements au titre de l'écart de change	(8 392)	—	—	(32 324)	—	—	(40 716)
Solde au 31 août 2020	433 936	42 306	—	2 605 337	86 155	—	3 167 734
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde au 31 août 2018	308 930	897	749	—	—	—	310 576
Dotation à l'amortissement	53 706	3 587	—	—	—	—	57 293
Ajustements au titre de l'écart de change	3 047	—	—	—	—	—	3 047
Activités abandonnées	(142 168)	—	(749)	—	—	—	(142 917)
Solde au 31 août 2019	223 515	4 484	—	—	—	—	227 999
Dotation à l'amortissement	55 096	3 921	—	—	—	—	59 017
Ajustements au titre de l'écart de change	(5 838)	—	—	—	—	—	(5 838)
Solde au 31 août 2020	272 773	8 405	—	—	—	—	281 178
Valeur comptable							
Au 31 août 2019	209 701	27 822	—	2 613 321	86 155	—	2 936 999
Au 31 août 2020	161 163	33 901	—	2 605 337	86 155	—	2 886 556

B) GOODWILL

Au cours des exercices 2020 et 2019, les variations du goodwill s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2020 et 2019	
(en milliers de dollars canadiens)	
	\$ (retraité, Note 6)
Coût	
Solde au 31 août 2018	2 050 264
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	20 520
Ajustements au titre de l'écart de change	24 903
Activités abandonnées	(694 236)
Solde au 31 août 2019	1 401 451
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	34 889
Ajustements au titre de l'écart de change	(27 304)
Solde au 31 août 2020	1 409 036
Cumul des pertes de valeur	
Solde au 31 août 2018	423 233
Activités abandonnées	(423 233)
Solde au 31 août 2019	—
Solde au 31 août 2020	—
Valeur comptable	
Au 31 août 2019	1 401 451
Au 31 août 2020	1 409 036

C) TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Société effectue des tests annuels de dépréciation, ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation sur le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») en fonction du niveau auquel la direction surveille le goodwill. L'affectation est faite à une UGT dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui ne génèrent pas des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres actifs ou groupe d'actifs, sont allouées et testées pour dépréciation dans le cadre de l'UGT à laquelle elles appartiennent.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante :

Aux 31 août	2020			2019		
Secteurs opérationnels / UGT	Goodwill	Licences de câblodistribution	Licences de radiodiffusion	Goodwill	Licences de câblodistribution	Licences de radiodiffusion
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
				(retraité, Note 6)		(retraité, Note 6)
Communications						
Services à large bande canadiens	8 807			4 662		
Ontario		857 696	—		857 696	—
Québec		109 304	—		109 304	—
Services à large bande américains	1 372 217			1 368 777		
Sud de la Floride		243 885	—		248 617	—
Caroline du Sud		40 430	—		41 215	—
Pennsylvanie		499 770	—		509 465	—
Delaware/Maryland/Virginie		410 432	—		418 394	—
Est du Connecticut		117 248	—		95 723	—
New Hampshire/Maine		326 572	—		332 907	—
Autres						
Radiodiffusion	28 012	—	86 155	28 012	—	86 155
Total	1 409 036	2 605 337	86 155	1 401 451	2 613 321	86 155

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable de chaque UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée au moyen de projections des flux de trésorerie dérivées des projections financières internes pour une période de cinq à huit ans, selon l'UGT. Une période de cinq à huit ans est utilisée, car le délai de récupération du capital investi de la Société est souvent supérieur à cinq ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits, des charges et de la marge pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue pour l'UGT. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont extrapolés selon un taux de croissance perpétuel estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôts de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risques propres à chaque UGT.

Au 31 mai 2020, la Société a effectué un test de dépréciation du goodwill et des actifs à long terme de l'UGT de Radiodiffusion, en raison des indicateurs de performance financière qui étaient inférieurs aux prévisions antérieures. La valeur recouvrable de cette UGT a été calculée en fonction de la valeur d'utilité et a été jugée supérieure à sa valeur comptable. Le test de dépréciation de cette UGT pour l'exercice précédent a été réalisé au 30 juin 2019 et utilisait le calcul effectué en 2018 pour déterminer la valeur recouvrable, car il représentait le calcul le plus détaillé entrepris dans un exercice précédent. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 août 2020 et 2019.

Aux 30 juin 2020 et 2019, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a effectué des tests de dépréciation pour tous ses UGT à l'intérieur de ses secteurs opérationnels : Services à large bande canadiens et américains. La Société a calculé la valeur recouvrable de chaque UGT en fonction de la valeur d'utilité et elle a déterminé que la valeur recouvrable était supérieure à la valeur comptable, et aucune perte de valeur n'a par conséquent été comptabilisée pour les exercices clos les 31 août 2020 et 2019.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des plus récents tests de dépréciation effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société.

	2020		2019	
	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance perpétuel	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance perpétuel
Secteurs opérationnels	%	%	%	%
Communications	8,1 à 9,3	2,0 à 3,0	7,8 à 10,0	2,0 à 3,0
Autres	11,5	0,5	12,8	1,0

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance perpétuel utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT à la date du plus récent test de dépréciation.

	Augmentation du taux d'actualisation avant impôts	Diminution du taux de croissance perpétuel
	%	%
Secteurs opérationnels		
Communications		
Services à large bande canadiens	(1)	(1)
Services à large bande américains	0,6 à 11,0	0,9 à 48,0
Autres	3,4	3,9

- (1) La valeur recouvrable des UGT des Services à large bande canadiens excède la valeur comptable correspondante. Aucun changement raisonnable apporté au taux d'actualisation ou au taux de croissance perpétuel utilisés dans les tests de dépréciation effectués aurait fait en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable des UGT des Services à large bande canadiens.

16. PROVISIONS

Au cours de l'exercice 2020, les variations des provisions s'établissaient comme suit :

Exercice clos le 31 août 2020	Retenues d'impôts et droits de timbre ⁽¹⁾	Coûts liés à la programmation et au contenu ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Solde au début	6 977	13 585	16 241	36 803
Provisions comptabilisées au cours de l'exercice	—	11 225	1 437	12 662
Provisions utilisées au cours de l'exercice	—	(1 313)	(70)	(1 383)
Provisions reprises au cours de l'exercice	—	(9 438)	(4 935)	(14 373)
Ajustements au titre de l'écart de change	450	(30)	(15)	405
Solde à la fin	7 427	14 029	12 658	34 114

- (1) Les provisions pour retenues d'impôts et droits de timbre ont trait à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par Cogeco Communications d'une filiale.

- (2) Les provisions pour coûts liés à la programmation et au contenu comprennent les provisions pour des hausses tarifaires rétroactives ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

- (3) Les autres provisions comprennent les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

17. PASSIFS SUR CONTRAT ET AUTRES PASSIFS

Aux 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Facturation anticipée	38 629	36 085
Frais différés liés au branchement des clients	18 005	17 642
Dépôts et montants payés d'avance par les clients	1 446	909
Passifs sur contrat	58 080	54 636
Autres passifs	1 107	3 582
	59 187	58 218
Passifs courants	47 387	43 768
Passifs non courants	11 800	14 450

Au cours des exercices 2020 et 2019, les variations des passifs sur contrat s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Solde au début	54 636	78 055
Produits différés au cours de la période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée	(43 521)	(39 190)
Entrées nettes découlant des activités	46 988	40 373
Entrées découlant des regroupements d'entreprises	718	498
Ajustements au titre de l'écart de change	(741)	584
Activités abandonnées	—	(25 684)
Solde à la fin	58 080	54 636

18. DETTE À LONG TERME

Aux 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Billets, débentures et facilités de crédit	3 157 678	3 462 023
Obligations locatives	62 681	—
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	4 856	6 520
	3 225 215	3 468 543
Moins : tranche courante	32 914	29 144
	3 192 301	3 439 399

A) Billets, débentures et facilités de crédit

Aux 31 août	Échéance	Taux d'intérêt	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)		%	\$	\$
Société				
Facilité à terme renouvelable ^{a)}				
Emprunt renouvelable	Février 2025	2,54 ⁽¹⁾	49 899	—
Emprunt renouvelable – 16,7 millions \$ US en 2019	Février 2025	—	—	22 203
Débentures non garanties ^{b)}	Novembre 2021	6,50	35 268	34 901
Contrat de location-financement ⁽²⁾	—	—	—	60
Filiales				
Facilité à terme renouvelable ^{c)}	Janvier 2025	—	—	—
Billets garantis de premier rang ^{d)}				
Série A – 25 millions \$ US	Septembre 2024	4,14	32 538	33 155
Série B – 150 millions \$ US	Septembre 2026	4,29	195 123	198 845
Billets garantis de premier rang – 215 millions \$ US ^{e)}	Juin 2025	4,30	279 687	284 996
Débentures garanties de premier rang, série 2 ^{f)}	—	—	—	199 744
Débentures garanties de premier rang, série 3 ^{g)}	Février 2022	4,93	199 671	199 457
Débentures garanties de premier rang, série 4 ^{h)}	Mai 2023	4,18	299 027	298 697
Facilités de crédit de premier rang ⁱ⁾				
Facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang – 1 626,8 millions \$ US (1 678,8 millions \$ US en 2019)	Janvier 2025	2,16 ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	2 066 465	2 189 965
Facilité renouvelable garantie de premier rang	Juillet 2024	—	—	—
			3 157 678	3 462 023
Moins : tranche courante			22 171	22 624
			3 135 507	3 439 399

(1) Taux d'intérêt sur la dette, incluant l'écart de crédit applicable.

(2) Reclassé dans les obligations locatives à la suite de l'adoption d'IFRS 16.

(3) Une filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swap de taux d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant notionnel de 1,1 milliard \$ US au titre de ses emprunts fondés sur le taux LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable LIBOR en dollars américains à des taux fixes allant de 2,017 % à 2,262 % pour des échéances variant entre le 31 janvier 2021 et le 30 novembre 2024, en vertu de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang est de 3,50 %.

(4) Le 3 février 2020, une filiale américaine de Cogeco Communications a modifié sa facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang; la principale modification consiste en une réduction du taux d'intérêt de 0,25 %.

a) La Société bénéficie d'une facilité à terme renouvelable de 100 millions \$, incluant une marge de crédit d'exploitation de 7,5 millions \$. Le 20 décembre 2019, l'échéance a été prorogée jusqu'au 3 février 2025 et peut être prorogée annuellement. La facilité à terme renouvelable peut être remboursée à tout moment sans pénalité. La facilité à terme renouvelable est garantie indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales, à l'exception du capital-actions et des actifs de la filiale de la Société, Cogeco Communications, et est garantie par ses filiales, à l'exception de Cogeco Communications. En vertu des modalités de la convention de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, le rachat d'actions et le remboursement de la dette à long terme, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers en ce qui a trait au BAIIA lié aux activités poursuivies ajusté pour tenir compte des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition (« BAIIA ajusté »), aux charges financières et au total de l'endettement. La facilité à terme renouvelable porte intérêt à des taux fondés, au gré de la Société, sur le taux des acceptations bancaires, le LIBOR en dollars américains, le taux préférentiel ou le taux de base sur les prêts en dollars américains plus l'écart de crédit applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée.

b) Le 7 novembre 2011, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis à 6,50 % pour un total de 35 millions \$, et qui viennent à échéance le 7 novembre 2021. Les intérêts sur ces débentures sont payables semestriellement à terme échu le 7 novembre et le 7 mai de chaque année, à compter du 7 mai 2012.

- c) La filiale de la Société, Cogeco Communications, dispose d'une facilité à terme renouvelable de 750 millions \$ auprès d'un consortium de prêteurs. Le 6 décembre 2019, la Société a réduit la facilité de 800 millions \$ à 750 millions \$, et l'échéance a été prorogée jusqu'au 24 janvier 2025 et peut être prorogée annuellement. La facilité à terme renouvelable modifiée et mise à jour est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en euros et en livres sterling, et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base en dollars américains, le taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus l'écart de crédit applicable. La facilité à terme renouvelable donne accès à une marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 30 millions \$. La facilité à terme renouvelable est garantie indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de certaines de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De plus, elle prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à cette facilité prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent le total de l'endettement, les charges financières, les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote et le rachat d'actions, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA lié aux activités poursuivies ajusté pour tenir compte des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition (« BAIIA ajusté »).
- d) Le 27 août 2014, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions \$ US et de billets garantis de premier rang, série B, d'un montant de 150 millions \$ US. Les billets garantis de premier rang, série A, portent intérêt au taux annuel de 4,14 % payable semestriellement et viennent à échéance le 1^{er} septembre 2024, et les billets garantis de premier rang, série B, portent intérêt au taux annuel de 4,29 % payable semestriellement et viennent à échéance le 1^{er} septembre 2026. Les billets garantis de premier rang, séries A et B, sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, contre la totalité du capital plus une prime compensatoire. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.
- e) Le 27 juin 2013, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US. Ces billets garantis de premier rang portent intérêt à un taux de 4,30 % payable semestriellement et viennent à échéance le 16 juin 2025. Les billets garantis de premier rang sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, contre la totalité du capital plus une prime compensatoire. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces billets prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.
- f) Le 16 novembre 2010, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions \$ en débentures garanties de premier rang, série 2. Ces débentures portaient intérêt au taux annuel de 5,15 % payable semestriellement et venaient à échéance le 16 novembre 2020. Le 20 juillet 2020, Cogeco Communications a procédé au remboursement anticipé de ces débentures. Une prime de remboursement de 2,8 millions \$ a été imputée aux charges financières pour l'exercice 2020, relativement à ce remboursement anticipé.
- g) Le 14 février 2012, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions \$ en débentures garanties de premier rang, série 3. Ces débentures viennent à échéance le 14 février 2022 et portent intérêt au taux annuel de 4,93 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.
- h) Le 27 mai 2013, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 300 millions \$ en débentures garanties de premier rang, série 4. Ces débentures viennent à échéance le 26 mai 2023 et portent intérêt au taux annuel de 4,18 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.
- i) Le 4 janvier 2018, dans le cadre du financement de l'acquisition de MetroCast par Atlantic Broadband, une filiale de Cogeco Communications, deux filiales américaines de Cogeco Communications ont conclu un emprunt à terme B garanti de premier rang de 2,1 milliards \$ (1,7 milliard \$ US) arrivant à échéance en janvier 2025 et une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 188 millions \$ (150 millions \$ US) arrivant à échéance en janvier 2023. Le 6 décembre 2019, l'échéance de la facilité renouvelable garantie de premier rang de 150 millions \$ US a été prorogée de 18 mois, soit jusqu'au 4 juillet 2024.

Les taux d'intérêt applicables à ces facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus l'écart de crédit applicable. À compter d'août 2018, l'emprunt à terme B garanti de premier rang est assujéti à un amortissement trimestriel de 0,25 % jusqu'à sa date d'échéance. En sus de l'amortissement trimestriel, l'emprunt doit être remboursé par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur, tel qu'il est défini ci-dessous, et ces paiements commenceront au cours de l'exercice 2020, le cas échéant.

- i) 50 % si le ratio de l'endettement net garanti de premier rang / BAIIA ajusté (« ratio de levier financier ») d'Atlantic Broadband est supérieur ou égal à 5,1;
- ii) 25 % si le ratio de levier financier d'Atlantic Broadband est supérieur ou égal à 4,6, mais inférieur à 5,1;
- iii) 0 % si le ratio de levier financier d'Atlantic Broadband est inférieur à 4,6.

Le ratio de levier financier d'Atlantic Broadband était inférieur à 4,6 au 31 août 2020 et, par conséquent, aucun remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires n'est applicable pour l'exercice 2021. Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre Cogeco Communications et la plupart de ses filiales canadiennes et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit d'Atlantic Broadband et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités d'Atlantic Broadband et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

B) Obligations locatives

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats de location portant sur des immeubles, des terrains, l'infrastructure de réseau et du matériel. Les contrats de location sont généralement négociés séparément et portent sur diverses périodes fixes, mais ils peuvent également comprendre des options de renouvellement ou de résiliation.

Au 31 août 2020, le taux d'intérêt moyen pondéré des obligations locatives était d'environ 3,86 % et la durée moyenne pondérée des contrats de location était d'environ 7,5 années.

Au 31 août 2020	
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Obligations locatives	62 681
Moins : tranche courante	5 887
	56 794

Des charges totalisant 18,0 millions \$ ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2020, se rapportant principalement aux paiements de loyers variables qui ne sont pas compris dans l'évaluation des obligations locatives.

19. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

Nombre illimité :

Actions privilégiées de premier et de second rang, pouvant être émises en série, ne comportant aucun droit de vote, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou par les statuts de la Société.

Actions à droits de vote multiples, 20 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) ÉMIS ET PAYÉ

Aux 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	\$	\$
1 602 217 actions à droits de vote multiples (1 812 860 au 31 août 2019)	10	12
14 399 638 actions subalternes à droit de vote (14 308 445 au 31 août 2019)	115 237	116 198
	115 247	116 210
60 511 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (63 075 au 31 août 2019)	(4 938)	(4 577)
66 443 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement (72 691 au 31 août 2019)	(5 290)	(5 527)
	105 019	106 106

Au cours des exercices 2020 et 2019, les actions à droits de vote multiples ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août		2020		2019
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		\$		\$
Solde au début	1 812 860	12	1 812 860	12
Conversion d'actions à droits de vote multiples en actions subalternes à droit de vote ⁽¹⁾	(210 643)	(2)	—	—
Solde à la fin	1 602 217	10	1 812 860	12

(1) Avant la vente d'actions à droits de vote multiples détenues par Gestion Audem inc., par voie de placement privé en janvier 2020, les actions à droits de vote multiples ont été converties en actions subalternes à droit de vote. Gestion Audem a conservé le contrôle de Cogeco à la réalisation de cette transaction.

Au cours des exercices 2020 et 2019, les actions subalternes à droit de vote ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020		2019	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>		\$		\$
Solde au début	14 308 445	116 198	14 574 435	118 358
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation ⁽¹⁾	(119 450)	(963)	(265 990)	(2 160)
Conversion d'actions à droits de vote multiples en actions subalternes à droit de vote	210 643	2	—	—
Solde à la fin	14 399 638	115 237	14 308 445	116 198

(1) Au cours de l'exercice 2020, aux termes de son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, Cogeco a racheté et annulé 119 450 actions subalternes à droit de vote (265 990 en 2019), d'une valeur moyenne attribuée de 1,0 million \$ (2,2 millions \$ en 2019), pour une contrepartie de 11,4 millions \$ (20,6 millions \$ en 2019). L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions a totalisé 10,4 millions \$ (18,4 millions \$ en 2019) et a été imputé aux bénéfices non distribués.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS (« OPRCA »)

Le 31 juillet 2019, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le renouvellement de son avis d'intention de procéder à une OPRCA lui permettant d'acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 300 000 actions subalternes à droit de vote, entre le 2 août 2019 et le 1^{er} août 2020. La Société n'a pas renouvelé son OPRCA après la fin du programme, le 1^{er} août 2020.

Au cours des exercices 2020 et 2019, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020		2019	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>		\$		\$
Solde au début	63 075	4 577	61 375	4 237
Actions subalternes à droit de vote acquises	18 150	1 880	18 576	1 507
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(20 714)	(1 519)	(16 876)	(1 167)
Solde à la fin	60 511	4 938	63 075	4 577

Au cours des exercices 2020 et 2019, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020		2019	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>		\$		\$
Solde au début	72 691	5 527	72 359	5 295
Actions subalternes à droit de vote acquises	8 888	921	22 623	1 864
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(15 136)	(1 158)	(22 291)	(1 632)
Solde à la fin	66 443	5 290	72 691	5 527

C) DIVIDENDES

Pour l'exercice clos le 31 août 2020, des dividendes déterminés trimestriels de 0,475 \$ l'action, pour un total de 1,90 \$ l'action, ont été versés aux détenteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un total de 30,2 millions \$, comparativement à des dividendes déterminés trimestriels de 0,43 \$ l'action, pour un total de 1,72 \$ l'action, ou 27,8 millions \$, pour l'exercice clos le 31 août 2019.

Pour l'exercice clos le 31 août 2020, des dividendes déterminés trimestriels de 0,58 \$ l'action, pour un total de 2,32 \$ l'action, ont été versés par la filiale de la Société, Cogeco Communications, aux participations ne donnant pas le contrôle, pour un total de 75,9 millions \$, comparativement à des dividendes déterminés trimestriels de 0,525 \$ l'action, pour un total de 2,10 \$ l'action, ou 70,8 millions \$, pour l'exercice clos le 31 août 2019.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Attribuables aux propriétaires de la Société		
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	3 144	3 118
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	27 032	24 654
	30 176	27 772
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	75 872	70 757

Au cours de sa réunion du 27 octobre 2020, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,545 \$ l'action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 24 novembre 2020, aux actionnaires inscrits en date du 10 novembre 2020.

D) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs employés et à ceux de leurs filiales des régimes d'achat d'actions, et offrent également à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent des régimes d'unités d'actions incitatives et des régimes d'unités d'actions liées au rendement à leurs hauts dirigeants et employés désignés et des régimes d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration.

Régimes d'achat d'actions

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent au bénéfice de leurs employés et à ceux de leurs filiales, des régimes d'achat d'actions accessibles à tous les employés, dans lesquels ils peuvent verser jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base et la Société et sa filiale versent une cotisation à hauteur de 25 % de la cotisation de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement, et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

Régimes d'options sur actions

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. En vertu des conditions de ces régimes, le prix d'exercice minimal auquel les options sont attribuées est égal au cours des actions à la date d'attribution des options. Les droits de ces options sont acquis également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options d'achat sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans.

Un nombre total de 1 545 700 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de Cogeco. Au cours des exercices 2020 et 2019, Cogeco n'a attribué aucune option sur actions à ses employés et aucune option sur action n'était en circulation aux 31 août 2020 et 2019.

Un nombre total de 3 432 500 actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications est réservé aux fins de son régime d'options sur actions.

En vertu du régime d'options sur actions de Cogeco Communications, les options suivantes ont été attribuées et étaient en circulation au 31 août :

Exercices clos les 31 août	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
<i>(en dollars canadiens, sauf le nombre d'options)</i>		\$		\$
En circulation au début	715 614	65,93	819 393	65,27
Attribuées ⁽¹⁾	207 150	114,19	201 525	65,62
Exercées ⁽²⁾	(105 765)	63,07	(170 754)	57,28
Annulées	(30 200)	79,67	(134 550)	72,43
En circulation à la fin	786 799	78,49	715 614	65,93
Pouvant être exercées à la fin	291 294	59,99	264 374	55,99

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2020, Cogeco Communications a attribué 110 875 (2019 – 97 725) options sur actions à des hauts dirigeants de Cogeco à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications.

(2) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 110,44 \$ (2019 – 92,43 \$).

Au 31 août 2020, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne pondérée des options étaient comme suit :

Au 31 août 2020	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre en circulation	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre pouvant être exercé	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice		(années)	\$		\$
\$					
38,08 à 50,10	115 199	2,42	45,68	115 199	45,68
50,11 à 64,20	130 075	5,58	61,89	78 185	61,66
64,21 à 85,00	184 465	7,34	65,91	52 085	66,80
85,01 à 114,30	357 060	8,32	101,63	45 825	85,36
	786 799	6,77	78,49	291 294	59,99

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de la période close le 31 août 2020 était de 18,43 \$ (2019 – 9,60 \$) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution aux fins de la détermination de la rémunération fondée sur des actions liée aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
	%	%
Taux de dividende attendu	2,07	3,18
Volatilité attendue ⁽¹⁾	20,51	20,37
Taux d'intérêt sans risque	1,53	2,42
Durée prévue (en années)	5,9	6,0

(1) La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Une charge de rémunération de 2,0 millions \$ (2019 – 1,4 million \$) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2020 relativement à ce régime.

Régimes d'unités d'actions incitatives

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'unités d'actions incitatives. Selon ces régimes, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société ou de sa filiale trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Le nombre d'unités d'actions incitatives est basé sur la valeur en dollars de l'attribution et du cours de clôture moyen des actions de la Société pour la période de douze mois se terminant le 31 août qui précède. Les unités d'actions incitatives sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action. La Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale, respectivement, sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées aux états financiers de la Société et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation ne donnant pas le contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives.

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives de la Société, les variations du nombre d'unités d'actions incitatives en circulation s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
En circulation au début	63 075	61 700
Attribuées ⁽¹⁾	18 150	18 800
Distribuées	(20 714)	(16 876)
Annulées	(1 111)	(549)
En circulation à la fin	59 400	63 075

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées était de 101,84 \$ en 2020 (2019 – 61,50 \$).

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives de Cogeco Communications, les variations du nombre d'unités d'actions incitatives en circulation s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
En circulation au début	71 825	105 475
Attribuées ⁽¹⁾	29 200	37 600
Distribuées	(21 268)	(44 470)
Annulées	(3 616)	(26 780)
En circulation à la fin	76 141	71 825

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions incitatives attribuées était de 113,02 \$ en 2020 (2019 – 65,55 \$).

Une charge de rémunération de 3,7 millions \$ (2019 – 3,6 millions \$) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2020 relativement à ces régimes.

Régimes d'unités d'actions liées au rendement

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent également des régimes d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés. Ces régimes ont pour objectif de fidéliser les hauts dirigeants et employés désignés, d'harmoniser leurs intérêts et ceux des actionnaires et de permettre à la Société et sa filiale de soutenir des résultats positifs mesurés selon la formule de création de valeur économique, une mesure de performance utilisée par la direction. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement est établi en fonction de la valeur monétaire à l'octroi et du cours de clôture moyen des actions de la Société et de sa filiale pour la période de douze mois terminée le 31 août qui précède. Les droits sur les unités d'actions liées au rendement sont acquis sur une période de trois ans moins un jour en fonction de l'augmentation de la valeur économique de la Société ou de la filiale pendant une période de trois ans se terminant le 31 août précédent, ce qui signifie qu'aucun droit ne sera acquis s'il n'y a pas d'augmentation de la valeur économique. Les participants ont le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme d'unités d'actions liées au rendement supplémentaires, mais uniquement à l'égard des unités d'actions liées au rendement dont les droits sont acquis. Les unités d'actions liées au rendement sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Le détenteur d'unités d'actions liées au rendement a le droit de recevoir le paiement de ses unités en proportion du temps écoulé entre la date d'attribution et la date de rachat, après la prise en compte de la période d'acquisition des droits de trois ans moins un jour. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action et la Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale sur le marché boursier. Ces actions ont été achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées dans les états financiers de la Société et de sa filiale et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation ne donnant pas le contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement.

En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de la Société, les variations du nombre d'unités d'actions liées au rendement en circulation s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
En circulation au début	72 515	72 946
Attribuées ⁽¹⁾	17 575	19 475
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	—	3 045
Distribuées	(15 136)	(22 291)
Annulées	(11 272)	(2 347)
Équivalents de dividendes	1 381	1 687
En circulation à la fin	65 063	72 515

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées était de 101,84 \$ en 2020 (2019 – 64,07 \$).

En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications, les variations du nombre d'unités d'actions liées au rendement en circulation s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
En circulation au début	107 551	133 181
Attribuées ⁽¹⁾	39 425	45 800
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	—	200
Distribuées	(31 450)	(43 319)
Annulées	(5 102)	(31 889)
Équivalents de dividendes	2 462	3 578
En circulation à la fin	112 886	107 551

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2020, Cogeco Communications a attribué 14 375 (2019 – 14 625) unités d'actions liées au rendement à des hauts dirigeants de Cogeco à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications. La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions liées au rendement attribuées était de 114,15 \$ en 2020 (2019 – 65,75 \$).

Une charge de rémunération de 4,3 millions \$ (2019 – 3,6 millions \$) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2020 relativement à ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, ont mis sur pied des régimes d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci aux conseils d'administration de la Société et de sa filiale. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture moyen des actions subalternes à la Bourse de Toronto pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables et payables en espèces ou en actions, lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre.

En vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, les variations du nombre d'unités d'actions différées en circulation s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
En circulation au début	32 877	41 806
Émises ⁽¹⁾	4 679	4 216
Rachetées	—	(13 966)
Équivalents de dividendes	764	821
En circulation à la fin	38 320	32 877

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises était de 103,66 \$ en 2020 (2019 – 58,86 \$).

En vertu du régime d'unités d'actions différées de Cogeco Communications, les variations du nombre d'unités d'actions différées en circulation s'établissent comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
En circulation au début	42 679	42 607
Émises ⁽¹⁾	7 233	11 328
Rachetées	—	(12 351)
Équivalents de dividendes	1 046	1 095
En circulation à la fin	50 958	42 679

(1) La juste valeur moyenne pondérée des unités d'actions différées émises était de 113,75 \$ en 2020 (2019 – 65,85 \$).

Une charge de rémunération de 0,9 million \$ (2019 – 4,0 millions \$) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2020 relativement à ces régimes.

20. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au cours des exercices 2020 et 2019, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2020 et 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Réserve de couvertures de flux de trésorerie \$	Écart de change \$	Total \$
Solde au 31 août 2018	8 166	28 169	36 335
Autres éléments du résultat global de l'exercice	(18 906)	(7 313)	(26 219)
Solde au 31 août 2019	(10 740)	20 856	10 116
Autres éléments du résultat global de l'exercice	(6 040)	(6 521)	(12 561)
Solde au 31 août 2020	(16 780)	14 335	(2 445)

21. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

A) VARIATIONS DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2020 \$	2019 \$
Créances clients et autres débiteurs	(230)	(910)
Charges payées d'avance et autres	(5 829)	(1 364)
Autres actifs	(6 368)	(8 665)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(35 997)	(25 586)
Provisions	(4 460)	10 103
Passifs sur contrat et autres passifs	5 873	3 758
	(47 011)	(22 664)

B) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Exercices clos les 31 août 2020 et 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Dettes à long terme				Total
	Endettement bancaire	Billets, débiteures et facilités de crédit	Obligations locatives	Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2018	5 949	3 895 144	—	—	3 901 093
Diminution de l'endettement bancaire	(5 949)	—	—	—	(5 949)
Diminution nette des facilités renouvelables	—	(423 516)	—	—	(423 516)
Remboursement des billets, des débiteures et des facilités de crédit	—	(77 660)	—	—	(77 660)
Augmentation des coûts de transaction différés	—	(1 778)	—	—	(1 778)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	—	(655)	(655)
Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement, excluant les capitaux propres	(5 949)	(502 954)	—	(655)	(509 558)
Incidence des variations des taux de change	—	62 173	—	170	62 343
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	—	7 660	—	—	7 660
Augmentation du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	—	7 005	7 005
Total des variations sans effet sur la trésorerie	—	69 833	—	7 175	77 008
Solde au 31 août 2019	—	3 462 023	—	6 520	3 468 543
Augmentation de l'endettement bancaire	7 610	—	—	—	7 610
Augmentation nette des facilités renouvelables	—	25 544	—	—	25 544
Remboursement des billets, des débiteures et des facilités de crédit	—	(269 169)	—	—	(269 169)
Remboursement des obligations locatives	—	—	(6 286)	—	(6 286)
Augmentation des coûts de transaction différés	—	(98)	—	—	(98)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	—	(3 228)	(3 228)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement, excluant les capitaux propres	7 610	(243 723)	(6 286)	(3 228)	(245 627)
Intérêts versés sur les obligations locatives	—	—	(1 952)	—	(1 952)
Total des variations des flux de trésorerie	7 610	(243 723)	(8 238)	(3 228)	(247 579)
Transition à IFRS 16	—	—	66 460	—	66 460
Reclassement à la suite de l'adoption d'IFRS 16	—	(60)	60	—	—
Profit lié à une modification de la dette	—	(22 898)	—	—	(22 898)
Incidence des variations des taux de change	—	(48 487)	(226)	(36)	(48 749)
Amortissement des escomptes, des coûts de transaction et autres	—	10 823	—	—	10 823
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	4 625	—	4 625
Augmentation du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	—	—	1 600	1 600
Total des variations sans effet sur la trésorerie	—	(60 622)	70 919	1 564	11 861
Solde au 31 août 2020	7 610	3 157 678	62 681	4 856	3 232 825

22. AVANTAGES DU PERSONNEL

A) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES ET RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIFS

La Société et ses filiales offrent à leurs employés des régimes à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour ces régimes, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur. Une charge de rémunération totale de 9,5 millions \$ (2019 – 9,4 millions \$) a été comptabilisée dans les « salaires, avantages et services impartis » dans les états consolidés du résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2020 relativement à ces régimes.

B) RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Société et ses filiales offrent des régimes à prestations définies au bénéfice de leurs employés et des régimes distincts à prestations définies au bénéfice de leurs hauts dirigeants, qui prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à certains de leurs hauts dirigeants désignés des régimes supplémentaires de retraite. Les régimes à prestations définies sont enregistrés auprès du Bureau du surintendant des institutions financières et sont assujettis à la loi fédérale sur les normes de prestation de pension. Les régimes sont également enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada et sont assujettis à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La politique de capitalisation de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau suffisant pour couvrir les prestations et pour respecter les exigences posées par les règlements applicables et les dispositions des régimes qui régissent la capitalisation des régimes. Les régimes à prestations définies sont capitalisés au moyen des cotisations de la Société et des participants. La capitalisation des régimes à prestations définies est calculée en fonction d'estimations actuarielles et est assujettie à des restrictions en vertu des règlements régissant l'impôt sur le revenu et d'autres règlements applicables.

Au 31 août de chaque exercice, la Société et ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et les obligations au titre de prestations définies pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes au bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2019; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2020 et devrait être achevée en février 2021. En ce qui concerne les régimes au bénéfice des hauts dirigeants, la plus récente évaluation actuarielle a eu lieu le 31 août 2017; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2020 et devrait être achevée en février 2021.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation des obligations au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies⁽¹⁾		
Obligations au titre des prestations définies au début	117 959	101 743
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 788	3 291
Coût des services passés	—	(131)
Coût financier	3 446	3 801
Cotisations versées par les participants	306	365
Prestations versées	(2 948)	(2 605)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(812)	(573)
Changements des hypothèses financières	3 180	12 068
Obligations au titre des prestations définies à la fin	124 919	117 959
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	100 533	108 601
Intérêts créditeurs	2 904	3 975
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	3 795	(10 190)
Charges administratives	(302)	(471)
Cotisations versées par les participants	306	365
Cotisations versées par l'employeur	5 240	858
Prestations versées	(2 948)	(2 605)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	109 528	100 533
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	109 528	100 533
Obligations au titre des prestations définies	124 919	117 959
Déficit des régimes	(15 391)	(17 426)
Effet du plafond de l'actif	(359)	—
Passif net au titre des prestations définies	(15 750)	(17 426)

(1) Aux 31 août 2020 et 2019, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies est de 14 ans.

Le passif net au titre des prestations définies est inclus dans les états consolidés de la situation financière de la Société au poste « passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel ».

Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel

Aux 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Passifs relatifs aux régimes de retraite	15 750	17 426
Avantages du personnel – passif au titre des unités d'actions différées	7 557	6 760
	23 307	24 186

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée en résultat net

Exercices clos les 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Comptabilisée dans les charges d'exploitation (salaires, avantages du personnel et services impartis)		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 788	3 291
Coût des services passés	—	(131)
Charges administratives	302	471
Comptabilisée dans les charges financières (autres)		
Intérêts nets	542	(174)
	4 632	3 457

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Pertes actuarielles (gains actuariels) résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(812)	(573)
Changements des hypothèses financières	3 180	12 068
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	(3 795)	10 190
Effet du plafond de l'actif	359	—
	(1 068)	21 685

Variations du plafond de l'actif

Exercice clos le 31 août	2020
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
Solde au début	—
Variation de l'effet du plafond de l'actif	(359)
Solde à la fin	(359)

Le plafond de l'actif de la Société représente la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous la forme de réductions de cotisations futures.

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2021 seront d'environ 5,8 millions \$.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

Aux 31 août	2020	2019
	%	%
Actions ⁽¹⁾	49	57
Obligations ⁽¹⁾	25	13
Dépôts en fiducie ⁽²⁾	25	25
Autres	1	5
Total	100	100

(1) Les actions et obligations ont des prix cotés sur des marchés actifs et elles excluent les titres émis par la Société ou par Cogeco Communications.

(2) Dépôts en fiducie prescrits par l'Agence du revenu du Canada pour les régimes de retraite supplémentaires capitalisés, ne portant pas intérêt.

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations de la Société au titre des régimes à prestations définies et la charge au titre des régimes à prestations définies s'établissent comme suit :

Aux 31 août	2020	2019
	%	%
Obligations au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	2,65	2,85
Taux de croissance de la rémunération	2,60 ⁽¹⁾	2,75
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014
Charge au titre des régimes à prestations définies		
Taux d'actualisation	2,85	3,00
Taux de croissance de la rémunération	2,75	2,75
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014

(1) Augmentation de 1,67 % pour 2021 et de 2,60 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

C) EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

La Société est exposée aux risques actuariels suivants :

Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme des obligations au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissement, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure réduira le taux d'actualisation utilisé et aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation de la valeur des obligations au titre des prestations définies sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements du régime dans les obligations.

Risque de salaire

Les prestations de retraite prévues des membres actifs sont liées à leur rémunération antérieure à la retraite. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleures estimations de la direction pour le taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime. Une augmentation dans cette hypothèse augmenterait la valeur des obligations au titre des prestations définies.

D) ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité des obligations au titre des prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence du changement de ces hypothèses sur la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Les analyses de sensibilité ont été préparées conformément aux méthodes comptables de la Société décrites à la Note 2 L). Les résultats actuels des éléments faisant l'objet d'estimations pourraient être différents.

Au 31 août 2020	Changement d'hypothèse	Augmentation de la valeur des obligations au titre des prestations définies
(en milliers de dollars canadiens)	%	\$
Diminution du taux d'actualisation	0,10	1 714
Taux de croissance attendu de la rémunération	0,25	274

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans les états consolidés de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux swaps de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des opérations avec des institutions financières dont la notation est égale ou supérieure à sa propre notation. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2020, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés était minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est de « A » selon les services de notation de Standard & Poor's (« S&P »).

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides comme des fonds de marché monétaire. La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable. Aux 31 août 2020 et 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composaient uniquement de la trésorerie détenue dans des banques.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients plus importantes et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Divers facteurs sont pris en considération, notamment la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client et l'historique de recouvrement du client). La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada et aux États-Unis, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Aux 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Créances clients	95 298	97 530
Provision pour créances douteuses	(7 152)	(7 156)
	88 146	90 374
Autres débiteurs	9 268	8 001
	97 414	98 375

Les créances clients échues sont définies comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Une grande partie des clients de la Société reçoivent leur facture et paient avant que les services ne soient rendus.

Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Aux 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Échues depuis moins de 60 jours	18 971	29 952
Échues depuis 60 à 90 jours	1 033	2 956
Échues depuis plus de 90 jours	428	5 103
	20 432	38 011

Le tableau suivant détaille les variations de la provision pour créances douteuses.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Solde au début	7 156	6 838
Provision pour créances clients dépréciées	21 128	24 427
Utilisation nette	(20 885)	(23 488)
Ajustements au titre de l'écart de change	(247)	21
Activités abandonnées	—	(642)
Solde à la fin	7 152	7 156

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2020, une somme de 50,0 millions \$ avait été utilisée en vertu de la facilité à terme renouvelable de 100 millions \$ de la Société et une tranche de 0,02 million \$ avait été utilisée en vertu de la facilité à terme renouvelable de 750 millions \$ de Cogeco Communications, pour un solde disponible de 50,0 millions \$ et de 749,98 millions \$, respectivement. La direction est d'avis que les facilités à terme renouvelables engagées, jusqu'à leurs échéances en 2025, fourniront des liquidités suffisantes pour gérer les échéances de sa dette à long terme et permettront de combler les besoins en fonds de roulement. Deux filiales de Cogeco Communications bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 195,6 millions \$ (150 millions \$ US), dont une tranche de 3,2 millions \$ (2,4 millions \$ US) avait été utilisée au 31 août 2020 pour un solde disponible de 192,5 millions \$ (147,6 millions \$ US).

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et des obligations locatives, ainsi que les montants en capital connexes au 31 août 2020.

	Flux de trésorerie contractuels						
	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Endettement bancaire	7 610	—	—	—	—	—	7 610
Dettes fournisseurs et autres créditeurs ⁽¹⁾	218 071	—	—	—	—	—	218 071
Billets, débetures et facilités de crédit	22 171	257 495	322 171	22 171	385 179	2 206 382	3 215 569
Obligations locatives	5 364	4 297	3 773	3 756	3 569	41 562	62 321
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	4 856	—	—	—	—	—	4 856
Autres passifs	169	169	169	169	169	—	845
	258 241	261 961	326 113	26 096	388 917	2 247 944	3 509 272

(1) Excluant les intérêts courus sur les billets, les débetures et les facilités de crédit.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements d'intérêts sur les billets, les débetures et les facilités de crédit ⁽¹⁾	93 313	86 762	80 211	67 208	39 900	12 589	379 983
Paiements d'intérêts sur les obligations locatives	2 395	1 859	2 371	1 929	1 702	11 106	21 362
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	(1 851)	(1 570)	(1 297)	(756)	(127)	—	(5 601)
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	25 270	21 415	17 673	10 212	1 698	—	76 268
	119 127	108 466	98 958	78 593	43 173	23 695	472 012

(1) En fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2020 et de leurs échéances respectives.

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposées au risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2020, la totalité des billets, débetures et facilités de crédit de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité à terme renouvelable de la Société et aux termes des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour réduire le risque lié à ses instruments à taux variable et pour atténuer l'incidence des variations des taux d'intérêt, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt fixe. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2020.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie	1,1 milliard \$ US	Taux de base LIBOR en dollars américains	2,017 % – 2,262 %	Janvier 2021 – novembre 2024	Emprunt à terme B garanti de premier rang

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités représenterait une hausse d'approximativement 7,4 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2020.

Risque de change

Cogeco Communications est exposée au risque de change en raison de l'intérêt lié à ses billets, débetures et facilités de crédit libellés en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollars canadiens ferait augmenter les charges financières d'approximativement 9,6 millions \$ en fonction de la dette et des conventions de swaps existantes au 31 août 2020.

La Société est aussi exposée au risque de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les dettes fournisseurs et autres créditeurs principalement libellés en dollars américains. L'exposition de la Société au risque de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les dettes fournisseurs et autres créditeurs n'était pas importante aux 31 août 2020 et 2019.

L'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine donne lieu à une exposition au risque de change, étant donné la conversion de l'investissement net dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Une tranche de l'investissement net de Cogeco Communications dans sa filiale américaine est couverte par les billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, libellés en dollars américains, qui ont été désignés comme couvertures de l'investissement net, alors que la tranche restante est couverte sur le plan économique par les facilités de crédit de premier rang de la filiale américaine, libellées en dollars américains.

Le tableau qui suit présente l'investissement global dans des établissements à l'étranger attribuable aux propriétaires de Cogeco Communications ainsi que les montants notionnels de la dette empruntée pour couvrir cet investissement au 31 août 2020.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissement global	Élément couvert
Investissement net	390 millions \$ US	1 077 millions \$ US	Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2020 était de 1,3042 \$ le dollar américain (1,3295 \$ au 31 août 2019). Une baisse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollars canadiens ferait diminuer les autres éléments du résultat global d'approximativement 89,6 millions \$.

Risque de marché

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, utilisent des instruments dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie au risque de variation du prix de leurs actions subalternes à droit de vote en vertu des régimes d'unités d'actions différées. Par conséquent, la Société et Cogeco Communications utilisent des conventions de swap sur actions pour couvrir sur le plan économique le risque d'appréciation du prix de marché à l'égard de leurs actions subalternes à droit de vote.

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de la Société au 31 août 2020.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	37 100 unités	Janvier 2021	93,33 \$	Exposition aux prix des actions

Le tableau qui suit présente les contrats dérivés sur actions en cours de Cogeco Communications au 31 août 2020.

Type de couverture	Notionnel	Échéance	Prix moyen de l'action	Élément couvert
Économique	48 000 unités	Janvier 2021	102,61 \$	Exposition aux prix des actions

Au 31 août 2020, les swaps sur actions avaient une juste valeur de 0,8 million \$ et avaient été comptabilisés à titre de passif. Une hausse de 10 % du prix de marché des actions subalternes à droit de vote se traduirait par un profit d'environ 0,8 million \$ attribuable à l'appréciation de la juste valeur des swaps sur actions, facteur contrebalancé par une augmentation de 0,8 million \$ de la charge liée aux régimes d'unités d'actions différées.

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou des passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent pas être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire ainsi que des dettes fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.
- Les taux d'intérêt applicables aux facilités à terme renouvelables et aux facilités de crédit de premier rang sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base sur les prêts en dollars américains, les prêts LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus l'écart de crédit applicable. La juste valeur de ces instruments est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.
- La juste valeur des débetures garanties de premier rang des séries 3 et 4, ainsi que des billets garantis de premier rang et des débetures non garanties est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août	2020		2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Billets, débentures et facilités de crédit	3 157 678	3 311 359	3 462 023	3 580 480

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et
- niveau 3 : données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La Société considère que ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

C) GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour saisir les occasions de croissance. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunt, le remboursement des emprunts existants, l'émission ou le rachat de titres de capitaux propres et les distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'endettement bancaire et la dette à long terme.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de sa filiale Cogeco Communications. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2020 et 2019, la Société et sa filiale se conformaient à toutes leurs clauses restrictives et n'étaient assujetties à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Les clauses restrictives financières liées à l'endettement de Cogeco inc. se fondent principalement sur le ratio de l'endettement net sur le BAIIA ajusté calculé en fonction du BAIIA ajusté de sa filiale Cogeco Média, ainsi que des dividendes et honoraires de gestion reçus de Cogeco Communications, déduction faite des dépenses du siège social.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de Cogeco Communications.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
Endettement net ⁽¹⁾ / BAIIA ajusté	2,4	2,6
BAIIA ajusté / charges financières ⁽²⁾	7,5	6,3

(1) L'endettement net est défini comme le total de l'endettement bancaire et du capital sur la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(2) Les charges financières pour l'exercice 2020 excluent le profit lié à une modification de la dette de 22,9 millions \$, ce qui est conforme au calcul des clauses restrictives.

D) CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs financiers		
Actifs financiers évalués et classés au coût amorti	503 527	657 768
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	—	109
	503 527	657 877
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués et classés au coût amorti	3 397 236	3 746 339
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	70 998	46 044
	3 468 234	3 792 383

24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

A) HONORAIRES DE GESTION ET AUTRES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Cogeco est la société mère de Cogeco Communications, et détenait 32,7 % des actions de participation de Cogeco Communications au 31 août 2020, représentant 83 % des votes liés aux actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction, d'administration, de planification stratégique, des services financiers et d'autres services en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). La méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion, qui a été modifiée le 1^{er} mai 2019, se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. La convention prévoit une provision pour ajustement futur à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour l'exercice 2020, les honoraires de gestion payés par Cogeco Communications se sont établis à 24,1 millions \$ (2019 – 19,9 millions \$).

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Toutefois, au cours des exercices 2020 et 2019, Cogeco Communications a attribué des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, et elle a émis des unités d'actions différées aux administrateurs du conseil de Cogeco, comme l'illustre le tableau suivant :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
Options sur actions	110 875	97 725
Unités d'actions liées au rendement	14 375	14 625
Unités d'actions différées	1 847	2 469

Le tableau qui suit présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

Exercices clos les 31 août	2020	2019
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Options sur actions	1 205	1 046
Unités d'actions incitatives	39	61
Unités d'actions liées au rendement	1 386	981
Unités d'actions différées	217	631
	2 847	2 719

B) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. La rémunération payée ou à payer au personnel de gestion clé pour les services en tant qu'employés se présente comme suit :

Exercices clos les 31 août	2020	2019
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	6 385	5 126
Avantages postérieurs à l'emploi	1 107	1 811
Rémunération fondée sur des actions	6 446	3 480
	13 938	10 417

25. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

A) ENGAGEMENTS

Le tableau suivant présente les engagements de la Société qui ne sont pas comptabilisés comme passifs au 31 août 2020 et qui sont exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite.

	2021	2022	2023	2024	2025	Par la suite
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
Autres contrats à long terme ⁽²⁾	52 469	37 516	28 493	25 456	20 632	36 855
	54 269	39 316	30 293	27 256	22 432	38 655

(1) Inclut les engagements minimaux afférents à l'acquisition d'équipements destinés aux abonnés.

(2) Comprend des engagements à long terme en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation, y compris des engagements.

B) ÉVENTUALITÉS

Décision sur l'établissement des coûts des services Internet de gros rendue par le CRTC en 2019

Le 15 août 2019, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a rendu une décision sur l'établissement des coûts et a établi les nouveaux tarifs des services de gros groupés pour les revendeurs Internet, réduisant ainsi de façon significative les tarifs provisoires fixés précédemment en 2016, tout en autorisant l'application rétroactive des nouveaux tarifs. Le 13 septembre 2019, Cogeco Communications a déposé, conjointement avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications (les « entreprises de câblodistribution »), une demande d'autorisation d'appel de la décision du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale (la « CAF ») et de suspendre ses effets dans l'attente d'une décision de la Cour au sujet de la demande d'appel. Le 22 novembre 2019, la CAF a autorisé l'appel de la décision du CRTC et a suspendu la décision dans l'attente du jugement définitif, et par conséquent, les exploitants n'ont pas été tenus d'appliquer ces nouveaux tarifs ni de verser les paiements rétroactifs dans l'attente d'une décision définitive de la Cour. Une décision rejetant l'appel des entreprises de câblodistribution a été rendue par la CAF le 10 septembre 2020, abrogeant l'ordonnance de suspension de la Cour.

Parallèlement, le 13 décembre 2019, les entreprises de câblodistribution ont soumis au CRTC une demande de révision et de modification de la décision du CRTC s'appuyant sur des doutes sérieux quant à la justesse de la méthode d'établissement des tarifs appliquée par le CRTC dans le cadre de sa décision. La demande visait également une suspension de l'ordonnance dans l'attente d'une décision du CRTC. Le 28 septembre 2020, le CRTC a approuvé la demande des entreprises de câblodistribution de suspendre l'application de l'Ordonnance de télécom 2019-288 sur les tarifs définitifs des services Internet à haute vitesse de gros groupés jusqu'à ce que le CRTC termine son examen de l'ordonnance.

Outre l'appel autorisé par la CAF et le processus de révision et de modification, les entreprises de câblodistribution ont déposé le 13 novembre 2019 une requête auprès du gouverneur en conseil, intimant le Conseil des ministres d'ordonner au CRTC de réexaminer la décision parallèlement à l'examen prévu par le CRTC de son cadre réglementaire en matière de services filaires de gros et conformément à des considérations politiques spécifiques. Les parties concernées ont déposé leurs commentaires le 14 février 2020 et une décision a été rendue le 15 août 2020. Le gouverneur en conseil a rendu une ordonnance confirmant que les tarifs établis dans le cadre de la décision du CRTC ne reflètent pas adéquatement dans tous les cas les objectifs de la politique. Cependant, comme un processus de révision et de modification est en cours devant le CRTC, le gouverneur en conseil a confirmé qu'il serait prématuré que le Conseil des ministres émette de nouvelles directives à l'intention du CRTC.

Au 31 août 2020, le total estimatif des paiements rétroactifs calculé en fonction des tarifs définitifs de gros groupés établis par le CRTC dans sa décision sur l'établissement des coûts rendue en 2019, si elle n'est pas autrement modifiée, se chiffrait à environ 43 millions \$, dont une tranche d'environ 25 millions \$ se rapporte aux exercices 2016 à 2019, et une tranche d'environ 18 millions \$ se rapporte à l'exercice 2020. En raison de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et ses répercussions financières, la Société n'a pas comptabilisé l'incidence des tarifs réduits aux 31 août 2020 et 2019.

Autres

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges, à d'autres décisions réglementaires ou à des réclamations potentielles des clients et des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque lié à ces expositions puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2020 et 2019, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges, à d'autres décisions réglementaires et à des réclamations potentielles, sauf pour ceux décrits à la Note 16.

C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il est impossible pour la Société de déterminer leur incidence sur sa liquidité, ses ressources en capital et son risque de crédit futurs. Aux 31 août 2020 et 2019, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la Note 16.

Vente d'une entreprise

Dans le cadre de la vente d'une entreprise, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date de vente.

Dettes à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Conventions d'indemnisations pour les employés et les contractuels

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de service.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

26. OPÉRATIONS DE TROC

Au cours de l'exercice 2020, la filiale de la Société, Cogeco Média, a conclu des opérations de troc. Un montant de 2,6 millions \$ (2019 – 3,8 millions \$) a été comptabilisé à titre de produits et un montant de 2,7 millions \$ (2019 – 3,9 millions \$) à titre de charges d'exploitation.

27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Acquisition de DERYtelecom

Le 21 octobre 2020, Cogeco Communications a annoncé que sa filiale, Cogeco Connexion, avait conclu un accord définitif pour acquérir DERYtelecom, le troisième câblodistributeur en importance de la province de Québec, pour un montant de 405 millions \$. DERYtelecom offre des services Internet, de télévision et de téléphonie à environ 100 000 clients dans plus de 200 municipalités de plusieurs régions du Québec.

Le prix d'achat sera financé avec une combinaison de fonds en caisse et de la facilité à terme renouvelable de Cogeco Communications. La transaction, qui se fera essentiellement par l'achat d'actifs, est assujettie aux approbations réglementaires prévues dans la *Loi sur la concurrence* ainsi qu'aux autres conditions de clôture habituelles et devrait être conclue d'ici la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2021.

Proposition d'Altice USA, Inc. et de Rogers Communications Inc.

Le 1^{er} septembre 2020, Cogeco et Cogeco Communications ont reçu une proposition non sollicitée et non contraignante de la part d'Altice USA, Inc. et de Rogers Communications Inc. visant l'acquisition de la totalité des actions à droits de vote multiples et des actions subalternes à droit de vote émises et en circulation des deux sociétés. Le 2 septembre 2020, à la suite des discussions séparées des membres indépendants des conseils d'administration, les conseils d'administration de Cogeco et de Cogeco Communications ont rejeté la proposition après que Gestion Audem, la société de portefeuille de la famille Audet, a déclaré que ses actions n'étaient pas à vendre. Le 18 octobre 2020, Cogeco et Cogeco Communications ont reçu une proposition révisée non sollicitée et non contraignante d'Altice USA, Inc. et de Rogers Communications Inc. Le même jour, Gestion Audem a rejeté cette proposition révisée en déclarant une fois de plus qu'elle n'était pas intéressée à vendre ses actions. La proposition révisée a été soumise pour examen aux conseils d'administration des deux sociétés. Le 20 octobre 2020, à la suite des discussions séparées des membres indépendants des conseils d'administration, les conseils d'administration de Cogeco et de Cogeco Communications ont annoncé qu'ils rejetaient unanimement la proposition révisée.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

NOTATIONS

COGECO COMMUNICATIONS

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et d'Atlantic Broadband.

Au 31 août 2020	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets et débentures garantis de premier rang	BBB-	BBB (faible)	SN
Atlantic Broadband			
Facilités de crédit de premier rang	BB	SN	B1

SN : sans notation

Notre capacité à avoir accès aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties d'une notation de catégorie BBB sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation BB/B. De plus, les obligations assorties d'une notation BBB ont généralement un meilleur accès au financement que celles assorties de notations BB/B.

Le 28 janvier 2020, S&P a rehaussé la notation des facilités de crédit de premier rang d'Atlantic Broadband, la faisant ainsi passer de BB- à BB, compte tenu que son importance stratégique pour Cogeco Communications s'est accrue au fil du temps.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Au 31 août 2020		Registraire/Agent de transfert
Nombre d'actions à droits de vote multiples (20 votes par action) en circulation	1 602 217	Société de fiducie Computershare du Canada 100, avenue University 9 ^e étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1 Tél. : 514 982-7555
Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation	14 399 638	Tél. : 1 800 564-6253 Téléc. : 416 263-9394
Inscription boursière	Bourse de Toronto	
Symbole	CGO	

DIVIDENDES

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Au cours de sa réunion du 27 octobre 2020, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,545 \$ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 24 novembre 2020, aux actionnaires inscrits en date du 10 novembre 2020. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

STATISTIQUES SUR LES ACTIONS NÉGOCIÉES

					2020
Trimestre clos le	30 novembre	29 février	31 mai	31 août	Total
<i>(en dollars canadiens, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)</i>	\$	\$	\$	\$	
Bourse de Toronto					
Haut	107,88	106,77	95,49	88,73	
Bas	92,77	90,50	70,95	78,21	
Clôture	102,97	92,14	86,28	78,43	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	972 831	1 954 895	2 044 076	1 031 761	6 003 563
					2019
Trimestre clos le	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
<i>(en dollars canadiens, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)</i>	\$	\$	\$	\$	
Bourse de Toronto					
Haut	66,25	73,49	88,17	97,39	
Bas	57,53	54,93	73,16	81,63	
Clôture	62,23	72,99	84,47	93,84	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	860 239	916 676	1 163 035	1 206 204	4 146 154

STATISTIQUES SUR LES UNITÉS DE SERVICE PRIMAIRE DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

	31 août 2020	31 mai 2020	29 février 2020	30 novembre 2019	31 août 2019
DONNÉES CONSOLIDÉES					
Unités de service primaire	2 757 631	2 739 903	2 719 347	2 722 302	2 711 812
Clients du service Internet	1 304 228	1 281 762	1 253 183	1 246 358	1 234 380
Clients du service de vidéo	936 636	939 453	945 085	954 964	962 138
Clients du service de téléphonie	516 767	518 688	521 079	520 980	515 294
CANADA					
Unités de service primaire	1 799 706	1 802 631	1 812 140	1 818 732	1 810 366
Clients du service Internet	812 016	803 073	795 950	794 895	788 243
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	45,7 %	45,3 %	44,9 %	45,0 %	44,7 %
Clients du service de vidéo	619 249	627 608	638 833	646 326	649 583
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	34,9 %	35,4 %	36,1 %	36,6 %	36,8 %
Clients du service de téléphonie	368 441	371 950	377 357	377 511	372 540
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	20,7 %	21,0 %	21,3 %	21,4 %	21,1 %
ÉTATS-UNIS					
Unités de service primaire	957 925	937 272	907 207	903 570	901 446
Clients du service Internet	492 212	478 689	457 233	451 463	446 137
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	53,3 %	52,2 %	51,8 %	51,3 %	50,8 %
Clients du service de vidéo	317 387	311 845	306 252	308 638	312 555
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	34,4 %	34,0 %	34,7 %	35,1 %	35,6 %
Clients du service de téléphonie	148 326	146 738	143 722	143 469	142 754
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	16,1 %	16,0 %	16,3 %	16,3 %	16,2 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

☆ ● ■ **LOUIS AUDET**, Ing., MBA, C.M., **Président exécutif du conseil d'administration**

Westmount (Québec)

☆ ● ■ **JAMES C. CHERRY**, B. Com., FCPA, FCA, **Administrateur principal**

Elizabethtown (Ontario)

Administrateur de sociétés

★ **PHILIPPE JETTÉ**, Ing.

Montréal (Québec)

Président et chef de la direction de Cogeco et de Cogeco Communications

■ **ARUN BAJAJ**, LL.B., B.C.L.

Westmount (Québec)

Chef des ressources humaines, Les Vêtements de Sport Gildan inc. (fabricant canadien de vêtements de marque)

● ★ **SAMIH ELHAGE**, MASc, BSSc, BASc

Beyrouth (Liban)

Administrateur de sociétés

◆ ■ **MARY-ANN BELL**, Ing., M.Sc., ASC

Montréal (Québec)

Administratrice de sociétés

● ◆ ★ **NORMAND LEGAULT**, B.B.A

Ville de Lac Brome (Québec)

Administrateur de sociétés

● ■ ★ **PATRICIA CURADEAU-GROU**, B.Com Finance, ICD.D

Montréal (Québec)

Administratrice de sociétés

■ ◆ ★ **DAVID MCAUSLAND**, B.C.L., LL.B.

Baie-D'Urfé (Québec)

Conseil, McCarthy Tétrault (important cabinet d'avocats au Canada)

Légende :

- ☆ Assiste à titre d'observateur et participe aux assemblées de tous les comités
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des ressources humaines
- ◆ Membre du comité de gouvernance
- ★ Membre du comité des perspectives stratégiques

SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE

1, Place Ville Marie
Bureau 3301
Montréal (Québec)
H3B 3N2
corpo.cogeco.com

DIRECTION

LOUIS AUDET

Président exécutif du conseil d'administration

PHILIPPE JETTÉ

Président et chef de la direction

ELIZABETH ALVES

Vice-présidente, Stratégie d'entreprise et responsabilité sociale

PHILIPPE BONIN

Vice-président, Finance

NATHALIE DORVAL

Vice-présidente, Affaires réglementaires et droits d'auteur

MARTIN GRENIER

Vice-président, Approvisionnement

CHRISTIAN JOLIVET

Premier vice-président, Affaires d'entreprise, chef des affaires juridiques et secrétaire

MARIE-HÉLÈNE LABRIE

Première vice-présidente et chef des affaires publiques, des communications et de la stratégie

DIANE NYISZTOR

Première vice-présidente et chef des ressources humaines d'entreprise

PATRICE QUIMET

Premier vice-président et chef de la direction financière

ANDRÉE PINARD

Vice-présidente et trésorière

ELINA TEA

Vice-présidente, développement corporatif

RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

COGECO COMMUNICATIONS INC.

PHILIPPE JETTÉ

Président et chef de la direction

1, Place Ville Marie
Bureau 3301
Montréal (Québec)
H3B 3N2
corpo.cogeco.com

COGECO CONNEXION

FRÉDÉRIC PERRON

Président

950 Syscon Road
Burlington (Ontario)
L7L 5S2
www.cogeco.ca

ATLANTIC BROADBAND

FRANK VAN DER POST

Président

2 Batterymarch Park
Suite 205
Quincy, MA 02169
www.atlanticbb.com

COGECO MÉDIA

MICHEL LORRAIN

Président

800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H5A 1K6
www.cogecomedia.com

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

15 janvier 2021

Des renseignements supplémentaires sur Cogeco inc. ainsi que les communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de la Société à l'adresse suivante : corpo.cogeco.com

AGENT DE TRANSFERT DES ACTIONS SUBALTERNES À DROIT DE VOTE ET DES ACTIONS À DROITS DE VOTE MULTIPLES ET FIDUCIAIRE DES DÉBENTURES ET BILLETS GARANTIS DE PREMIER RANG
Société de fiducie Computershare du Canada

AUDITEURS

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7

FIN DES TRIMESTRES

Novembre, février, mai

FIN DE L'EXERCICE

31 août

CONSEILLERS JURIDIQUES

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
40^e étage
Montréal (Québec) H3B 3V2

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et la circulaire d'information sont disponibles à la rubrique intitulée « Investisseurs » du site Web de la Société (corpo.cogeco.com) ou sur demande au 514 764-4700.

English versions of the Annual Report, the Annual Information Form, the Quarterly Reports and the Information Circular are available in the Investors section of the Corporation's website (corpo.cogeco.com) or upon request by calling 514 764-4700.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pour obtenir des renseignements financiers au sujet de la Société, veuillez vous adresser au Service des finances de la Société.

ACTIONNAIRES

Pour toute demande relative à un changement d'adresse ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada. Pour toute autre demande, veuillez consulter la politique relative aux relations avec les actionnaires publiée dans la section « Information pour les actionnaires » sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

DÉDOUBLEMENT DES COMMUNICATIONS

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire de publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

LIGNE D'ÉTHIQUE

Cogeco inc. met à la disposition de ses employés, des employés de ses unités d'affaires et autres personnes une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe Cogeco (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de Cogeco inc. Les cas peuvent être signalés de façon confidentielle par l'entremise des lignes téléphoniques sans frais et du site Web sécurisé indiqués ci-dessous. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, Audit interne ou le premier vice-président, Affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire. Toute personne qui signale un cas de bonne foi et en toute franchise sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Téléphone :

Canada ou États-Unis : 1 877 706-2640

Site Web de ClearView Connects : www.clearviewconnects.com

corpo.cogeco.com